

**« Modèle d'armées : pertinence du modèle 2015 et des contrats
opérationnels en regard des derniers éléments de prospective
géostratégique et géopolitique à l'horizon 2030 »**

Jean-Pierre Maulny, Directeur adjoint, IRIS

Sylvie Matelly, Chercheur, IRIS

Fabio Liberti, Chercheur, IRIS

Etude réalisée par l'IRIS pour le compte de la Délégation aux Affaires stratégiques

Sommaire

Introduction.....	p. 3
Chapitre 1 – L’environnement stratégique en 2030 : quelles conséquences pour notre outil de défense ?	p. 5
Chapitre 2 – Tentative de définition des capacités nécessaires en fonction des différents modèles et des schémas d’évolution de la situation internationale	p. 58
Chapitre 3 – Quelles évolutions pour le modèle d’armées 2015 et quelles perspectives à l’horizon 2025 ?	p. 99
Conclusion	p. 117

Introduction

En France, les quinze dernières années ont été marquées par des évolutions majeures de l'environnement international et du rôle des armées (nouvelles menaces, nouveaux engagements, coopérations entre alliés, etc.) ainsi que de leur organisation structurelle (professionnalisation, interarmisation). Le format actuel des forces armées s'inscrit dans l'objectif d'atteindre le modèle 2015 défini par la loi de programmation militaire (LPM) 1997-2002, complétée par la LPM 2003-2008. Ce modèle résulte initialement de la professionnalisation des armées puis des travaux de planification du ministère de la Défense en vue d'adapter nos moyens de défense aux nouvelles données stratégique, technologique, industrielle et financière. Il constitue un modèle « de forces resserrées mais hautement disponibles, capables d'exploiter toutes les possibilités de systèmes d'armes de plus en plus complexes » mais aussi de « s'associer rapidement avec des unités de pays alliés ou amis dans des actions communes ». La LPM 2003-2008 redéfinissait les objectifs de cette réforme : rétablir « une crédibilité opérationnelle incontestable et mettre nos forces au niveau d'équipement et d'entraînement des armées les plus modernes » tout en soulignant le retard pris par le rythme de modernisation des équipements et l'effort en matière de recherche et technologie. Elle rappelait également l'objectif de satisfaction des contrats opérationnels autour des grandes fonctions : dissuasion, prévention, projection, protection.

La définition du modèle d'armée 2015 répondait à un contexte géostratégique en pleine mutation face à la disparition de la menace majeure et à l'émergence de menaces qui étaient encore diffuses et dont l'évolution était peu prévisible, mais aussi dans la perspective de mettre en place une meilleure coopération avec nos partenaires européens. Dix ans après le début de cette réforme, à la veille d'échéances politiques importantes et alors même que les travaux préparatoires à la nouvelle loi de programmation militaire devront être lancés, il apparaissait essentiel d'évaluer la pertinence de ce modèle d'armée 2015 et des contrats opérationnels au regard des mutations de l'environnement géostratégique et humain et de l'évolution des technologies. C'est l'objectif de cette étude.

La pertinence de ce modèle doit s'analyser en fonction de missions qui sont et seront celles de nos forces armées, du cadre national ou multilatéral dans lequel s'effectuent ces

missions, des besoins capacitaires qui sont nécessaires et des moyens financiers qui seront disponibles pour les armées, en particulier pour l'armée de terre. Cette démarche doit se traduire en terme d'organisation des armées, de compétences technologiques à maîtriser par le biais de l'industrie de défense, d'équipements à acquérir, de capacités militaires à détenir ou à partager. Cela doit nous conduire à porter un regard critique sur les contrats opérationnels ainsi que les différentes capacités et les axes d'efforts définis par la dernière LPM.

Dans ce cadre, l'étude a été construite autour de trois axes qui ont donné lieu à l'organisation de trois séminaires dont les synthèses font l'objet des trois chapitres de l'étude :

- Le premier séminaire a été organisé en novembre 2005. Il portait sur « **Quelles capacités militaires de la France à l'horizon 2030 ?** » et réunissait des experts français et étrangers, européens et américains pour en débattre. La synthèse de ces débats est reproduite dans le premier chapitre de cette étude : « **L'environnement stratégique en 2030 : quelles conséquences pour notre outil de défense ?** ». A l'issue de ce premier séminaire, trois hypothèses d'armées correspondant à des choix politiques possibles ont été définies.
- Le deuxième séminaire s'est tenu dans le cadre des Assises de l'armée de terre en avril 2006. Il avait pour objectif de tenter de définir les capacités nécessaires en fonction des différents modèles et de schémas d'évolution de la situation internationale. Les débats menés dans le cadre de ce deuxième séminaire constituent le chapitre 2 de cette étude : « **Tentative de définition des capacités nécessaires en fonction des différents modèles et de schémas d'évolution de la situation internationale** ». A l'issue de ce chapitre, les scénarios du Livre blanc et les contrats opérationnels sont mis en perspective avec la situation stratégique et les modèles d'évolution possible du format des armées pour en évaluer à la fois la pertinence et la cohérence.
- Enfin, le dernier séminaire s'est déroulé en octobre 2006 et visait à débattre pour adapter, voire tenter de penser une redéfinition des contrats opérationnels. Les propos et débats sont reproduits dans le troisième chapitre de cette étude : « **Quelles évolutions pour le modèle d'armée 2015 et quelles perspectives à l'horizon 2025 ?** »

Chapitre 1 – L’environnement stratégique en 2030 : quelles conséquences pour notre outil de défense ?¹

Le séminaire du 29 novembre 2005 constituait la première étape de l’étude. Il avait pour objectif de réunir des experts français et étrangers, européens et américains, pour débattre et fournir une critique constructive, voire prospective, sur l’ambition française en matière de relations internationales et de défense et ses conséquences sur le modèle d’armée pour l’avenir. Ce premier chapitre propose une synthèse de ce séminaire. Cette synthèse a été réalisée selon un schéma identique pour chaque table-ronde :

- Dans un premier temps, est rappelé l’**objectif** de la table-ronde ainsi que le nom et le titre des intervenants de la table-ronde.

- Ensuite, il est procédé à la **synthèse** des échanges qui ont eu lieu durant la table-ronde soit à partir des propos liminaires des intervenants soit dans le cours du débat qui a suivi.

- Enfin, il est procédé à l’**analyse** des échanges qui ont pu avoir lieu dans chaque table-ronde. Cette analyse a été réalisée par les responsables de cette étude à l’IRIS, Jean-Pierre Maulny, le directeur de la recherche ainsi que Fabio Liberti et Sylvie Matelly, chercheurs.

A l’issue de ce séminaire, trois hypothèses d’armées correspondant à des choix politiques possibles, se sont dégagées :

- **Hypothèse 1 – maintien global des capacités actuelles dans un cadre essentiellement national.** Cette hypothèse constitue un modèle global d’autonomie sur les 5 systèmes de forces. Elle suppose une certaine polyvalence pour répondre à la diversification et à l’imprévisibilité accrue des menaces et à l’accroissement de certaines capacités du fait de nouvelles missions (catastrophes naturelles par exemple). Dans ce contexte, la rationalisation de l’outil de défense n’est possible que de deux manières : en mutualisant les capacités de soutien au niveau interarmées d’une part et en

¹ Ce chapitre est constitué de la synthèse d’un séminaire organisé le 29 novembre 2005 et intitulé : « Quelles capacités militaires pour la France à l’horizon 2030 ». Le programme est détaillé en annexe.

procédant à une meilleure articulation des capacités interarmées et des programmes d'armements d'autre part ;

- **Hypothèse 2 – maintien global des capacités actuelles mais dans un cadre européen.** Cette hypothèse suppose que l'on conserve une capacité d'action globale identique mais en inscrivant celle-ci dans un cadre essentiellement européen et non plus seulement national en procédant à des partages et à des mutualisations des capacités à un niveau européen. Elle conduira donc pour l'armée de terre à envisager certains abandons de capacités et donc à sérier les capacités pour lesquelles il subsiste un besoin national des autres capacités, les capacités susceptibles d'être mutualisées (par exemple : soutien, moyen de projection, logistique) ou d'identifier certaines niches capacitaires dont le coût est élevé alors même que le besoin reste limité (exemple : poseur de pont, renseignement satellitaire, certaines capacités de protection) ;

- **Hypothèse 3 – les capacités sont concentrées sur un rôle de stabilisation ou de maintien de la paix dans un cadre européen.** Cette hypothèse permet de concentrer les ressources budgétaires sur un moins grand nombre de capacités. Il suppose un besoin moindre par rapport aux deux autres hypothèses en terme de supériorité technologique. La mutualisation ou le partage des capacités peuvent donc s'avérer plus simples dans un cadre européen puisque le nombre de capacités est moins grand et que les capacités liées aux actions de coercition sont plus limitées.

Elles sont présentées plus en détail dans le paragraphe consacré à la dernière table-ronde, dans une sous-partie conclusive intitulée : Quel modèle capacitaire pour la France à l'horizon 2030 ? Elles serviront de bases pour définir des modèles possibles d'évolution et de définition des besoins capacitaires pour l'armée de terre à l'horizon 2025.

I – Analyse de l’environnement global jusqu’en 2030

A - Objectif :

L’objet de cette table ronde est de permettre d’envisager l’évolution des facteurs non géostratégiques (économie, démographie, technologie, autres facteurs) qui peuvent influencer sur l’environnement à l’horizon 2030 et donc soit sur la nature des menaces soit sur les capacités économiques de financer l’effort de défense. Lors de cette table-ronde sont intervenus :

- un économiste, **Frédéric Tiberghien**, membre du Conseil d’administration de l’IRIS, maître des Requêtes au Conseil d’Etat et Commissaire adjoint au Plan ;
- un chercheur américain spécialiste des questions de défense et de démographie, **Brian Nichiporuk**, Chercheur à la RAND Corporation ;
- un observateur des technologies innovantes et du futur, **Michel Ferrier**, Président du comité national d’évaluation de la recherche ;
- un spécialiste des questions européenne et de défense, **Daniel Keohane**, Senior Research Fellow au Centre for European Reform.

La question principale qui leur avait été posée avant ce séminaire était : Qu’est ce qui change dans l’environnement global jusqu’en 2030 et qui aura des impacts sur le modèle d’armée français ?

B – Synthèse :

Il est globalement ressorti de cette table ronde qu’il était assez difficile de prévoir très précisément ce que serait le monde en 2030 mais malgré tout, nos intervenants se sont accordés sur le fait qu’il ne devrait pas y avoir de changement géopolitique majeur. En particulier, si dans la continuité des événements observés aujourd’hui, les évolutions envisagées dans le cadre de réflexions prospectives ont de bonnes chances d’être confirmées par les faits, il est en revanche difficile de prévoir les événements qui constitueraient une rupture par rapport au passé. Cela est vrai dans le domaine technologique : il est difficile de déterminer si l’on verra apparaître de

nouvelles technologies ou si se produiront des ruptures technologiques et, par voie de conséquence, d'en déduire quelqu'impact que ce soit pour la défense nationale. Plus globalement, tout type de rupture, tant de nature technologique que géopolitique, stratégique ou économique, est difficile à anticiper alors même que si on se projette dans la continuité des événements actuels, les prévisions ont une probabilité de se réaliser beaucoup plus certaine. En revanche, peut-on considérer cette méthodologie de prévision comme fiable ?

Dans ce contexte, les interventions de **Frédéric Tiberghien**, de **Michel Ferrier**, de **Daniel Keohane** et de **Brian Nichiporuk**, permettent de dégager certaines lignes directrices :

a – Equilibre stratégique global :

Tous les intervenants sont d'accord pour admettre qu'en 2030, ce seront encore les Etats-Unis qui domineront le Monde. **Michel Ferrier** donne plusieurs explications à cela notamment de nature économique et technologique. Il constate par exemple que c'est le seul pays au monde qui ait une telle capacité pour investir dans la R&D et donc pour innover en permanence. Parallèlement, le modèle américain reste un système économique très flexible qui intègre les changements sociaux ou culturels bien plus rapidement que nous.

Toutefois, certains pays auront un rôle certainement accru sur la scène internationale tels la Chine et l'Inde, mais aussi probablement des pays comme le Brésil, le Nigeria ou l'Afrique du sud ou même l'Iran au Moyen Orient. La montée en puissance de ces pays conduira, tout au moins dans le cas de la Chine, d'une part à accroître la concurrence avec les Etats-Unis, d'autre part à marginaliser les pays de l'UE. Dans un contexte de concurrence Chine/Etats-Unis, l'Inde pourrait également jouer un rôle clé, surtout si l'UE ne parvient pas à se renforcer politiquement. **Daniel Keohane** souligne d'ailleurs à ce propos que la Chine et l'Inde auront probablement des PIB supérieurs à ceux de la France ou du Royaume Uni en 2030. L'UE devrait toutefois rester la deuxième puissance mondiale derrière les Etats-Unis.

Par contre, cette relative « marginalisation » de l'Europe pourrait conduire les puissances européennes à avoir un rôle clé à jouer dans certaines régions telles que le Caucase, le Moyen Orient ou l'Afrique. **Michel Ferrier** est assez pessimiste quant à l'avenir de la construction

européenne puisqu'il observe qu'aucune fédération n'a, dans l'histoire de l'humanité, survécu à ses pères fondateurs et donc duré plus de 70 à 80 ans (au bout de deux générations, explique-t-il, on tend à oublier les motivations qui ont poussé les pères fondateurs à constituer une fédération). Il constate en particulier que l'UE n'est pas une entité culturelle en soi, pas vraiment une entité politique, et que cette absence de base commune empêche la création d'une dynamique commune et tend de ce fait à créer une hypertrophie de la bureaucratie.

Pour **Daniel Keohane**, un renforcement politique de l'UE pourrait permettre un repositionnement bénéfique de l'Europe dans les relations internationales. En particulier, un rapprochement UE/Russie pourrait limiter la déstructuration et l'instabilité en Asie centrale. Parallèlement, la régionalisation des échanges internationaux qui est observée ces dernières décennies pourrait avoir des conséquences politiques à moyen ou long terme. En effet, malgré la tendance actuelle qui est très nettement à la mondialisation des échanges, on observe un paradoxe, la régionalisation de ces mêmes échanges tant commerciaux que financiers. Ce paradoxe n'est que théorique, nombre d'études ont montré que le développement des échanges régionaux entraînait une plus grande ouverture des pays au reste du monde. En fait, cette régionalisation vient pallier les lacunes de la gouvernance mondiale et des organisations internationales. Elle permet aux intérêts régionaux d'être mieux pris en compte par la communauté internationale (cf. la politique commerciale de l'UE après 1957 ou le Mercosur) et on peut alors imaginer que l'évolution des organisations régionales pourrait conduire à des actions de plus en plus politiques de celles-ci. Une telle évolution pourrait alors, en l'occurrence, renforcer la position de l'UE qui constitue pour beaucoup un modèle en la matière. Ainsi, pour **Brian Nichiporuk**, l'Europe pourrait jouer un rôle clé de « passerelle » entre les Etats-Unis et la Russie.

Concernant la Chine, il paraît indiscutable pour tous les intervenants que ce pays sera une puissance qui comptera de plus en plus dans les relations internationales de par son poids économique et démographique. Il ne faut toutefois ni négliger, ni sous-estimer les problèmes tant internes qu'internationaux que pourraient rencontrer ce pays et les risques et les incertitudes que cela constitue pour le reste du monde. **Brian Nichiporuk** entrevoit même le renforcement des liens de sécurité entre la Chine et le reste du monde avec une plus grande implication de la Chine

dans les relations internationales (rapprochement avec l'Iran par exemple). Ceci ira de pair avec une augmentation des dépenses militaires de ce pays.

Enfin, plus globalement, il a été question de la démocratie et du rôle des Etats en 2030. Il est généralement admis que si la démocratie devrait gagner du terrain dans le monde, son mode d'expression pourrait évoluer, ce qui pourrait entraîner des crises.

Parallèlement, le rôle des Etats a fait l'objet d'un débat. La plupart des intervenants considèrent que les Etats resteront les acteurs majeurs des relations internationales. Michel Ferrier estime d'ailleurs qu'il est et sera difficile de se passer des Etats parce que les intérêts nationaux restent très forts. La globalisation ne devrait donc pas entraîner de phénomène de disparition des Etats même si les intérêts des entreprises tendent à se déterritorialiser.

Daniel Keohane pose également la question de l'évolution des institutions internationales sans donner de réponse précise. Il y a en effet une interrogation sur le devenir de l'Otan et de l'ONU à l'horizon 2030.

b – Niveau des tensions et crises internationales :

Les risques d'un conflit majeur sont limités explique **Daniel Keohane**. Toutefois, il existe des zones de conflits potentiels auxquelles il faut prêter la plus grande attention : c'est le cas par exemple de Taiwan qui peut amplifier la concurrence entre les Etats-Unis et la Chine à l'avenir. Parallèlement, le MoD britannique n'exclut pas la possibilité d'attaques de son territoire national.

Plus que tout autre, l'environnement géostratégique dépend des évolutions géopolitiques et économiques mais aussi, à l'avenir, des technologies, de l'environnement ou des évolutions démographiques. De ce point de vue, les prévisions en sont d'autant plus difficiles : quid de la sécurité mondiale en 2030 ? Il est certes probable que le risque d'occurrence d'un conflit majeur restera limité. Toutefois, les menaces et les risques de crises liés aux Etats défaillants, à la prolifération d'armes de destructions massives ou à la criminalité ne semblent pas devoir diminuer, bien au contraire, dans les années à venir sans que l'on puisse prévoir si ces menaces peuvent déboucher sur une crise majeure.

La mondialisation économique a plusieurs effets en terme stratégique :

- elle accélère l'émergence et la diffusion des technologies (risques terroristes, cyberspace et guerres spatiales), des pandémies, des incertitudes donc des risques ;
- elle accroît les inégalités (**Brian Nichiporuk** parle même de choc des civilisations) et crée donc des problèmes sociaux, l'émergence d'une contestation sociale ;
- elle accélère l'exode rural et donc l'accroissement des populations urbaines, ce qui peut entraîner un changement de nature de la criminalité ;

de ce point de vue, **Daniel Keohane** pense qu'il existera en 2030 une zone majeure d'insécurité partant de l'Afrique et se terminant en Asie où coexisteront des zones grises et des Etats proliférants.

c – L'économie :

- Economie mondiale :

Dans le domaine économique également, les Etats-Unis seront la puissance dominante en 2030 car, explique **Michel Ferrier**, la capacité d'innovation et d'adaptation de ce pays reste inégalée à ce jour. Les Américains sont, de plus, ceux qui savent tirer le meilleur bénéfice du contexte économique actuel. L'économie chinoise constituera 20% du PIB mondial et la montée en puissance, assez générale, des économies asiatiques accroîtra encore la pression sur les ressources énergétiques.

Même si tous les intervenants de cette table ronde (ce ne sera pas le cas de tous les intervenants à ce séminaire, voir pour cela la synthèse de la table ronde 2) considèrent que la mondialisation va se poursuivre, voire s'amplifier, sans rupture majeure, cela ne va pas sans poser un certain nombre de questions. En effet, les taux de croissance économique des différentes régions resteront très différents et conduiront donc à amplifier les inégalités, voire pourront générer de nouveaux équilibres économiques :

- Pour **Daniel Keohane**, cela pourrait modifier les coopérations entre les différents pays et plus largement les relations économiques internationales. Il souligne également les analyses divergentes entre la CIA et le MoD quant aux évolutions économiques au Moyen

Orient. La CIA est plutôt optimiste pensant que le développement de la démocratie devrait accélérer la croissance et le développement économique et affaiblir, par voie de conséquence, les bases mêmes du fondamentalisme islamique. Le MoD est pour sa part plus réservé quant à cette évolution ;

- pour **Brian Nichiporuk**, les litiges entre les pays et les régions pourraient se multiplier et la contestation face au libre-échange s'amplifier. Il pense même qu'en 2020, l'Amérique Latine aura probablement rejeté le libre-échange et que le capitalisme tel qu'il est s'en trouvera modifié.

- Perspectives pour l'économie européenne :

Face à une croissance « molle » et au vieillissement de la population européenne, **Frédéric Tiberghien** explique que les politiques sociales et fiscales sont aujourd'hui les seuls leviers pour une relance de cette croissance. De ce point de vue, il pourrait y avoir un décalage entre les Etats si les politiques menées étaient différentes, voire, une concurrence accrue entre les systèmes économiques des pays membres de l'UE.

- Perspectives pour l'économie française :

La population active devrait augmenter jusqu'en 2020 pour décroître ensuite jusqu'en 2050. Ce vieillissement de la population aura un coût qui représentera entre 3 et 5 points de PIB suivant que les dépenses de santé sont ou non prises en compte. Parallèlement, les investissements en R&D ou dans l'éducation restent aujourd'hui insuffisants pour permettre une accélération de la croissance, une incertitude persiste également quant aux gains de productivité.

Concernant l'emploi, il est probable que le chômage diminuera du fait des départs massifs à la retraite dans les prochaines années mais aussi, avec le développement de nouveaux secteurs d'activité économique (services à la personne, besoins croissants de sécurité privée). Cela ne résoudra toutefois pas les problèmes sociaux qui existaient du fait du chômage puisque ces emplois sont souvent peu qualifiés donc mal payés et que les inégalités persisteront, voire augmenteront entre des emplois de plus en plus qualifiés et bien rémunérés et ces emplois de service peu qualifiés et mal rémunérés.

d - Les questions environnementales :

Daniel Keohane explique que ce sujet constitue une préoccupation majeure du Ministère de la Défense britannique (MoD) car il pose de vraies questions en matière de sécurité mais aussi d'interventions des militaires britanniques à l'avenir avec, par exemple, la multiplication probable des catastrophes naturelles. De ce point de vue, le réchauffement climatique constitue un vrai défi humanitaire mais aussi militaire parce qu'il faudra pour les armées apprendre à travailler et à agir avec des groupes de plus en plus diversifiés pour gérer les risques et les conséquences de ces changements.

e - L'accès aux ressources naturelles :

L'épuisement des ressources énergétiques fossiles créera inévitablement des tensions au niveau international, tensions qui seront encore amplifiées par la redéfinition des équilibres mondiaux du fait des évolutions démographiques et économiques différentes entre les grands pôles mondiaux. De ce point de vue, l'UE se trouve plutôt dans une situation défavorable et devra donc savoir resserrer ses liens avec la Russie ou même l'Algérie dont elle sera de plus en plus dépendante pour son approvisionnement énergétique, explique **Daniel Keohane**.

Personne n'a évoqué l'accès à l'eau notamment en liaison avec les évolutions climatiques.

f - Démographie et grands équilibres démographiques en 2030 :

- 1) Les populations des pays du Nord sont vieillissantes avec tous les problèmes que cela pose en terme de financement des retraites mais aussi de renouvellement de la population active ;
- 2) D'un autre côté, cette raréfaction de la main-d'œuvre dans les pays du Nord devrait entraîner une augmentation des salaires pour les emplois les plus qualifiés (ce que **Frédéric Tiberghien** a défini comme un meilleur partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits en parlant de la situation française) qui tendra à accroître encore les inégalités entre le Nord et le Sud. Il existe également au sein des pays du Nord un risque de voir l'échelle des salaires s'agrandir entre des emplois qualifiés mieux rémunérés et des emplois précaires, de proximité mal rémunérés ;
- 3) Parallèlement, ces évolutions démographiques impacteront inévitablement sur la redéfinition des grands équilibres mondiaux : l'Europe et la Russie perdront des habitants

pendant que les pays asiatiques (hormis le Japon), le Moyen Orient et l'Afrique verront un accroissement encore important de leur population. Pour l'Asie, ce phénomène, accompagné d'une croissance économique dynamique, conduira à accroître la puissance économique et stratégique de la zone, les vellétés de puissance et d'implication dans les relations internationales (négociations commerciales, participation aux grandes institutions internationales...) de certains pays asiatiques (Chine et Inde en particulier). Pour l'Afrique et le Moyen Orient, la question démographique est plus complexe et pourrait être génératrice de problèmes sociaux tels le chômage, une réduction du niveau de vie de la population mais aussi des problèmes sanitaires (SIDA, grandes pandémies...), générant ensuite des tensions et des instabilités majeures dans ces régions avec des conséquences probables pour l'ensemble de la planète (terrorisme...) explique **Daniel Keohane**. **Brian Nichiporuk** n'est pas d'accord avec cette analyse et explique que les Etats-Unis anticipent qu'avec les progrès de la démocratie au Moyen-Orient, la région devrait se stabiliser et les mouvements salafistes voir leur influence diminuer.

- 4) L'évolution démographique changera également la donne en Europe. Ainsi, la France, parce que son taux de natalité reste l'un des plus élevés en Europe, deviendra le pays le plus peuplé de l'UE devant l'Allemagne, ce qui pourrait notablement modifier les rapports de forces en Europe ;
- 5) A plus long terme par contre, la situation devrait se stabiliser puisque la plupart des régions du monde ont ou sont en train d'achever leur transition démographique et, comme le souligne **Brian Nichiporuk**, la population mondiale devrait se stabiliser avec la réduction du taux de fertilité.
- 6) L'évolution sociétale est contrastée. D'un côté, les lois de la mondialisation et du libéralisme véhiculent une philosophie tournée vers le bien-être de l'individu et vers le matérialisme. D'un autre côté, on assiste à une montée en puissance du phénomène spirituel et religieux dans les régions où la mondialisation ne s'est pas imposée. Même dans les pays où les règles de la mondialisation se sont imposées, on assiste à une résurgence des phénomènes religieux, y compris sous forme de sectes. Il n'est donc pas exclu que ces phénomènes conduisent à renforcer les risques de choc des civilisations (**Keohane, Nichiporuk**).

g - Quelles technologies en 2030 ?

La question de la prospective technologique est essentielle car l'évolution des technologies détermine à la fois les besoins des forces armées dans le futur mais aussi les nouveaux risques qu'elles devront affronter. Il est central pour la sécurité et la défense nationale d'anticiper les évolutions technologiques mais aussi les ruptures éventuelles. Pourtant, comme le note **Michel Ferrier** lors de son exposé, cette question est très complexe et il est quasiment impossible d'anticiper quelles seront les technologies dominantes en 2030. Il pense toutefois que le concept de rupture technologique n'est pas adapté et il ne croit pas que l'on puisse parler en ces termes des technologies dont nous disposerons à l'horizon 2030. Il considère même que le cœur des technologies dont nous disposeront sera relativement similaire à ce que nous connaissons aujourd'hui. Toutefois, il est difficile de dire avec précision ce qui se passera au-delà d'un délai de 10 ans. Dans les années 60, on était incapable de prévoir la révolution Internet qui aurait lieu trente ans plus tard et ce, alors même que les premières recherches sur cette technologie avaient débuté. Seules les nanotechnologies pourraient constituer une rupture technologique.

Parallèlement, plus que les nouvelles technologies, c'est la diffusion de ces technologies qui peut aussi être source de risques et de menaces. **Daniel Keohane** cite l'exemple des technologies de la communication qui pourraient avoir une incidence politique du fait de leur utilisation par les ONG ou même par des groupes armés (terroristes).

Brian Nichiporuk est, quant à lui, plus précis puisqu'il identifie plusieurs secteurs où l'on devrait observer des développements technologiques majeurs : les technologies de l'information qui permettront une accélération du traitement de l'information, les biotechnologies, les technologies permettant des économies d'énergie ou le développement d'énergies alternatives.

C – Analyse :

Dans tous les arguments évoqués par les intervenants ou au cours du débat, plusieurs éléments apparaissent structurants pour les forces armées :

1) Les Etats-Unis restent l'hyperpuissance et donc le seul pays à pouvoir intervenir seul dans toutes les régions du monde ;

2) Dans certains domaines, et pour l'essentiel en matière économique, ils sont concurrencés par des puissances émergentes, en Asie par exemple, mais aussi en Afrique (Nigéria et Afrique du sud ont été cités par les intervenants) et en Amérique Latine ;

3) Le développement des échanges régionaux peut conduire à une certaine « régionalisation » politique, entraînant à la fois un recentrage des problématiques des relations internationales mais aussi un renforcement des puissances régionales ;

4) L'évolution de la gouvernance mondiale reste incertaine, le rôle des Etats ou des institutions internationales devrait évoluer de manière interdépendante les uns par rapport aux autres ;

5) Face à un renforcement des puissances régionales mais aussi de par sa faiblesse politique, il existe un risque réel que l' Europe ne se marginalise, à moins qu'elle ne fasse un pas en avant vers son intégration et qu'elle redevienne un pôle de croissance économique. De ce point de vue, l'Europe est handicapée par sa faible natalité ;

6) La mondialisation perdure et s'amplifie mais elle est contestée et il est possible que les fondements mêmes de cette mondialisation évoluent. Cette mondialisation peut alors devenir une source de vulnérabilités ;

7) Les ressources énergétiques fossiles s'épuisent ;

8) Les préoccupations environnementales s'amplifient ;

9) L'évolution démographique (vieillesse au Nord, fin de la transition démographique au Sud) entraîne une rupture des grands équilibres dans ce domaine ;

10) La probabilité d'occurrence d'un conflit majeur demeure faible mais les menaces et les risques continuent à se multiplier et à se diversifier (criminalité, armes de destruction massive, terrorisme, Etats défaillants, crises humanitaires, etc.)

Dans ce contexte, quelles peuvent en être les conséquences pour les armées ? En reprenant les analyses de l'environnement global décrites dans la loi de programmation militaire 2003-2008, on a le sentiment que ce paramètre est peu pris en compte ou tout au moins qu'il est pris en compte en fonction des événements les plus récents et non avec un caractère prospectif.

La loi de programmation militaire faisait uniquement référence à ces questions de la manière suivante :

« Les sociétés en transition dans les régions situées à la périphérie de l'Europe resteront marquées par des tensions fortes aggravées par les difficultés économiques et d'importants flux migratoires ».

« L'instabilité dans ces régions, comme dans d'autres plus lointaines, continuera de se traduire par des réactions identitaires violentes, teintées de nationalisme ou de fondamentalisme religieux ».

Le PP 30 est pour sa part un peu plus précis et va un peu plus loin. Néanmoins, il reste basé sur le même concept de développement inégalitaire Nord/Sud susceptible d'alimenter des frustrations amplifiées par le fondamentalisme religieux.

Enfin, la diffusion des NTIC est considérée à la fois comme un avantage mais également comme un risque du fait de la plus grande vitesse de diffusion du savoir (risque de prolifération) ou des risques liés à la sécurité des systèmes.

La loi de programmation militaire ne prend donc en compte ni les évolutions démographiques, ni les risques liés à une rupture de l'environnement énergétique ou aux catastrophes naturelles nées d'une dégradation du cadre environnemental. La loi de programmation militaire n'envisage pas non plus que le développement inégal puisse affecter défavorablement l'Union européenne qui a toujours été une zone de prospérité.

a – Quels choix politiques et militaires pour l'UE ?

L'apparition de plusieurs pôles de puissance au côté de l'hyperpuissance américaine présente le risque de marginaliser l'Union européenne. Dans ce contexte, on pourrait observer un recentrage des politiques étrangères des pays européens et même de la politique européenne de sécurité et de défense sur une zone d'influence à définir (plus à l'Est ? plus au Sud ?) qui pourrait déterminer des scénarios d'interventions sur cette zone (stabilisation, gestion des crises) gérées entre européens, éventuellement à la demande des Nations Unies ou avec les Etats-Unis, voire pourquoi pas avec d'autres puissances émergentes (Russie ? Afrique du Sud ?).

Ce recentrage pourrait d'ailleurs constituer un attrait supplémentaire pour tous les pays qui souhaitent adhérer à l'Union européenne. L'élargissement de l'UE n'a pas été évoqué pendant le débat. Dans les circonstances actuelles, on aurait plutôt tendance à penser que l'UE

restera pendant encore quelques années une Europe à 25 ou à 27. Néanmoins, il est probable qu'en 2030 tous les PECO aient rejoint l'Union, voire même que les rapprochements avec la Turquie, l'Ukraine, voire la Russie, et un certain nombre de pays méditerranéens soient effectifs (sans pour autant signifier que ces pays feront partie de l'UE). Cela aura inévitablement des conséquences géopolitiques quant à la puissance de l'Union (frein à la marginalisation de l'UE ? Nouveau rôle dans la région ?). En même temps, s'il s'écoule un délai important avant d'intégrer de nouveaux pays, ce délai sera-t-il mis à profit pour intégrer de manière plus approfondie une Europe dont les politiques communes semblent aujourd'hui pour une large part en panne ?

Cela aura aussi des conséquences militaires : sur les actions à proprement parlé avec un développement des actions de stabilisation régionale par exemple, ou de soutien du fait de l'extension naturelle de la politique de voisinage. Ce qui signifierait que le champ d'action « classique » des forces européennes s'élargirait à des régions plus lointaines. La projection des forces deviendrait donc une action presque courante à envisager et on peut même penser que les armées des pays européens pourraient être amenées à travailler en coopération avec leurs voisins les plus proches, dans un cadre variable qu'il soit otanien ou européen.

En dehors de cette zone d'influence de l'UE, les opérations conjointes avec les Etats-Unis ne concerneront que des opérations de grande envergure.

Enfin, des opérations humanitaires ou de gestion des conséquences de catastrophes naturelles pourront également se produire hors des frontières européennes.

b – Les conséquences de la régionalisation

La théorie politique du régionalisme explique que la constitution de blocs régionaux peut aider la gouvernance globale, s'il existe des interconnexions entre les régions et les organisations internationales. Dans le cas inverse, les blocs régionaux ainsi constitués peuvent se retrouver en concurrence pour la maîtrise des ressources naturelles, énergétiques ou des parts de marché. Dans ce contexte, cette « régionalisation » peut avoir plusieurs effets :

- ce peut être un facteur stabilisateur : face aux nouveaux enjeux et aux déséquilibres générés par la mondialisation, un recentrage régional peut constituer une réponse plus adaptée et intermédiaire entre l'unilatéralisme dangereux et un multilatéralisme peu efficace ;

- ce peut être aussi un facteur d'instabilités, le repli sur soi a souvent été source de conflits d'intérêts et ce d'autant plus quand le contexte global est celui de la mondialisation ;

- cela pose une fois de plus la question du rôle des Etats et du rôle des organisations internationales ;

- concernant l'action militaire, deux éléments peuvent être dimensionnant : le caractère plus régional des interventions et des opérations militaires qui pourrait conduire (ou permettre ?) la redéfinition d'une zone d'influence et d'intervention recentrée pour l'UE (cf. paragraphe précédent) : dans ce scénario positif, la France et l'Union européenne pourraient définir relativement aisément un outil militaire à la fois cohérent et efficace ; dans un autre scénario moins optimiste, on assisterait à une multiplication des différends et des conflits de toute nature (politiques, économiques, militaires, terroristes...), accentuée encore par l'incapacité des institutions internationales à réguler le système. Néanmoins, la théorie des blocs régionaux opposés supposerait que deux groupes d'Etats s'opposent sur des intérêts communs ce qui apparaît peu probables aujourd'hui sauf à imaginer une radicalisation d'un choc des civilisations qui se mettrait en place avec les pays du Proche-Orient.

c – Quelle mondialisation en 2030 ? Pour quelle insécurité ?

Il est apparu au cours des débats que même s'il est probable que la mondialisation va perdurer, voire s'amplifier encore, elle pourrait changer de nature. Quelles en seraient alors les conséquences ?

- c'est toute la question de la mondialisation et de ses conséquences, des conséquences de sociétés ouvertes. On a évoqué la contestation de cette mondialisation mais plus largement, elle crée des risques politiques, elle accroît les inégalités donc amplifient les contestations sociales, elle génère aussi des cyber-risques en liaison avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- le capitalisme, tel qu'il est, pourrait s'en trouver modifié du fait de la contestation altermondialiste très forte en Amérique latine mais aussi parce qu'il ne faut pas oublier que la Chine n'est pas *a priori* un pays capitaliste ! Les pays émergents, Brésil, Inde et Chine en tête, revendiquent un rôle toujours plus grand dans la gestion économique du

monde, les négociations commerciales, etc. Or, on sait très bien qu'aujourd'hui, la globalisation est à l'image des intérêts économiques américains et qu'elle est largement dominée par ces intérêts américains (Internet, normalisation, innovations majeures, capitalisation et investissements, etc.), voire européens avec des conséquences non négligeables sur l'ensemble du tissu économique mondial (cf. les retombées civiles et militaires liées à la domination des entreprises américaines dans le monde, l'importance de la maîtrise des systèmes d'information, de transmission et d'observation...);

- dans ce contexte, l'UE en général et la France en particulier ne réalisent pas aujourd'hui les investissements qui pourraient générer demain des taux de croissance plus élevés. De ce point de vue, il est peu probable que l'étai qui pèse sur les finances publiques des pays européens se desserre et donc que les dépenses consacrées à la défense augmentent de manière sensible. On peut donc imaginer qu'à moins que des changements majeurs et structurels ne soient réalisés, le format des armées et les choix capacitaires seront au mieux comparables à ceux d'aujourd'hui. Dans ce contexte également, il est probable que cette contrainte budgétaire va affaiblir encore l'engagement de certains des pays européens dans la défense commune. On pourrait alors observer soit un ralentissement de l'intégration, soit la constitution d'un noyau dur de pays désireux d'avoir une réelle capacité à intervenir à l'extérieur ou conscients de la nécessité d'avoir une certaine autonomie dans leur défense. Cela signifiera aussi que ces pays formant le noyau dur seront dans l'obligation d'accroître leur effort financier pour la défense et que l'Europe se scinde en plusieurs cercles dont les destins ne seront pas strictement communs ;
- parallèlement, il n'est pas impossible (l'Allemagne le fait déjà) que face au vieillissement de la population, les pays de l'UE, pour préserver le niveau de vie des populations et faciliter le financement des retraites, fassent plus largement appel à l'immigration. Deux conséquences contraires peuvent en découler. Premièrement, on peut penser qu'à l'image de ce qui se passe aux Etats-Unis, cet afflux de population génèrera de la croissance et palliera ainsi aux effets négatifs d'une croissance molle. Mais un impact négatif n'est pas non plus à exclure et l'immigration peut aussi créer des problèmes sociaux, voire politiques, importants et déstabilisants pour l'ensemble de l'Europe.

Ces analyses s'inscrivent toutefois dans une certaine continuité d'évolutions déjà observables aujourd'hui. Qu'advient-il dans le cas d'une crise économique et sociale majeure atteignant soit le Sud, soit le Nord et touchant gravement la cohésion de nos sociétés ? Existe-t-il de tels risques aujourd'hui ? Deux pays apparaissent, aujourd'hui, exposés à une crise qui pourrait avoir des conséquences mondiales durables :

- les Etats-Unis sont fragilisés parce qu'ils sont surendettés. Or, une crise économique aux Etats-Unis aurait des conséquences pour le reste du monde parce que ce pays est le principal moteur de la croissance économique mondiale ;
- la Chine est également exposée au risque de crise parce que c'est un pays non démocratique et non libéral alors même que son ouverture au capitalisme, système économique libéral, s'amplifie. Il n'est donc pas totalement exclu que ce paradoxe entre les systèmes politique et économique puisse entraîner une montée des contestations sociales.

La situation de la Chine est certainement aujourd'hui la plus incertaine. Le risque d'une crise américaine majeure, bien que plus aléatoire, aurait des conséquences économiques beaucoup plus importantes. L'impact économique d'une crise chinoise n'est pas négligeable, eu égard aux investissements étrangers et aux marchés qu'ont anticipés les industriels occidentaux dans leur *business plan*. Toutefois, les conséquences politiques et militaires seraient certainement également importantes.

d – Les conséquences des évolutions de nature économique sur le budget de la défense

Plusieurs observations peuvent être faites à partir des propos qui ont pu être échangés :

- A menaces égales, le budget de défense ne devrait pas prendre une place prioritaire dans les arbitrages publics. Le vieillissement de la population devrait en effet contraindre pendant plusieurs décennies (au moins jusqu'en 2030 en tous cas), les choix politiques et budgétaires de notre pays du fait du problème du financement des retraites et des dépenses de santé ;
- même en cas de changements stratégiques majeurs dans le monde, nous n'aurons pas les moyens de jouer un rôle clé à l'échelle internationale. Il existe même un risque de voir

l'Union européenne, même unie, évoluer dans une catégorie inférieure du fait de ses faibles performances économiques et technologiques actuelles. Cet état de fait devrait alors nous inciter à accélérer la construction européenne en matière de défense. La réussite de cette construction ne dépendra toutefois pas uniquement de la France et de notre appréciation de ce qu'est la menace et du rôle que devrait jouer l'Union européenne. L'idée selon laquelle on pourrait découpler la PESD du reste de la construction européenne paraît avoir certaines limites tant la politique étrangère et la défense sont au cœur de tout projet politique ;

- seule une amélioration notable et structurelle de notre situation économique pourrait limiter cette contrainte budgétaire. Nous avons vu précédemment que pour le moment cette hypothèse reste très incertaine. De plus, il faudrait pour cela que la croissance économique annuelle moyenne dépasse les 2, voire 2.5% du PIB. Plusieurs facteurs peuvent y concourir : l'augmentation de la population (c'est le cas aujourd'hui), une réduction très nette du chômage (possible avec le vieillissement de la population) et une reprise dans la durée des investissements.

e – Evolution démographique globale et grands équilibres démographiques en 2030 :

Il y a deux questions :

- celle de la démographie prise sous un angle macro et ses répercussions quant aux ressources naturelles et énergétiques dont il faut disposer : pétrole, eau, nourriture ;
- celle de la démographie prise sous un angle micro et de la question de l'accès à l'emploi dans les sociétés qui n'ont plus de dispositifs de solidarité sociale basés sur la famille.

Le lien entre religion et exploitation des frustrations est sans doute trop rapide. La religion, quelle qu'elle soit, est certainement un facteur qui influe sur l'environnement global et peut être dans certains cas un facteur de risque si elle exploite les peurs ou les frustrations à des fins belligènes. Au-delà des questions spirituelles, les religions peuvent aussi avoir un effet tendant à aplanir les conflits ou au contraire à les envenimer.

Concernant la démographie et l'évolution de la population, plusieurs axes de développement se dégagent :

- tout d'abord, la transition démographique et ses conséquences (stabilisation de la population et tendance généralisée au vieillissement) en terme de développement, de redéfinition des équilibres mondiaux, de stabilité mondiale ;
- une UE dont la population va diminuer dans les prochaines décennies alors que son voisinage immédiat est constitué de zones à forte croissance démographique et à forte instabilité du fait d'une non-intégration dans la globalisation (cf. table ronde 2). Cela pourrait amplifier encore les mouvements migratoires avec le risque de créer de fortes tensions en cas de maintien d'une activité économique atone dans les pays de l'Union européenne. Ce risque est celui qui est le mieux pris en compte dans la loi de programmation militaire 2003-2008 mais il pourrait s'amplifier à l'avenir ;
- l'exode rural, qui fait que des villes de plus en plus peuplées deviennent des cibles privilégiées pour les assaillants (attaques terroristes par exemple), déplace donc les zones d'intervention ;
- le vieillissement de la population active posera un problème de renouvellement de cette population et donc des problèmes de recrutement pour les forces armées avec une situation où l'armée sera en compétition avec d'autres employeurs. Les conditions d'un recours accru à l'immigration afin de recruter les contingents nécessaires doivent donc être soigneusement étudiées.

Il peut également s'avérer nécessaire de revoir la politique de recrutement et d'intéressement des militaires mais aussi de penser la défense, les opérations militaires et l'équipement par rapport à cette possible raréfaction de la « main-d'œuvre » militaire.

Il est probable que l'externalisation de certaines activités de la défense nationale pourra s'amplifier. Le développement du mouvement de privatisation de la sécurité, s'il n'est pas plus encadré qu'il ne l'est aujourd'hui, pourrait aussi affecter les missions de l'armée de terre.

- Enfin, il faudra prendre en compte le poids croissant des médias et des opinions publiques.

f – Les questions de l'énergie, des technologies et de l'environnement :

Ces trois questions sont étroitement liées puisque que c'est à partir des réponses technologiques qui seront apportées à l'épuisement des ressources énergétiques fossiles que seront déterminés les modes de vie, d'échanges, de transports, etc., mais aussi l'évolution des préoccupations environnementales en 2030.

(1) L'épuisement des ressources énergétiques fossiles : on entend souvent à ce propos que cela pourrait modifier notre mode de vie à l'occidentale. Il est clair que cet élément prendra une place essentielle dans les choix politiques et économiques des pays mais il aura aussi inévitablement des conséquences importantes sur les actions des armées, conduisant à repenser les armements et les moyens de transports ou même la projection des forces, ou le modèle de projection de ces forces.

(2) Les préoccupations environnementales pourront conduire à des interventions plus fréquentes des armées soit pour prévenir des catastrophes naturelles, soit pour des missions de secours de populations. De même, les capacités d'observation des armées ou de communication pourront être sollicitées pour prévenir les risques, pour surveiller ou pour sanctionner d'éventuels contrevenants (bateaux pollueurs par exemple) ;

(3) Sur la question des technologies ensuite, même s'il n'y a pas de ruptures fondamentales, il est à peu près clair aujourd'hui que les besoins en terme de sûreté et de sécurité des systèmes devraient s'amplifier à l'avenir et prendre une part de plus en plus importante dans les réflexions stratégiques.

Face à un environnement fluctuant, la nécessité a été évoquée de penser des forces plus flexibles et plus polyvalentes pour répondre à des besoins multidimensionnels et multiformes. De ce point de vue, non seulement l'évolution de la coopération avec les alliés (UE essentiellement mais aussi Otan) sera importante mais aussi le développement du travail en interarmées ainsi que le partage de capacités entre les armées. Cela nécessite néanmoins la mise en place d'un scénario d'accélération de l'intégration européenne qui n'a rien d'évident aujourd'hui.

II - Analyse, évolution et hiérarchisation des menaces à l'horizon 2030

A – Objectif :

L'objet de cette table ronde est d'avoir un regard prospectif sur les menaces possibles à l'horizon 2030. Quelles forces armées pour quelles menaces ? Le but était notamment de voir si de nouvelles menaces sont susceptibles d'apparaître ou s'il est nécessaire de revoir la hiérarchie des menaces existantes, d'apprécier les risques et ce, afin d'envisager quelles capacités militaires seront nécessaires à l'avenir.

Cette table ronde comprenait trois intervenants : deux militaires et un chercheur :

- Le Colonel **Andreas Berg**, chef de section responsable de la PESD et des relations bilatérales entre l'Allemagne et la France, Ministère allemand de la Défense
- Le Général **Vincenzo Camporini**, Président du Centro Alti Studi della Difesa, du Ministère italien de la Défense
- Mme **Nicole Gnesotto**, Directrice de l'Institut d'études de sécurité de l'Union Européenne

B – Synthèse :

Tous les intervenants se sont accordés sur la difficulté de prévoir exactement quelles seront les menaces à un horizon temporel aussi éloigné. Cependant, des lignes de consensus ont été dégagées par la totalité des participants.

- ✓ La menace du futur est multidimensionnelle, par conséquent la réponse ne pourra pas être uniquement militaire ;
- ✓ Il serait dangereux d'abandonner la capacité à contrer les menaces classiques auxquelles nous devons faire face aujourd'hui ;
- ✓ Les forces armées du futur doivent pouvoir être flexibles et adaptables afin de faire face à tous les spectres de menaces.

Plusieurs scénarios ont été dégagés par les intervenants.

Selon le Général **Vincenzo Camporini**, on ne peut pas exclure un retour de situations que l'on a pu connaître dans le passé comme des génocides, des nettoyages ethniques, ou des conflits pour la maîtrise des ressources de matières premières. Le général **Camporini** détaille trois scénarios :

- Dans le premier scénario, la mondialisation, guidée par l'Europe et les Etats-Unis, se poursuit. L'Inde et la Chine s'intègrent à ce mouvement. Le Proche-Orient est pacifié et joue le rôle de nouveaux tigres asiatiques. De nouvelles sources d'énergie sont trouvées. Dans ce cas, les menaces principales sont constituées par les exclus de la mondialisation, pays ou classes sociales. Ceux-ci peuvent être instrumentalisés par des groupes terroristes organisés. Dans ce cas, les forces armées devront être mobiles, légères, avec d'excellentes capacités de renseignement et des systèmes de protection nationale.

- Un deuxième scénario possible est celui du blocus de la mondialisation soit du fait de la raréfaction des produits énergétiques sans que des sources d'énergie alternatives ne voient le jour. Ce scénario, envisagé tant par le général **Camporini** que par **Nicole Gnesotto**, conduirait, selon le général **Camporini**, à une montée en puissance du régionalisme, du fait de la réduction des échanges globaux, avec des zones d'influence privilégiées pour les puissances majeures qui chercheraient à accroître leur influence au-delà de leurs frontières, et un risque de lutte acharnée pour le contrôle des matières premières. En ce cas, les forces armées du futur devraient être prêtes à affronter des menaces plus classiques, découlant des tensions entre grandes puissances. On peut ainsi imaginer que l'Inde et la Chine s'attaquent à la puissance américaine en Asie.

- Enfin, le général **Camporini** voit un troisième scénario possible. Ce scénario verrait la montée en puissance des Etats asiatiques. Les Européens seraient rejetés à la périphérie. L'Occident pourrait alors se diviser et on assisterait à une lutte pour la survie de gens relativement pauvres. Dans ce contexte, il est nécessaire d'avoir des forces extrêmement flexibles qui soient capables d'assurer des missions de *peacekeeping* tout en étant capable de pouvoir s'insérer dans un conflit majeur contre une coalition d'Etats qui remettrait en cause le système.

- **Nicole Gnesotto** voit également trois scénarios possibles, mais elle concentre son attention sur les facteurs qui pourraient engendrer des intentions agressives à l'encontre du monde occidental. Il s'agit d'une rupture économique (raréfaction des ressources énergétiques), d'une rupture des fondements d'une société (chaos social) ou enfin d'un saut qualitatif effectué

par les organisations terroristes qui utiliseraient des armes de destruction massive ou qui procéderaient à des attaques cybernétiques de grande envergure.

D'autres éléments ont dégagé un consensus au sein des participants au séminaire :

Le Colonel **Nicolas Berg** a parlé de la stratégie de sécurité de l'Union européenne qu'il a définie comme un instrument certes non parfait mais très utile dans l'état actuel des choses. Cette stratégie présente un certain nombre de menaces et d'objectifs, constituant ainsi un instrument utile et un exercice précieux pour la plupart des Etats européens.

Mais, mis à part ces scénarios, on peut très bien imaginer, comme le montre l'histoire, que l'horizon 2030 ne soit pas constitué uniquement par des éléments découlant d'une évolution de la situation actuelle. C'est la thèse défendue par **Nicole Gnesotto** qui craint la survenance d'un scénario de rupture. Un événement (émergence d'une nouvelle technologie, survenance d'une catastrophe naturelle, catastrophe énergétique, pandémie) bouleverse le scénario de la globalisation tel qu'il se déroule actuellement. Dans ce scénario alternatif, on aurait une rupture du système économique ce qui n'est pas le cas dans l'analyse des menaces telle qu'elle est conduite actuellement. Or, **Nicole Gnesotto** estime que tous les clignotants sont « au rouge » actuellement mais admet que cette prévision d'une rupture majeure relève de la pure intuition.

Selon les autres intervenants du séminaire, la rupture la plus probable à l'horizon 2030 pourrait être de type économique, après avoir vécu dans le siècle dernier des ruptures de type politique (communisme) technologique (développement de l'arme nucléaire) ou religieux (Al Qaeda).

Une rupture économique pourrait découler d'un blocage du processus de globalisation. Un succès accru de la Chine sur le plan économique pourrait créer des tensions internationales en matière de ressources énergétiques, avec à la clef une augmentation des coûts de transport qui pourrait ralentir la globalisation. De plus, une pandémie pourrait générer un arrêt des échanges internationaux (quarantaine) et donc entraîner également un blocage la globalisation.

Si on observe les autres régions du monde, les menaces pourraient venir de l'impossibilité, pour l'Afrique, le Moyen Orient ou la Russie, d'entrer dans la globalisation qui est le seul élément structurant des relations internationales. Aujourd'hui, on est à peu près sûr, explique **Nicole Gnesotto**, que l'Afrique ne rentrera pas dans la globalisation avec le risque de

tomber dans l'abîme des conflits ethniques. Si le Proche-Orient ne rentre pas dans la globalisation, c'est le terrorisme qui s'étendra. Enfin, on peut se poser des questions sur la Russie. Pour l'instant, la Russie semble intégrer le mouvement mais au prix d'un retour à un système totalitaire. Si cette intégration ne se faisait pas ou mal on assisterait à un état de tensions permanentes dans l'ancienne zone d'influence soviétique.

En revanche, **Nicole Gnesotto** ne voit pas la Chine devenir une menace du seul fait de sa puissance militaire. Son budget est aujourd'hui l'équivalent de 90 milliards de \$ soit un chiffre plus de quatre fois inférieur à celui des Etats-Unis. Selon **Nicole Gnesotto**, la Chine ne doit pas être considérée, à proprement parlé, comme une menace militaire par les Etats européens, mais plutôt comme une menace économique potentielle. S'il devait y avoir des tensions avec la Chine, celles-ci pourraient découler de différends liés aux approvisionnements en énergie.

Dans le cours du débat, la question s'est posée des réponses face aux menaces asymétriques. Comment préparer les forces armées à une réponse efficace contre une telle menace ? Le développement technologique donne l'impression aux pays les plus avancés d'avoir une longueur d'avance sur tout ennemi possible. Mais l'avancée technologique n'est-elle pas le véritable moteur de l'asymétrie (**Andreas Berg**) ? En se mettant hors de portée des capacités technologiques et financières de l'ennemi, sommes-nous en train de le pousser vers la recherche de solutions différentes pour nous fragiliser ?

Sur ce sujet, aucune réponse consensuelle n'a pu être dégagée. Néanmoins, on peut affirmer qu'utiliser une réponse militaire contre une menace asymétrique peut être plus simple dans le cadre d'une opération extérieure que dans les confins d'un pays européen.

Autre question posée par les participants, celle de l'opinion publique à l'horizon 2030 : cette opinion sera-t-elle pacifiste au point de limiter les possibilités d'interventions des forces armées ? Pour **Nicole Gnesotto**, il ne semble pas qu'il y ait un risque majeur à craindre. Les sondages actuels montrent bien qu'aujourd'hui les opinions publiques demandent plus d'Europe dans le domaine militaire et de sécurité.

Autre point abordé, la prédominance des scénarios de guérilla urbaine dans le futur. Si les opérations en Irak et en Afghanistan ont démarré avec un dispositif qui donnait une place de

choix aux forces spéciales et à l'aviation, on s'est assez vite retrouvé à devoir mener des opérations d'un autre type, avec un dispositif complet sur place.

L'autre point sur lequel s'accordent les intervenants vient du fait que les menaces sont de plus en plus multidimensionnelles : la réponse à apporter à un Etat faisant de la prolifération est bien différente de celle à apporter en cas d'Etat failli. L'accès aux ressources énergétiques (pétrole) ou aux ressources naturelles (eau), la démographie, etc., constituent autant de menaces possibles à l'horizon 2030. Or, des menaces multidimensionnelles demandent des réponses multidimensionnelles. Si la menace n'est plus simplement militaire, mais intègre des éléments économiques, culturels, sociaux, la réponse ne pourra plus être uniquement militaire. On observe déjà cela aujourd'hui.

Andreas Berg a insisté sur la difficulté à prévoir avec exactitude une situation internationale à trente ans. Il y a trente ans, il y avait 5000 chars en Allemagne, et la CEE comptait 9 membres. Selon lui, la stratégie européenne de sécurité est un bon document mais qui ne va pas assez loin. Les Etats auraient notamment intérêt à définir quels sont leurs intérêts, ce que ne fait pas l'Allemagne.

Pour **Andreas Berg**, les menaces les plus évidentes sont la prolifération, l'accès aux ressources naturelles (eau) et aux ressources énergétiques. La démographie constitue également un risque potentiel dans le sens où la population africaine devrait doubler dans les années à venir alors que la population européenne devrait décroître.

Les menaces de type classique telles que nous les voyons aujourd'hui devraient également perdurer.

C – Analyse :

La question posée par la table ronde sur les menaces futures ne donne donc pas de réponse claire. Deux raisons expliquent ce manque de clarté :

- il est difficile d'envisager avec certitude les menaces ou la situation stratégique à trente ans, et les intervenants ont notamment souligné qu'à la fin des années 70, il était difficile de prévoir la chute du mur de Berlin.

- cette incertitude est renforcée par le sentiment que les menaces futures seront de plus en plus multidimensionnelles, conjuguant des aspects civils et militaires. Parmi ces menaces, il y a plusieurs facteurs que les intervenants avouent ne pas pouvoir maîtriser avec certitude aujourd'hui mais dont ils sentent bien qu'ils pourront avoir des implications majeures sur le tableau des menaces et des risques dans les années à venir. Ces facteurs sont de quatre ordres :

- le phénomène de la mondialisation, le contrôle de ce phénomène et son extension à tous les pays ou à toutes les couches sociales ;
- le dérèglement climatique entraînant des catastrophes naturelles majeures ;
- la rupture des approvisionnements énergétiques ;
- la survenance de pandémies.

Par nature ces menaces étant nouvelles les intervenants éprouvent alors deux types de difficulté :

α Comment hiérarchiser le type de menaces que susciterait la survenance de ces événements par rapport aux menaces classiques ?

α Comment définir les capacités nécessaires par rapport à un type de menace nouvelle dont on apprécie mal aujourd'hui les conséquences en termes militaires ?

Les intervenants de cette table ronde n'ont en effet pas écarté des scénarios qui s'éloigneraient largement de ce que nous avons vécu jusqu'à nos jours, scénarios qui seraient susceptibles de mettre la France et l'Europe dans une situation politique radicalement différente de celle qui prévaut aujourd'hui.

Ainsi, le scénario du repli sur les aires régionales du fait d'une rupture dans les approvisionnements en pétrole nous obligerait certainement à nous inféoder à une puissance militaire et énergétique sauf à ce que l'Europe devienne une super-puissance militaire. Ce scénario suppose qu'il n'y ait pas d'affaiblissement de l'Etat². Les scénarios d'affrontement pour les ressources énergétiques obligeront l'Europe à faire le choix de la puissance voire de l'hyperpuissance soit à l'inverse du retour vers une position de vassal impliquant une forme de

² Thèse qu'ont soutenue tous les participants du séminaire mais il ne faut pas oublier que certains défendent la thèse selon laquelle l'énergie est un marché et non un enjeu stratégique pour les Etats et que la question de l'accès aux ressources énergétiques sera réglée par les lois du marché.

renoncement militaire. Ceci ne permet pas véritablement de définir les capacités que nous devons construire si on ne définit pas au préalable quels sont nos intérêts et plus exactement quel rôle la France et l'Europe veulent avoir sur la scène internationale. Faute de pouvoir répondre à cette question qui est du domaine du politique (mais également du domaine économique), les intervenants ont répondu sur la nécessité de se doter d'un outil flexible, mobile c'est à dire aussi bien capable de faire du *peacekeeping*, de la lutte anti-terroriste, de répondre à une menace majeure ou à conduire des opérations de gendarmerie. Cela ne répond naturellement que très imparfaitement au souci de spécialisation qui peut être lié aux contraintes économiques. En même temps, la réponse des intervenants ne doit pas être considérée comme une figure de style mais correspond également à une inquiétude sourde de la survenance d'événements inhabituels qui impliquerait un retour vers une certaine autonomie voire autarcie militaire liée à une fermeture du monde sur lui-même.

Le scénario de la rupture du monde entre pays de la globalisation et pays exclus de la globalisation peut conduire à une extension du phénomène terroriste. Mais ce scénario devrait-il inclure ou non une rupture de l'alliance avec les Etats-Unis du fait de désaccords dans les réponses à donner à ces défis ? Selon que l'on se situe dans l'un ou l'autre cas les réponses en terme de capacité ne sont pas rigoureusement identiques. On se trouve en revanche dans un schéma relativement connu qui peut nous faire alterner des opérations contre-terroristes et des opérations de stabilisation. Comme l'a indiqué un des participants, ces opérations ne se limitent pas à l'envoi des forces spéciales. Tout le spectre des capacités d'occupation du terrain est rapidement sollicité avec un engagement en terme de maîtrise du feu qui est très variable, allant de capacités de feu et de protection non négligeable jusqu'aux forces de sécurité du type de la gendarmerie. Dans ce cas de figure, l'expérience prouve que l'armée de terre est très sollicitée. C'est le scénario qui est certainement le plus prévisible à court ou moyen terme dans le sens où il ne constitue qu'une extension du scénario auquel on assiste actuellement. Si cette extension était réelle ou massive le problème se poserait en terme de quantité de capacités plutôt que de qualité de capacités³. En revanche, si la globalisation et la démocratie atteignaient la région du Proche-Orient, on assisterait à une réduction de ce type de menaces.

³ A condition d'avoir toutefois trouver au préalable une réponse satisfaisante aux menaces asymétriques. Ce scénario entraîne en effet une extension massive des menaces de type asymétrique au détriment des menaces classiques.

L'accroissement du nombre de catastrophes naturelles ou de catastrophes écologiques pourrait entraîner un recours accru aux moyens logistiques des armées. Il en va de même en cas de grande pandémie. Si ces menaces ne sont pas de caractère militaire, elles pourraient en revanche entraîner un phénomène de saturation d'un certain type de capacités des forces armées. A ce niveau, il est sans doute nécessaire de réfléchir dès maintenant à la mise en place d'un véritable service de sécurité civile de grande envergure au niveau français ou européen qui puisse décharger l'armée de cette mission.

Il est peu probable que l'on puisse avoir recours à l'armée pour faire face à des révoltes internes de couches sociales exclues de la globalisation, sauf à accréditer d'emblée une situation de guerre civile.

Si la Chine a été considérée par tous les intervenant comme un acteur majeur de la stabilité internationale, l'importance de son rôle semble pour tous plus liée à son poids économique qu'à son poids militaire. En un mot, ce n'est pas une menace militaire que fait peser la Chine mais une menace sur l'équilibre du système économique international. Comment la Chine va-t-elle régler son problème énergétique (on pourrait ajouter également la question des risques environnementaux que fait peser ce pays) ? L'équilibre économique bâti avec les Etats-Unis, la balance commerciale nettement déficitaire de ce pays, le financement de la croissance américaine reposant massivement sur les investissements chinois, est-il viable sur le long terme et quelles pourraient être les conséquences d'une rupture brutale de cet équilibre ? Comment va se résoudre la contradiction d'un régime communiste et anti-démocratique utilisant les outils de la globalisation ?

La prolifération des armes de destruction massive n'a pas véritablement fait l'objet d'une focalisation des intervenants comme si le phénomène allait de soit ou qu'il était simplement réglé par le maintien de la dissuasion. En réalité, la réflexion des intervenants se situe en amont de l'émergence de ce type de menace. Ils considèrent implicitement que le mouvement est irréfugable à partir du moment où les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) rendent impossible toute tentative de blocage de diffusion des connaissances. A partir de ce moment, la crainte est projetée dans le futur sous la forme de l'émergence d'une nouvelle technologie à usage militaire dont la dissémination serait très rapide grâce aux NTIC.

Pour lutter contre ce type de phénomène, les intervenants continuent à penser qu'un système de sécurité universel est nécessaire et, même s'ils reconnaissent aujourd'hui les faiblesses de l'ONU, ils estiment que cet outil est et sera dans le futur irremplaçable.

La question du futur de l'Union européenne n'a pas été abordée. Implicitement, ou explicitement, puisque **Andreas Berg** estimait que le séminaire aurait pu s'intituler : « quelles capacités militaires pour l'Europe », les intervenants inscrivent toutes leurs réflexions avec le postulat que seule l'Union européenne est le cadre approprié de réponses aux menaces futures (le cadre transatlantique est plus aléatoire). Cette approche conduit implicitement à considérer que les Etats de l'Union européenne doivent définir dans un cadre commun le catalogue de ces menaces en allant au-delà du concept de sécurité de l'Union européenne défini en décembre 2003. Les nouvelles menaces s'inscrivant dans la perspective de la globalisation, il est sans doute plus aisé pour les partenaires européens de produire une analyse commune moins marquée par les intérêts spécifiques de chacun. En même temps, on a vu que la réponse au scénario 2, c'est à dire un accroissement du terrorisme lié à une fracture dans les bénéfices de la mondialisation, supposait une analyse et une réponse commune avec les Etats-Unis sur les causes et les réponses à cette menace. Or, cette réponse ne va pas de soi et pourrait entraîner une fracture au sein de l'Union européenne comme on a pu le voir lors de la guerre d'Irak ou comme, on peut le penser, on a pu le voir lors des referendum sur la constitution européenne.

Tout se passe donc comme si, face aux menaces futures, seule une réponse dans un cadre européen était appropriée sans que l'on ait toutefois la certitude de pouvoir apporter cette réponse dans un cadre européen.

A la question de la nécessité de mettre en place des capacités qui soient facilement adaptables à tous types de mission, il serait nécessaire de maintenir une autonomie de capacité minimale pour faire face à des divergences d'appréciation dans les réponses aux menaces faites par les membres de l'Union européenne.

III - Analyse et évolution du rôle de la France sur la scène internationale

A - Objectif :

L'objet de cette table ronde « Analyse et évolution du rôle de la France sur la scène internationale » est de fournir un regard critique sur le rôle que pourrait prétendre jouer la France sur la scène internationale. Cette analyse peut permettre, dans un second temps, d'envisager le cadre et le niveau de nos interventions ainsi que les partages de responsabilité que nous sommes prêts à accepter dans un cadre multilatéral que celui-ci soit au sein de l'Union européenne ou à l'OTAN. Pour ce faire, trois intervenants se sont exprimés :

- **Nick Spence** de la Cellule civilo-militaire de l'Etat-major de l'Union européenne (EMUE),
- **Martin Koopmann**, Chercheur à la DGAP,
- **Marcin Zaborowski**, Chercheur à l'Institut d'Etudes de sécurité de l'Union européenne.

Originaires de trois pays différents (Allemagne, Royaume-Uni et Pologne), leur point de vue devait être complémentaire quant à leur appréciation du rôle de la France aujourd'hui et dans le futur.

La loi de programmation 2003-2008, comprenant en son sein le modèle d'armée 2015, leur avait été fournie au préalable pour qu'ils puissent conduire leur analyse critique à partir d'un document concret, illustrant l'existant ainsi que les ambitions de notre pays et ce, au-delà de l'image que donne la France sur la scène internationale, afin de pouvoir corréler les deux analyses.

B – Synthèse :

A l'aune des trois interventions et du débat qui a suivi ces interventions, il apparaît que l'image que donne la France sur la scène internationale joue un rôle très important en amont même de la question de l'ambition que pourrait avoir notre pays dans le futur. Le fait que nous

soyons intégrés dans un ensemble européen et que nous inscrivions notre démarche dans un cadre européen nous oblige effectivement à prendre en compte le regard de nos partenaires sur notre pays et notre action avant de pouvoir déterminer avec exactitude le rôle que nous pourrions jouer dans le futur. Cette question pose également celle du futur de l'Union européenne dans le sens où nous sommes partis prenantes à la construction de l'UE mais qu'en même temps la forme que prendra l'UE dans l'avenir rétroagira nécessairement sur le niveau d'ambition que nous voulons ou pouvons avoir.

1) L'image et le rôle de la France.

La France est perçue comme un pays ayant une réelle volonté de peser dans les relations internationales et comme le note **Marcin Zaborowski**, cette volonté de puissance est admirée par les autres pays européens. Toutefois, la contrepartie de ces ambitions est que notre pays est souvent considéré comme « arrogant et donneur de leçons » ce qui, paradoxalement, affaiblit notre aura et notre capacité à convaincre les autres pays, en particulier au sein de l'UE. La crise qui a opposé les Etats-Unis à la France dans l'enceinte des Nations-Unies à propos de l'Irak en 2002-2003 en est une illustration.

Pour beaucoup, explique **Martin Koopmann**, la politique étrangère de la France est fondée sur la volonté de mettre en place un monde multipolaire, l'indépendance de notre politique et une certaine volonté de puissance. Cette politique a résisté aux ruptures politiques de l'histoire. Elle s'est illustrée lors de la crise irakienne aux Nations-Unies en 2002-2003. La France s'est alors battue pour éviter que les Etats-Unis n'imposent leur point de vue aux Nations-Unies car cela présentait un risque important d'affaiblissement de l'ONU. Pour **Martin Koopmann**, les raisons françaises n'ont pas toujours été très claires⁴. Au final, les Etats-Unis ont déclaré la guerre à l'Irak sans obtenir l'aval du conseil de sécurité et l'ONU s'est, de fait, trouvée affaiblie, les règles de droit remises en question ainsi que le principe même de multipolarité⁵.

⁴ Cette réaction est intéressante car d'un point de vue français l'opposition aux Etats-Unis venait du fait que les conditions d'emploi de la force contre l'Irak sur la base du chapitre VII de la charte des Nations-Unies n'étaient pas réunies, point de vue qui a d'ailleurs ensuite été confirmé par les faits. Il n'y a donc aucune ambiguïté possible sur les raisons de fond qui ont poussé la France à s'opposer à l'emploi de la force en Irak sauf à prendre en compte d'autres raisons et à les considérer comme plus importantes. On peut penser que Martin Koopmann pense à la volonté qu'aurait eu la France de s'opposer à tous prix aux Etats-Unis.

⁵ De la même manière cette analyse revient à inverser les responsabilités de l'affaiblissement de l'ONU. En effet si les Etats-Unis étaient intervenus en Irak avec l'appui des Nations-Unies cette institution aurait été encore plus

L'action de la France fut alors interprétée comme un échec et l'illustration d'un manque de volonté de coopérer avec les Etats-Unis.

Pour **Martin Koopmann**, cette relation compliquée entre les deux pays est l'un des facteurs de faiblesse de la position française au sein de l'UE, certains pays européens pensant que la France veut supplanter les Etats-Unis. Parallèlement, pour **Marcin Zaborowski**, il apparaît également que l'image de la diplomatie française n'est pas bonne (il fait référence à la manière dont la France a interpellé les nouveaux entrants et notamment la Pologne au moment du conflit irakien). Toutes ces questions ont entamé le prestige de la France, selon **Marcin Zaborowski**, et même si la plupart des nouveaux membres de l'UE restent pro français, l'image de notre pays dépendra beaucoup des scénarios d'évolution de l'UE et de ses conséquences sur les relations transatlantiques. Face à un désengagement probable des Etats-Unis en Europe, il faudra que la PESD se renforce et l'UE aura besoin de pays prêts à avoir un leadership par rapport à cela.

2) Analyse et évolution du rôle de l'UE sur la scène internationale.

L'évolution de la construction européenne sera déterminante vis-à-vis du rôle que pourra avoir la France sur la scène internationale en 2030. Or, la forme que prendra l'UE dans les 30 ans à venir présente aujourd'hui plusieurs incertitudes et peut donc conduire à des scénarios très différents les uns des autres. Ces incertitudes sont liées à l'évolution même de l'Union, à l'attitude que prendront les pays vis-à-vis des nouveaux candidats à l'Union et vis-à-vis de la crise politico-économique qu'elle traverse. Il existe également des incertitudes aussi quant à l'évolution de la PESD et de la défense européenne.

Pour **Nick Spence**, le rôle de la France dépendra en grande partie de la Stratégie de sécurité de l'UE. Pour l'Union européenne, le multilatéralisme est plus qu'un moyen, c'est le meilleur cadre pour gérer les conflits. Cette idée prend forme dans un contexte de plus en plus complexe et ambivalent (cf. la table ronde « Analyse, évolution et hiérarchisation des menaces

déstabilisée puisque l'intervention se serait basée sur des preuves qui se sont avérées fausses et se serait déroulée contre l'avis d'une large majorité des membres de l'ONU

jusqu'en 2030 ») : avec l'élargissement, l'Europe a retrouvé son unité, explique-t-il, en référence à la situation qui prévalait durant la guerre froide. Elle est souvent perçue comme un moyen, elle doit aussi être une fin en soi face par exemple à la montée des extrémismes de toutes sortes ou même à la mondialisation. L'évolution du monde crée des opportunités pour la construction européenne : en effet, un pays peut de moins en moins espérer jouer seul un rôle majeur ou résoudre les problèmes internationaux.

Martin Koopmann revient sur la question des relations transatlantiques dans son exposé pour constater que, même si l'UE est multipolaire, elle peut être une contre-puissance face à des Etats-Unis qui semblent préférer pour leur part un monde unipolaire ! Pour les Etats-Unis, la question transatlantique se pose sous deux angles différents : celui du « *burden sharing* » (partage du fardeau financier) mais également celui du partage d'intérêts communs. De ce fait, les Etats-Unis ne veulent pas moins d'Etats-Unis, mais plus d'Europe tout au moins pour ce qui est de la prise en charge du poids financier de la sécurité. L'Union européenne, elle-aussi, ne veut pas moins d'Etats-Unis et veut également plus d'Europe mais dans ce cas elle fait référence à son poids politique.

Selon **Nick Spence**, l'UE développe une culture stratégique de prévention et elle doit se donner les moyens d'agir seule, ce qui pourra alors équilibrer mieux notre partenariat avec les Etats-Unis mais aussi avec d'autres pays comme le Japon, la Russie, la Chine ou l'Inde. Parallèlement, si l'Union européenne devait conclure de nouvelles alliances, cela conduirait à mettre en place de nouveaux équilibres stratégiques et pourrait donc être source d'instabilité en retour. L'UE, tout comme les pays qui en sont membres, a donc besoin de se forger une vision claire de son rôle dans le futur et des rapports qu'elle souhaite entretenir avec les autres puissances.

Pour l'un des participants au séminaire, des problèmes majeurs demeurent toutefois pour asseoir cette construction européenne en matière de PESD ou de défense. La construction européenne se heurte systématiquement au magnétisme que peuvent exercer les Etats-Unis sur certains pays européens.

Il apparaît également que l'idée que se font les Européens des opérations militaires extérieures est très différente d'un pays à l'autre : l'opinion publique allemande explique **Martin**

Koopmann est très réticente à ces opérations. Or, de ces interventions découlent aussi les budgets. Certains pays dépensent moins d'1% de leur PIB pour leur défense. Comment alors leur faire accepter de nouvelles capacités ?

Pour **Nick Spence**, les réponses sont polyvalentes et pluridisciplinaires, il n'existe en effet pas de recettes de gestion des crises. Il faut donc constituer une « boîte à outils » qui permettent, au cas par cas, de parvenir à une réponse efficace. La démarche cohérente et conjointe qui a été engagée au sein de l'EMUE entre les civils et les militaires est une illustration de cela avec la création d'une cellule civilo-militaire. Elle s'inscrit dans la transformation des forces armées avec une idée centrale : produire des effets.

De même, la question de l'intégration européenne en matière de défense oppose systématiquement le partage capacitaire et l'autonomie stratégique des pays. Sur ce point, la question du nucléaire a été décrite comme l'exemple même de la limite de ce qui pouvait se faire en matière d'intégration. Même si la question du partage des certaines capacités était évoquée entre pays européens, il est évident que dans le domaine du nucléaire la France ne serait pas prête à partager la décision de la frappe à moins qu'un pouvoir européen unique dans une Europe fédérale se mette en place. De ce fait, cela limite nécessairement toute discussion sur ce sujet même si la France n'est *a priori* pas fermée à des discussions sur ce sujet, ne serait-ce que parce qu'elle souhaiterait que l'effort financier qu'elle produit en faveur de la dissuasion soit considéré comme une contribution à l'Europe de la défense.

Le **Général Camporini** explique au cours du débat que le multilatéralisme n'est pas un modèle de relations internationales mais une méthode qui ne fonctionne que si la concertation est approfondie. Or, cela reste l'une des lacunes de l'UE : pendant la crise irakienne par exemple, rien n'a été fait pour tenter de dégager une position commune. Pour le **Général Camporini**, dans le même ordre d'idée, nombre de questions sont posées sur la méthode à mettre en oeuvre pour promouvoir une meilleure intégration des outils militaires des pays européens et parvenir à éviter les duplications de dépenses militaires par exemple... La France et le Royaume-Uni semblent les plus impliqués dans cette démarche alors même que l'un est plutôt atlantiste et l'autre plutôt européen !

3) La France face au reste du monde.

La France explique **Martin Koopmann** dispose de trois atouts :

- elle a une capacité militaire unique en Europe avec le Royaume Uni ;
- elle a une tradition d'intervention majeure ;
- c'est l'un des pays fondateurs de l'Union européenne.

Cela renforce sa crédibilité en tant que moteur de l'UE. Après les différends quant à la crise irakienne, après l'échec du traité constitutionnel, et dans un contexte budgétaire tendu, la France pourrait avoir un rôle central pour faire évoluer la stratégie de sécurité de l'UE. Il existe aujourd'hui un vrai moteur (France, Allemagne, Royaume-Uni) pour faire avancer la PESD mais il manque une cohérence stratégique pour cela. La définition d'une stratégie de sécurité de l'UE devrait devenir quelque chose de plus régulier et qui puisse aller plus loin que le texte adopté en 2003.

Pour **Martin Koopmann**, dans cette perspective aussi, se posera la question du renforcement de l'Union européenne au sein de l'ONU (implicitement il fait référence à la possibilité de voir l'UE avoir un jour un siège au conseil de sécurité ce qui pose la question des sièges français et britannique). Concernant l'Otan, la France contribue activement à la réforme de l'Alliance. De ce fait, elle peut en être renforcée pour faire passer l'idée d'une Europe puissance à un autre niveau que celui de l'Union européenne.

Pour **Marcin Zaborowski**, notre pays est, de par son histoire, de par ses capacités militaires et de son idéologie, l'un des seuls Etats membres de l'UE a réellement avoir une perspective mondiale. A la différence du Royaume-Uni, notre pays est l'un des leaders pour défendre l'indépendance et l'autonomie de l'UE. Parallèlement, les évolutions du contexte international devraient conduire à un relâchement des relations transatlantiques et de ce point de vue, la France pourra donner des options à l'UE. Toutefois, pour cela, elle devra améliorer sa crédibilité, accepter de partager avec ses alliés européens et éviter de donner l'impression qu'elle cherche à tout prix à préserver son pré carré. La politique étrangère française repose sur une réflexion mondiale mais dans la réalité, elle agit de manière indépendante et sans tenir compte de

l'avis de ses partenaires de l'UE sauf peut-être sur les dossiers chinois et russes. Et de ce point de vue, l'idée promue par notre pays, selon laquelle l'UE doit être une grande puissance, n'est pas cohérente avec l'attitude qui nous conduit à préserver une défense autonome et indépendante dans un cadre national.

C - Analyse :

La majeure partie de la table ronde a donc concerné l'appréciation que les observateurs étrangers portaient sur l'ambition de la France et notamment de ce qui relevait d'une attitude purement nationale, ou de notre implication dans le cadre européen.

En préalable, on peut se référer au texte de la loi de programmation militaire 2003-2008 afin de déterminer ce qui subsiste des intérêts ou des capacités que nous inscrivons dans un cadre purement national, de ce que nous inscrivons dans un cadre européen.

Concernant nos intérêts, on parle dans la loi de programmation militaire de « sécurité des Français et de défense des intérêts nationaux », on parle également de « préserver notre autonomie de décision et d'action », « de préserver notre influence dans les alliances et les coalitions », « de maintenir les savoir-faire technologiques nécessaires ». Enfin, il est ajouté que « l'Europe est devenue le cadre politique et géographique principal de notre action ».

Hormis pour la dissuasion et la capacité de décision et d'action, domaine pour lesquels il nous faut une capacité complète nous permettant d'agir en propre, ces objectifs ne permettent pas réellement de dimensionner notre outil militaire.

Quand il est fait référence au rôle de la France en Europe, le dimensionnement de nos forces est déterminé à partir des objectifs suivants :

- « développer les capacités nous permettant d'assumer le rôle de nation-cadre » ;
- « soutenir les coopérations bilatérales ou multilatérales » ;
- « renforcer l'interopérabilité » ;
- « préserver la liberté d'appréciation et de choix » ;
- « maintenir une capacité d'action ».

Le sentiment peut donc être que nous déterminons notre outil militaire par rapport à l'importance que nous voulons avoir dans la PESD et non aux objectifs qui sont fixés pour la PESD et à la contribution qui pourrait être demandée à la France.

La première conclusion est que nos partenaires ont une vision schizophrénique de notre pays. Notre puissance est considérée comme un atout pour l'Union européenne, mais le sentiment est en même temps que la France ne met pas cette puissance au service de l'Union européenne mais à son propre service. Tout se passe comme si nous jouions à l'échelle de nos partenaires le rôle que jouent les Etats-Unis à l'échelle de l'Union européenne. Nous serions en quelque sorte les « unilatéralistes », les « impérialistes » de l'Union européenne. Ce sentiment est renforcé par le fait que nos partenaires nous soupçonnent de vouloir faire revivre la puissance française par le biais de l'Union européenne. Sur la question irakienne, cette schizophrénie semble atteindre son comble puisqu'on en viendrait presque à nous reprocher « d'avoir eu raison » dans l'analyse comme dans notre position de ne pas participer à ce conflit au côté des Américains. A cet égard, le manque de finesse avec lequel nous avons asséné des vérités qui devaient être dites, n'a visiblement pas contribué à renforcer notre position. Tout se passe comme si finalement nos partenaires, quitte à vivre à l'ombre d'un grand protecteur à l'attitude unilatéraliste, choisissaient le plus fort et le plus unilatéraliste, c'est à dire les Etats-Unis et non la France : mieux vaut l'original que la copie.

Cette analyse est d'ordre politique, elle se situe en amont de la définition des capacités, mais elle rend l'exercice consistant à déterminer le rôle que nous devons jouer dans les années à venir extrêmement difficile à réaliser.

La première difficulté provient de l'absence de vision commune du rôle que doit jouer l'Union européenne sur la scène internationale, ce que reconnaissent d'ailleurs les intervenants. Il y a plusieurs visions de l'Europe qui s'affrontent avec cette difficulté supplémentaire venant du fait que l'image de cette Europe puissance que nous défendons est perçue par certains comme étant la France puissance utilisant l'Union européenne. Notre excès de puissance nous handicape et il est nécessaire, au niveau politique et diplomatique, de trouver les moyens de retrouver des marges de manœuvre. Pour ce faire, il faut sans doute s'appuyer alternativement sur les grands pays de l'UE qui ont des moyens militaires, tout en étant capable de pouvoir lancer des initiatives

avec les pays les moins importants de l'Union européenne. Il est nécessaire en tous cas de ne pas donner l'impression d'avoir une attitude unilatéraliste.

Ensuite, la deuxième difficulté consiste à pouvoir déterminer le rôle que doit jouer la France, notamment dans le cadre de l'Union européenne, alors que, comme on vient de le voir, il est difficile de déterminer quel rôle jouera l'Union européenne. A partir de là, l'erreur serait sans doute de définir un rôle qui serait déterminé en cohérence avec un rôle de l'Union européenne que nous aurions surestimé. Dans ce cas, le risque serait double :

- mettre sur pied des capacités qui intrinsèquement seraient inutiles du fait de l'impossibilité de réunir dans un cadre européen un volume de capacités cohérent avec le rôle que nous aurions envisagé pour l'Union européenne : la lacune serait en terme de volume mais elle serait suffisamment importante pour rendre l'ensemble des capacités inefficace ;
- mettre sur pied des capacités pour jouer un rôle qu'aucun ou un trop petit nombre de partenaires veulent jouer.

Le discours tenu par les intervenants ne nous aide que dans le sens où il donne des indications d'ordre général. La référence, notamment aux capacités militaires significatives de la France, veut sans doute vouloir dire deux choses :

1. notre outil militaire donne à l'UE un volume significatif de capacités dans le domaine des missions de Petersberg, nous permettant de jouer un rôle en propre dans ces domaines, comme le souhaite la stratégie européenne de sécurité ;
2. cet outil militaire dispose de capacités non négligeables si un jour le concept d'Europe puissance l'emportait et si l'Union européenne souhaitait conduire des opérations militaires allant au-delà du champ des missions de Petersberg en toute autonomie.

A contrario, cette dernière affirmation conduit à conclure que les capacités que nous possédons pour des opérations de haute intensité ne sont pour le moment utilisables que pour certains types d'intervention. Nous ne pouvons les mettre en œuvre au-delà d'opérations d'interposition de type « haut Petersberg ». Seul le Royaume-Uni dispose de capacités militaires aux nôtres. Or, la conjonction de ces deux outils ne permet pas véritablement à l'Union européenne d'agir de manière autonome au-delà du champ des missions de Petersberg. Dans un

cadre uniquement national, cet outil semble à la fois disproportionné par rapport aux actions à envisager et, paradoxalement, totalement sous-dimensionné pour avoir une action autonome d'envergure sauf à intervenir dans le cadre d'une coalition *ad hoc* aux côtés des Etats-Unis.

Si l'on écarte le cadre de l'OTAN, qui semble devoir être cantonné dans les années qui viennent à opérer en concurrence avec l'UE dans le spectre des missions de Petersberg, ces capacités militaires pour conduire des actions en dehors du champ des missions de Petersberg ne semblent utilisables que dans le cadre d'une coalition *ad hoc* qui comprendrait naturellement les Etats-Unis. C'est le choix qu'ont d'ailleurs fait les Britanniques, pays à la dimension militaire similaire à celle de la France, dans le nouveau chapitre de la SDR.

En conclusion trois solutions semblent possibles :

– la première consiste à calquer notre rôle sur celui du Royaume-Uni, ce qui implique, si on veut éviter de construire un outil militaire inutile, d'accepter d'intervenir au côté des Etats-Unis dans des opérations contre-terroristes d'importance. Cela semble exclut aujourd'hui dans la majeure partie des cas étant donnée l'approche suivie par les Etats-Unis dans la lutte contre-terroriste. Le modèle de cohérence se construit en effet dans ce cas dans un cadre transatlantique et non dans un cadre européen ce qui n'implique pas nécessairement les mêmes choix en terme de partages capacitaires ou d'interopérabilité. Aujourd'hui, un des problèmes auxquels sont confrontés les Britanniques est d'ailleurs de pouvoir établir la cohérence de leur appareil militaire à la fois dans un cadre transatlantique et dans un cadre européen (voir sur ce sujet le nouveau chapitre de la SDR de juin 2002 ainsi que les documents décrivant la *network enabled capability*) ;

– une deuxième solution peut contribuer à mettre en cohérence notre outil militaire dans un cadre européen. Aujourd'hui notre modèle de défense se présente en effet comme un « mini-modèle » d'autonomie nationale destiné à la fois à conduire des opérations majeures et des opérations dans le champ des opérations de Petersberg. Dans le premier cas de figure, ce modèle est inutile puisqu'on ne voit pas quel type d'opération majeure hors champ de Petersberg la France pourrait conduire dans un cadre national. Le deuxième cas de figure ne concerne plus que les opérations africaines or, l'opportunité de maintenir de telles opérations dans un cadre national est de plus en plus fortement contestée. Il pourrait donc y avoir un fort intérêt à rationaliser cet outil dans un cadre européen ce qui n'est pas synonyme d'abandon de capacités notamment dans les domaines où l'on constate qu'il existe des lacunes capacitaires

et dont on sait que les capacités ou la volonté d'investissement de nos partenaires européens sont limitées.

Cette deuxième solution consisterait donc à rationaliser notre outil militaire à tous les niveaux : capacités de haute intensité, capacités de stabilisation, logistique, entraînement dans un cadre européen en ne conservant une capacité autonome sur une base nationale que dans un certain nombre de domaines strictement limités jugés comme nécessaires.

Dans ce modèle, l'autonomie stratégique de l'Union européenne en matière de R et T est préservée mais en rationalisant cette autonomie stratégique dans le cadre de l'Union européenne et non dans un cadre national

Ce modèle suppose également que les partenaires européens s'entendent sur le rôle politico-militaire de l'Union européenne pour conduire tout au moins une politique de voisinage active ;

il pourrait également s'agir de se mettre en position de pouvoir mettre sur pied, le cas échéant, un outil militaire permettant à l'Europe de jouer un rôle majeur sur la scène internationale. Dans ce cas de figure, la France cesse de se doter de capacités pour des opérations de haute intensité sur une base significative, mais elle se met en position de pouvoir recréer rapidement cette capacité si l'Union décidait de jouer un rôle majeur sur la scène internationale indépendamment des Etats-Unis. Cela nécessite de maintenir notamment un effort soutenu de R et T sur les technologies qui semblent nécessaires à maîtriser, de pouvoir fabriquer des démonstrateurs de systèmes d'armes pour vérifier la validité des concepts. En revanche, on ne dote pas les armées des matériels correspondants ;

– enfin la troisième solution voudrait faire de la France une sorte de superpuissance dans le domaine allant du *peace enforcing* aux opérations humanitaires. Dans ce cas, nous décidons d'occuper le créneau que semble vouloir prendre l'Allemagne aujourd'hui. Cela implique également de faire peser tous nos efforts sur l'Union européenne afin d'éviter que l'OTAN ne devienne un concurrent de fait sur ce sujet. Parallèlement, la capacité de dissuasion serait conservée en la limitant à la stricte suffisance.

Cette troisième solution pourrait faire l'objet d'une version alternative dans laquelle nous pourrions mettre sur pied, le cas échéant, un outil militaire permettant à l'Europe de jouer un rôle majeur sur la scène internationale. Dans ce cas de figure, la France cesse de se doter de capacités pour des opérations de haute intensité sur une base significative, mais elle se met en

position de pouvoir recréer rapidement cette capacité si l'Union décidait de jouer un rôle majeur sur la scène internationale indépendamment des Etats-Unis. Cela nécessite de maintenir notamment un effort soutenu de R et T sur les technologies qui semblent nécessaires à maîtriser, de pouvoir fabriquer des démonstrateurs de systèmes d'armes pour vérifier la validité des concepts. En revanche, on ne dote pas les armées des matériels correspondants.

D'un point de vue politique, seules les options 2 et 3 semblent envisageables.

L'option n°2 exige de prendre conscience que le modèle de politique de défense nationale a vécu mais que nous pouvons mener pratiquement le même type d'actions pour la même ambition mais dans un cadre européen et non plus dans un cadre franco-français.

L'option n°3 est une option extrême mais qui peut nous apporter des bénéfices substantiels. Dans l'option 3, nous abdiquons le fait que l'Union européenne puisse jouer un rôle majeur sur la scène internationale tout au moins tant que les Etats-Unis resteront une superpuissance. Corrélativement, nous décidons sans doute de limiter le champ d'intervention de nos actions au voisinage de l'Union européenne (cela étant, le Caucase ou la rive sud de la Méditerranée seront à n'en pas douter des zones troublées dans le futur). En revanche, nous décidons de jouer un véritable leadership dans une PESD limitée aux missions de Petersberg et ce, sans pour autant être accusé d'unilatéralisme par nos partenaires puisque nous fondons totalement la puissance française dans la puissance européenne. Dans l'option n°3 se pose la question des moyens de haute intensité nécessaires en complément des moyens de la stabilisation si on veut remplir l'ensemble du spectre des opérations de Petersberg.

De cette table ronde, il apparaît en tous cas nettement que le rôle et les capacités de la France ne pourront être déterminés dans le futur sans que des choix politiques majeurs n'aient été réalisés, sauf à continuer à passer une série de compromis qui s'avèreront impossibles à tenir.

IV - Les conséquences sur les capacités militaires de la France à l'horizon 2030

A – Objectif :

L'objectif de cette table ronde était de tirer le bilan du séminaire et de fournir des directives sur ce que pourraient être les capacités militaires nécessaires à la France à l'horizon 2030. Lors des tables rondes précédentes, l'environnement futur avait été étudié sous les aspects démographiques, technologiques et économiques, les menaces à venir, ainsi que le rôle de la France à l'horizon 2030. Pour faire la synthèse de ce que pourraient être les capacités militaires françaises, l'IRIS a fait appel à un représentant du Ministère de la Défense britannique, à des chercheurs étrangers, ainsi qu'à un représentant de l'Agence européenne de défense. Ainsi, sont intervenus :

- **Gavin Kitchingham**, du Directorate of force development, Ministère de la défense britannique ;
- Le Rear Admiral **Richard Cobbold**, directeur du RUSI ;
- **Stefano Silvestri**, Directeur de l'IAI ;
- Le Capitaine **Paul Collins**, Head Development Support Unit, Capabilities Directorate, EDA.

B – Synthèse :

A l'issue de ce séminaire, certains points, susceptibles de déterminer ce que pourraient être les capacités militaires françaises, ont pu faire l'objet d'un consensus parmi les participants :

- ✓ Le changement de la nature même de la guerre ;
- ✓ La nécessité d'investissements considérables pour la transformation des armées, alors même que le contexte budgétaire risque de rencontrer des difficultés croissantes ;
- ✓ La nécessité d'une coopération accrue entre pays européens ;
- ✓ Le fait que la majeure partie des programmes d'armement actuels soit inadaptée aux besoins futurs.

Selon **Stefano Silvestri**, on peut raisonnablement prévoir que l'Europe ne se posera pas en concurrent des Etats-Unis à l'horizon 2030, pas plus qu'elle ne se repliera sur une défense de ses frontières. On peut imaginer alors une Europe avec un certain potentiel de projection stratégique, capable de défendre au moins ses intérêts vitaux dans son environnement proche (Afrique, Moyen Orient, républiques ex-soviétiques).

Cependant, une Europe qui renonce à une autonomie totale devra se poser des questions quant à ses alliances. Selon **Stefano Silvestri**, le lien transatlantique n'est pas assuré. Un retour des Etats-Unis à l'isolationnisme ne peut être exclu à l'horizon 2030.

De même, pour être en mesure de projeter des forces armées, même dans l'environnement proche des pays voisins, la planification des forces devra être repensée et pourrait conduire à des abandons capacitaires.

L'artillerie, les chars lourds, les avions de supériorité aérienne et les porte-avions ne jouent plus le rôle essentiel qui ont été le leur tout au long de la guerre froide ou du moins pas dans une optique nationale. Avoir plusieurs pays dotés de porte-avions, par exemple, pourrait se révéler être un non-sens à l'horizon 2030.

La clé du succès pour une planification adaptée serait alors le calcul d'un rapport coût-capacité. Il faudrait élaborer des critères clairs de choix pour avoir une comparaison adéquate entre les capacités nécessaires, les matériels à adopter, ainsi que le coût de tel ou tel équipement.

Cette nécessité découle également des évolutions politiques à atteindre à l'horizon 2030. La tendance actuelle semble être au renforcement du contrôle politique et notamment parlementaire sur les opérations militaires avec un vrai risque d'entraver ce type d'opérations. Pour mener à bien une action, il faudrait alors miser sur la rapidité des opérations pour éviter un contrôle trop tatillon qui pourrait compliquer leur conduite, voire même risquer de les faire échouer.

Aujourd'hui, se pose également le problème de la multiplication des opérations extérieures et de leur durée croissante. Même des opérations de petite échelle, lorsqu'elles sont très nombreuses et s'étalent sur plusieurs années, posent des problèmes de coût et de disponibilité d'hommes bien entraînés et bien équipés. Les relèves supposent en effet à moyen ou long terme de multiplier par trois le nombre de soldats nécessaires. Par conséquent, face à cette

multiplication des opérations, le risque d'une pénurie d'hommes bien équipés et entraînés n'est pas exclu.

Selon **Richard Cobbold**, les forces armées françaises devront probablement avoir la capacité de combattre dans un environnement où l'utilisation d'armes NBC est plausible. Au lieu de maintenir 11 000 chars lourds en Europe et pour contrer une menace conventionnelle, improbable mais qui ne peut pas être exclue, il faudrait donc peut-être utiliser des moyens économiques ou de dissuasion et renforcer les capacités d'intelligence et les forces spéciales. Cela permettrait également d'obtenir le même effet avec des coûts réduits et, par conséquent, d'améliorer le rapport coût-efficacité.

Selon **Paul Collins**, deux facteurs ont contribué à la transformation des armées. La fin de la guerre froide a eu comme conséquence une réduction du format des armées et la réduction des budgets de défense. Le deuxième facteur est la révolution technologique induite par les dépenses de défense américaines qui ont cru massivement ces dernières années. Avec la capacité de conduire des guerres en réseau, l'important n'est plus la quantité de soldats ou de matériels mais la vitesse d'exécution des opérations.

La PESD existe depuis 1999 et, en 2003, les Etats ont fait un premier pas afin de définir le rôle que pourrait avoir l'Union européenne dans le monde : les menaces auxquelles nous faisons face et les missions que nous devons accomplir. Mais aujourd'hui, il nous faut aller plus loin. Les capacités militaires sont un facteur de la réussite de la PESD mais au côté d'autres facteurs tels que notre faculté à protéger, à reconstruire, à obtenir la confiance des populations.

Il nous faut donc encore mieux définir quelles peuvent être les stratégies de l'Union européenne. Les capacités sont la priorité absolue mais pour ce faire, il nous faut plus de rationalité et de coopération entre les uns et les autres. Cela ne peut se faire que par un dialogue entre les Etats membres dans le cadre de la PESD. Les forces armées doivent répondre au crime, au terrorisme, à la prolifération des armes de destruction massives et aux Etats faillis. Enfin, la coopération industrielle devrait également être améliorée entre les pays européens pour générer au moins des équipements qui soient standardisés. C'est un problème particulièrement sensible pour les armées de terre au sein desquelles le développement de matériels dans un cadre national

reste la règle, à la différence des autres forces armées. C'est tout l'objet de la *Long Term Vision* qu'essaie de mettre en place l'Agence européenne de défense aujourd'hui.

Parmi les capacités qui seraient nécessaires, **Richard Cobbold** cite celle du déminage, qui pourrait s'avérer importante contre une menace terroriste, la nécessité de jouir de satellites en nombre suffisant pour contrer le développement de systèmes anti-satellites, hypothèse que l'on ne peut écarter de la part de la Chine et des Etats-Unis. Pour **Richard Cobbold**, il serait également nécessaire d'améliorer les capacités offensives des sous-marins, qui ne peuvent plus être utilisés uniquement de manière défensive, et de privilégier l'utilisation de missiles plutôt que d'aéronefs pour assurer la supériorité aérienne.

Ces considérations sont valables si on accepte un modèle de capacités futures axé sur un certain type d'actions. Ces actions pourraient être selon M. **Kitchingam** :

- 1) des actions de contre-terrorisme ponctuelles, sur petite échelle ;
- 2) des actions de guerre à moyenne intensité ;
- 3) des actions de *peace-keeping* et *peace-enforcing* à moyenne échelle ;
- 4) des actions de guerre de haute intensité.

Dans ce modèle, il faudrait accepter le principe d'une coopération nécessaire avec les Etats-Unis pour les opérations de haute intensité.

Les principes qui devront guider les opérations sont ceux de :

- 1) rapidité de la réponse ;
- 2) protection efficace des forces ;
- 3) flexibilité, polyvalence et adaptabilité des forces armées.

Une attention particulière devrait également être portée sur les effets cognitifs de l'action militaire. Etant donné la complexité des opérations actuelles et futures, si les effets physiques restent essentiels (en Irak, la capacité de destruction est restée tout de même essentielle), les

effets cognitifs (prévention, coercition, stabilisation⁶, etc.) doivent encore être développés et peuvent contribuer de façon essentielle au succès et à la rapidité d'une opération.

C – Analyse :

Le temps nécessaire au développement des programmes d'armements de plus en plus complexes fait que les choix d'aujourd'hui dans ce secteur auront des répercussions inévitables en 2030. La difficulté de l'exercice est donc de faire des prévisions fiables pour un horizon temporel très éloigné.

Plusieurs conclusions ressortent néanmoins de cette table ronde :

- D'abord, le gap capacitaire entre Europe et Etats-Unis ne fera que s'accroître. Vu les moyens budgétaires prévisibles, totalement disproportionnés entre les deux ensembles, **Stefano Silvestri** considère que les Etats européens devraient se concentrer sur des capacités de projection limitées aux pays qui entourent l'Union. Les britanniques présents sur cette table ronde considèrent pour leur part que pour permettre aux Etats européens de conserver un rôle sur la scène internationale, ils devraient veiller à conserver la possibilité de pouvoir combattre aux côtés des américains en cas de conflit majeur. Un décrochage en matière d'interopérabilité avec les Etats-Unis pourrait se révéler dangereux. Toutefois, il faut bien voir que cela correspond à l'analyse britannique exposée dans le nouveau chapitre de la *Strategic Defence Review* en 2002 ou dans le livre blanc britannique de 2003. Or, c'est une analyse qui peut être contestée, tout au moins sur un plan politique, dans le sens où cet effort britannique pour participer, aux côtés des Américains, aux opérations en Irak n'a pas permis au Royaume-Uni d'influer sur les positions américaines. L'argument selon lequel le poids du Royaume-Uni en serait sorti renforcé n'est donc pas avéré. La vérité est qu'il serait nécessaire de produire un effort en matière de défense largement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, ce qui implique d'une part que tous les pays européens produisent un effort identique, et d'autre part de rationaliser les outils militaires des pays membres de l'UE dans un cadre européen

⁶ Ces effets sont ceux qui ont été identifiés dans la typologie des effets telle qu'elle résulte du livre blanc britannique sur la défense de 2003.

(standardisation des armements, et partages capacitaires optimisés). Or, si la deuxième condition apparaît réalisable mais avec un délai qui risque d'être important, la première condition apparaît totalement exclue puisque seuls le Royaume-Uni et la France sont susceptibles d'avoir cette approche aujourd'hui.

Au demeurant cette option est sujette à caution pour deux autres raisons :

- depuis le conflit irakien, notre politique conteste fortement la politique militaire de lutte contre-terroriste américaine qui est jugée contre-productive parce qu'elle tend à créer du terrorisme (Irak). En admettant que la politique américaine ne change pas, il est peu probable, même si nous ne pouvons pas l'exclure, que nous nous trouvions dans les années à venir en situation de participer à une opération militaire aux côtés des Américains. Ce cas de figure reste pour l'instant limité à l'opération en Afghanistan qui elle-même se cantonne pour la France à l'envoi de seules unités des forces spéciales.

- dans l'analyse des menaces, la résurgence d'une menace majeure n'apparaît pas avérée. Les ruptures liées à la mondialisation ne se traduiront pas par la nécessité de fabriquer de grandes unités blindées ou d'immenses flottes d'avions de combat. La réponse aux pays proliférants est, avant tout, d'ordre politique ou réside dans notre politique de dissuasion, toutes choses qui sont indépendantes de notre capacité à intervenir militairement aux côtés des Etats-Unis. Personne n'a cité la Chine comme une menace majeure potentielle même si tout le monde estime inéluctable l'accroissement du budget de défense de ce pays. C'est plus sur le plan de l'équilibre économique et de l'instabilité potentielle de ce régime que la Chine fait peser une incertitude.

Au demeurant, malgré leur budget d'équipement sensiblement plus élevé que leurs autres partenaires européens⁷, la France et le Royaume-Uni se trouvent aujourd'hui l'un et l'autre dans l'impossibilité de remplir les objectifs capacitaires qu'ils se sont fixés.

La position tenue par **Richard Cobbold** semble intermédiaire entre celle des représentants officiels britanniques et celle de **Stefano Silvestri**. Implicitement, il reconnaît l'inadéquation des modèles français et britannique dans le sens où ils sont trop onéreux par

⁷ Il faut avoir à l'esprit qu'aujourd'hui le budget d'équipement du Royaume-Uni est de 17 milliards d'euros, et celui de la France de 14,8 milliards d'euros. En 3^{ème} position vient l'Allemagne avec seulement 6 milliards d'euros. A eux seuls les budgets d'équipement de la France et du Royaume-Uni représentent 60% des budgets d'équipement de l'Union européenne.

rapport aux bénéfices que l'on peut en escompter. Sans renoncer formellement à la capacité de conduire des opérations de haute intensité (mais **Richard Cobbold** n'est pas très clair sur ce sujet), il préconise en réalité un abandon des grands programmes d'armement dont le rapport coût/efficacité apparaît contestable, ce qui revient à dire qu'il considère que le modèle britannique actuel est inapplicable même s'il ne semble pas en contester les objectifs (c'est à dire la capacité d'intervenir aux côtés des Américains afin de conserver une influence sur la scène internationale).

Enfin, **Paul Collins** ne se place pas dans la position où l'AED aurait à choisir le modèle de capacité militaire de l'Union européenne, ce qui est compréhensible, mais simplement d'une instance qui servirait de boîte à outils afin de rationaliser l'outil militaire des pays européens. L'AED pourrait accélérer dans ce cadre le processus de standardisation des armements ou inciter les pays à spécialiser leurs capacités. Ainsi, **Paul Collins** a cité l'exemple des battle-groups 1500 où il ne lui apparaît pas nécessaire que tous les pays fournissent des unités mobilisables avec un faible délai d'alerte étant donné le coût de ce type d'unités.

D – Quel modèle capacitaire pour la France en 2030 ?

A l'issue de la troisième table ronde, trois possibilités s'offraient à notre pays pour se positionner sur la scène internationale :

1 calquer notre rôle sur celui du Royaume-Uni ce qui implique, si on veut éviter de construire un outil militaire inutile, d'accepter d'intervenir aux côtés des Etats-Unis dans des opérations contre-terroristes d'importance ;

2 se mettre en position de pouvoir mettre sur pied un outil militaire permettant à l'Europe de jouer un rôle majeur sur la scène internationale. Dans ce cas de figure, la France devrait travailler aux moyens d'arriver à un véritable partage capacitaire au sein de l'Union Européenne, même dans le domaine des capacités majeures pour mener des opérations de haute intensité ;

3 faire de la France une sorte de superpuissance dans les domaines allant du *peace enforcing* aux opérations humanitaires. Parallèlement, la capacité, de dissuasion serait conservée en la limitant à la stricte suffisance.

Dans ce contexte, trois hypothèses d'armées peuvent être définies :

1^{ère} hypothèse : maintien de la philosophie du modèle d'armée actuel.

Cette première hypothèse correspond peu ou prou au modèle d'armée 2015, avec cette différence, comme on l'a déjà souligné, qu'il apparaît peu plausible que nous soyons impliqués dans des opérations de contre-terrorisme au côté des Etats-Unis. Dans ces conditions, nos capacités conçues pour des opérations de haute intensité, sont soit sous-utilisées, soit sont utilisées sur des opérations de moindre intensité (porte-avions, chars de combat, plate-formes destinées à la frappe précise en profondeur).

Si cette hypothèse se réalise deux solutions sont possibles :

1) rester en l'état, c'est à dire avec la philosophie du modèle d'armée 2015. Le risque est dans ce cas :

- soit de s'épuiser financièrement en essayant d'atteindre la taille critique susceptible de remplir le rôle politique dévolu à ce modèle : « être susceptible de peser par rapport aux Etats-Unis » ;

- soit de mettre en place un modèle au rabais qui serait alors frappé d'incohérence (ex : les avions existent mais pas les missiles ni le système de mise en réseau) ou qui, même s'il était cohérent, serait d'une dimension trop réduite pour avoir des effets notables tant en terme politique qu'en terme militaire dans un cadre strictement national.

On peut certes envisager dans ce dernier cas une rationalisation des capacités de haute intensité dans un cadre franco-britannique par exemple. Toutefois, on ne voit pas, aujourd'hui, dans quel cadre politique, cet outil pourrait être utilisé, ni même si cette rationalisation pourrait présenter un intérêt le jour où l'Union européenne voudrait aller au-delà de son rôle de « puissance de stabilisation ».

2) la deuxième solution est d'envisager un modèle d'armée ayant des capacités de haute intensité qui présente un meilleur rapport coût/efficacité. Ce modèle, préconisé peu ou prou par **Richard Cobbold** du RUSI, consisterait à remettre en cause systématiquement les programmes d'armement issus de la guerre froide (avions de combat Rafale, porte-avions, hélicoptères Tigre) pour leur substituer des systèmes d'armes susceptibles de

produire le même effet à un coût réduit. La principale difficulté de cette hypothèse est qu'elle implique sans doute une période de transition qui peut être longue et durant laquelle les capacités de haute intensité seront réduites. Il y a donc un risque de rencontrer des problèmes de « tuilage » importants, le modèle d'armée de transition resterait relativement indéfini durant une période assez longue (15 à 20 ans) sans qu'une capacité spécifique soit mise en valeur. Tant l'efficacité militaire que le rôle politique de notre pays seraient très incertains durant cette période de transition puisque les capacités de haute intensité seraient limitées, sans pour autant que les capacités à conduire des opérations de stabilisation ne soient augmentées.

Il faut noter que cette deuxième solution de la première hypothèse peut-être combiné avec la deuxième hypothèse.

2^{ème} hypothèse : Un véritable partage capacitaire au niveau européen pour renforcer la PESD.

Dans cette hypothèse, nous considérons que l'ambition de notre pays s'intègre dans une ambition européenne et les capacités nécessaires à la réalisation de cette ambition sont définies dans un cadre européen. Cela conduit donc à la mutualisation de certaines capacités, au partage d'autres avec pour conséquence possible un abandon par la France de certaines capacités au profit de ses partenaires européens.

Cette hypothèse nécessite que l'on puisse définir une ambition commune minimale au sein de l'Union européenne qui se traduirait notamment par une politique active de voisinage y compris, en disposant des moyens de projection et de haute intensité nécessaires à conduire tout le spectre des opérations de Petersberg. On ne peut en exclure des opérations au voisinage de l'Union européenne qui nécessiteraient des moyens significatifs sans pour autant que les Etats-Unis y participent.

Cela supposerait, à l'horizon 2025, un renforcement des instances européennes, comme l'AED, ainsi que la naissance d'une sorte de budget européen en matière de défense, en prélevant par exemple des fonds sur le PCRD pour des activités de recherche liées à la défense et en renforçant les bases doctrinales de ces politiques comme par exemple la Stratégie Européenne de Sécurité.

Dans cette hypothèse, on assisterait alors à la généralisation d'instruments tels que le commandement d'Eindhoven pour le transport stratégique. L'AED pourrait jouer le rôle de catalyseur du processus en proposant des solutions pour chaque capacités et en coordonnant le rôle des différents pays.

Plusieurs problèmes restent cependant à résoudre pour arriver à réaliser cette hypothèse. Il y a tout d'abord le fait que certains pays ne partagent peut-être pas la même vision de la PESD. Cela peut les conduire à envisager des partages capacitaires dans un autre cadre que le cadre européen. Ainsi, est-ce que le Royaume Uni décidera d'accepter un partage capacitaire européen à l'horizon 2025 ? La question de la sécurité des approvisionnements devrait également être traitée, en approfondissant le travail mené dans le cadre de la Loi. Enfin, sur le long terme, on peut imaginer également des discussions entre pays européens sur les capacités nationales de dissuasion à l'image de la proposition faite récemment par le Président de la République.

Une telle hypothèse d'armée pourrait cependant comporter une série d'avantages. D'abord, elle conduirait à une rationalisation des budgets de la défense et donc à améliorer l'efficacité de la dépense de défense. Elle pourrait par conséquent entraîner des capacités accrues sans pour autant augmenter nominalement l'effort de défense. D'autre part, un partage capacitaire permettrait également une rationalisation du tissu industriel européen en matière de défense, avec à la clef une meilleure compétitivité des industriels et donc une amélioration du rapport coût-qualité.

En matière de programmes d'armement, pour l'armée de terre notamment, le partage ou la mutualisation des capacités pourraient être mis en place de manière graduelle. En attendant une évolution politique au sein des pays les plus sceptiques en matière de défense européenne, la France pourrait montrer la voie en partageant, notamment avec des pays ayant la même conception de l'Europe de la défense (Allemagne, pays du Benelux dans un premier temps) les capacités qui ont un coût fixe important et dont on sait qu'elles sont nécessaires mais dont l'utilisation est peu fréquente (installation de ponts provisoires de grande taille). On peut imaginer dans une deuxième étape soit la création de brigades multinationales, ce qui peut créer un problème sur le terrain (différence de langues, doctrine, matériaux), soit une spécialisation de chaque pays sur un créneau spécifique (par exemple l'armée de terre française se spécialiserait sur les capacités de haute intensité, l'Allemagne sur les capacités de moyenne et basse intensité). Cette option crée cependant une dépendance accrue des alliés européens les uns envers les autres

pour leur défense mais elle permettrait de concevoir un modèle cohérent d'armée européenne aux capacités non négligeables.

3^{ème} hypothèse : la France superpuissance pour les opérations de stabilisation.

Dans cette hypothèse, la France considère qu'il n'existe pas au sein de l'Union européenne de volonté d'agir au-delà d'une mission de stabilisation aux limites de ses frontières et de son voisinage. Elle se coule dans le moule des autres pays, reprend les objectifs politiques qui sont affichés par un pays comme l'Allemagne aujourd'hui mais avec des capacités militaires largement supérieures en nombre, voire au niveau du spectre même de ces capacités. .

On peut estimer que plus aucune divergence d'importance n'existerait sur la définition des intérêts de sécurité de l'Union européenne. Le processus de définition de ces intérêts de sécurité serait poursuivi donnant naissance à un véritable livre blanc allant au-delà de la stratégie européenne de sécurité. Les instruments de l'intégration des politiques de défense seraient naturellement renforcés (Etat-major de l'Union européenne, Agence européenne de défense), la définition des capacités pourrait être standardisée avec pour objectif de promouvoir des matériels communs. La répartition des tâches et des capacités entre les Etats membres en serait facilitée. On peut penser que la dynamique propre de la PESD en sortirait renforcée, ce qui contribuerait à détourner progressivement les Etats européens de l'OTAN dont les objectifs seraient considérés comme trop ambitieux, le mode de fonctionnement trop lourd et le coût financier trop important en rapport des garanties de sécurité apportées.

Dans tous les cas de figure, ces objectifs nécessitent de poursuivre et d'accélérer le processus d'eupéanisation de la BITD pour éviter les politiques de souveraineté de certains Etats uniquement basées sur la défense d'intérêts industriels (cas de l'Espagne et de l'Allemagne aujourd'hui).

On peut envisager une solution alternative à cette troisième hypothèse où la France conserverait néanmoins une maîtrise technologique suffisante pour lui permettre de rétablir des capacités de haute intensité dans un délai acceptable si le besoin s'en faisait sentir.

Conclusion : Ces trois hypothèses d'armées ont été définies à l'issue du séminaire d'experts français, européens et américains, c'est à dire dans le contexte prospectif géostratégique et dans la logique d'une ambition des responsables politiques français quant à la place de notre pays en Europe et dans le monde. Ce séminaire constitue la première étape de l'étude. Dans une deuxième étape de cette étude, il s'agissait de confronter ces trois hypothèses à l'existant c'est à dire à la fois au modèle d'armée 2015 défini à partir de 1994 après la publication du livre blanc sur la défense mais aussi aux capacités nécessaires pour réaliser chacune des trois hypothèses.

Le groupe de travail animés par l' IRIS dans le cadre des assises de l'avenir de l'armée de terre a constitué la deuxième étape de cette étude en tentant de préciser les implications de ces trois hypothèses d'armées tant en terme de capacités à adapter de l'existant ou à développer que de cohérence de ces hypothèses pour l'armée de terre. La synthèse de ces travaux est reprise dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 – Tentative de définition des capacités nécessaires en fonction des différents modèles et des schémas d'évolution de la situation internationale⁸

Après le premier séminaire, l'étude consistait en une assistance au travail en groupe. Dans ce cadre, deux séminaires ont été organisés pour permettre d'évaluer les trois hypothèses d'armées résultant des débats du premier séminaire d'experts et les conséquences que pourrait avoir la réalisation de l'une ou l'autre de ces trois hypothèses mais aussi pour confronter ces trois hypothèses en terme de capacités. Les résultats obtenus sont comparés au modèle d'armée 2015 et au contrat opérationnel fixé à l'armée de terre pour trois ans. Dans le cadre des assises de l'avenir, le groupe de travail animé par l'IRIS a tenté de qualifier les implications des trois hypothèses d'armées en les confrontant à des hypothèses d'évolution, plus ou moins favorables, de la situation géostratégique internationale. Le deuxième chapitre de cette étude reprend la synthèse de ces débats.

Cette synthèse des débats est présentée suivant leur chronologie puisque chaque étape des travaux constituait une suite logique de la précédente. Ainsi, pour bien comprendre la démarche suivie, la méthodologie des travaux est explicitée dans un premier paragraphe. Elle conduit à préciser nos choix méthodologiques, à savoir les trois hypothèses d'armées retenues à l'issue du séminaire organisé le 29 novembre 2005 et les trois situations possibles d'évolution du contexte stratégique. Les deux paragraphes suivants font la synthèse des débats par demi-journée.

Enfin, un dernier paragraphe évalue pertinence du modèle d'armée 2015 et des contrats opérationnels en regard des derniers éléments de perspectives géostratégique et géopolitique à l'horizon 2025, grâce aux éléments d'analyse issus des débats du groupe de travail.

I – Méthodologie de travail

Les travaux menés dans le cadre des assises de l'avenir de l'armée de terre constituaient la deuxième étape de l'étude : « Modèle d'armée : pertinence du modèle 2015 et

⁸ Ce chapitre est constitué par les résultats du travail en groupe réalisé lors des assises de l'avenir de l'armée de terre, les 6 et 7 avril 2006

des contrats opérationnels en regard des derniers éléments de perspectives géostratégique et géopolitique à l'horizon 2025 ». Ils visaient à qualifier chacune des hypothèses d'armées par des capacités nécessaires pour assurer la cohérence de chacune de ces hypothèses. Ils consistaient donc à évaluer les éventuelles surcapacités et les lacunes capacitaires pour construire telle ou telle hypothèse en fonction également d'évolutions présumées de la situation stratégique internationale. En effet, le point de vue des experts n'avait pas permis de qualifier précisément ce que pourrait être la situation internationale à horizon de 20 ans. Qui aurait pu dire d'ailleurs, il y dix ans, que la France déploierait des troupes en Afghanistan ? Toutefois, on voit néanmoins se dessiner trois types de scénarios possibles allant d'une situation stable à une situation très instable sachant que la situation actuelle entre dans le scénario que l'on pourrait qualifier de scénario « médian », c'est à dire avec une situation instable (cf. planches sur ce sujet).

Le séminaire organisé le 29 novembre 2005 portait sur « Quelles capacités militaires de la France à l'horizon 2030 ? » et il constituait la première partie de cette étude. A l'issue de ce séminaire, la synthèse des analyses des experts de différentes nationalités, européens et américains, quant à l'environnement global, à l'évolution et la hiérarchisation des menaces, au rôle de la France sur la scène internationale et aux conséquences sur les capacités militaires de notre pays à l'horizon 2030, avait conduit à définir trois hypothèses d'armées :

- l'hypothèse d'un maintien global des capacités actuelles dans un cadre essentiellement national ;
 - l'hypothèse d'un maintien global des capacités actuelles dans un cadre européen ;
 - l'hypothèse où les capacités sont concentrées sur un rôle de stabilisation ou de maintien de la paix dans un cadre européen.
-
- **Hypothèse 1 – maintien global des capacités actuelles dans un cadre essentiellement national.** Cette hypothèse constitue un modèle global d'autonomie sur les 5 systèmes de forces. Elle suppose une certaine polyvalence pour répondre à la diversification et à l'imprévisibilité accrue des menaces et à l'accroissement de certaines capacités du fait de nouvelles missions (catastrophes naturelles par exemple). Dans ce contexte, la rationalisation de l'outil de défense n'est possible que de deux manières : en mutualisant les capacités de soutien au niveau interarmées d'une part et en procédant à une meilleure articulation des capacités interarmées et des programmes d'armements d'autre part ;

- **Hypothèse 2 – maintien global des capacités actuelles mais dans un cadre européen.** Cette hypothèse suppose que l'on conserve une capacité d'action globale identique mais en inscrivant celle-ci dans un cadre essentiellement européen et non plus seulement national en procédant à des partages et à des mutualisations des capacités à un niveau européen. Elle conduira donc pour l'armée de terre à envisager certains abandons de capacités et donc à sérier les capacités pour lesquelles il subsiste un besoin national des autres capacités, les capacités susceptibles d'être mutualisées (par exemple : soutien, moyen de projection, logistique) ou d'identifier certaines niches capacitaires dont le coût est élevé alors même que le besoin reste limité (exemple : poseur de pont, renseignement satellitaire, certaines capacités de protection) ;

- **Hypothèse 3 – les capacités sont concentrées sur un rôle de stabilisation ou de maintien de la paix dans un cadre européen.** Cette hypothèse permet de concentrer les ressources budgétaires sur un moins grand nombre de capacités. Il suppose un besoin moindre par rapport aux deux autres hypothèses en terme de supériorité technologique. La mutualisation ou le partage des capacités peuvent donc s'avérer plus simples dans un cadre européen puisque le nombre de capacités est moins grand et que les capacités liées aux actions de coercition sont plus limitées.

Parallèlement, la démarche consistant à déterminer les capacités nécessaires suppose, outre des hypothèses d'armées, de déterminer, l'évolution de l'environnement global à l'horizon 2025. En effet, le point de vue des experts lors du séminaire du 29 novembre 2005 n'avait pas permis de qualifier précisément ce que pourrait être la situation internationale à horizon de 20 ans. Toutefois, des propos de ces experts, on a vu néanmoins se dessiner trois types de scénarios possibles allant du stable au très instable sachant que la situation actuelle s'inscrit dans un scénario qui l'on pourrait qualifier de scénario « médian » c'est à dire avec une situation instable (cf. tableau).

Les situations se définissent en fonction du contexte géostratégique mais aussi par l'ambition supposée de l'Union européenne en corrélation avec chacune de ces situations et

par les types de menaces résultants de ces situations. Le tableau suivant détaille ces paramètres pour les 3 situations :

	Situation 1 - Stabilité	Situation 2 - Instabilité	Situation 3 – Grande instabilité
Contexte	- Etats-Unis moins unilatéralistes ; - équilibre des pôles de puissance ; - coexistence pacifique des modèles culturels, économiques et sociaux voire rapprochement de ceux-ci	- Etats-Unis unilatéralistes ; - maintien de divergences dans les modèles culturels économiques et sociaux ; - émergence d'autres pôles de puissance	- Etats-Unis unilatéralistes ; - non organisation des pôles de puissance ; - développement des stratégies asymétriques et de la prolifération ; - accroissement des divergences des modèles culturels économiques et sociaux dans un cadre national et international
Rôle de l'UE	- Union européenne ayant la volonté d'être un pôle de puissance sur la scène internationale - Europe politique se constituant	- émergence lente d'une Europe politique ; - situation économique contrainte	- accroissement des budgets de défense de l'Union européenne mais cadre non nécessairement unifié ; - situation économique défavorable
Types de menaces	- terrorisme contenu ; - conflits de type classique limités ; - risques environnementaux contenus à partir de 2050 ; - gestion des ressources naturelles dans un cadre négocié ; - risques de sécurité intérieure limités	- terrorisme endémique à un niveau élevé ; - risques environnementaux accrus ; - problèmes ponctuels d'accès aux ressources naturelles ; - difficulté à enrayer la prolifération ; - crises liées à la mondialisation	- multiplication des attentats terroristes ; - prolifération accrue avec risque de crise importante ; - risques environnementaux accrus ; - conflits pour l'accès aux ressources naturelles ; - repli des blocs économiques et affrontement entre eux

La méthodologie adoptée lors des deux demi-journées de travail consistait par conséquent à confronter les trois hypothèses d'armées aux trois situations précédemment décrites. Partant des situations, le travail visait à évaluer les risques que chacune des situations peut engendrer pour notre pays et les types d'engagements possibles pour faire face à ces risques. Cette première étape devait alors permettre l'identification de besoins, que nous souhaitons voir formulés par familles capacitaires et comparés au référentiel capacitaire actuel. Enfin, une dernière étape devait conduire à croiser l'identification de ces besoins avec les hypothèses d'armées afin d'en déterminer la validité, les conditions de réalisation ainsi que les ajustements possibles.

Les trois hypothèses et les trois situations ont été présentées en début de session aux participants et un document récapitulatif des ces présentations leur a également été distribué pour qu'ils puissent en avoir en permanence connaissance lors des travaux.

II – Synthèse des débats du jeudi 6 avril 2006

La première journée de travail a été consacrée à l'étude des situations 1 et 3, respectivement « stabilité » et « grande instabilité », aux deux extrêmes de l'échelle stabilité/instabilité des scénarios envisagés. Pour chacune de ces situations, deux axes de travail ont été successivement proposés au groupe : la définition des risques et des types d'engagements dans un premier temps et la détermination des besoins formulés par familles capacitaires ensuite.

A. SITUATION 1 : STABILITE ET VOLONTE DE PUISSANCE DE L'UNION EUROPEENNE

La situation 1 se définit comme un scénario « stable » parce que présentant des risques et des menaces moindres que ceux que nous connaissons aujourd'hui, ce qui ne signifie en aucun cas qu'il n'y ait plus de risques et plus de menaces. C'est en quelque sorte la situation où l'engagement des forces conduit à mener des opérations de faible intensité pour la plupart voire d'intensité moyenne mais où la probabilité d'avoir à mener des opérations de grande ampleur sur une période longue peut être considérée comme quasiment nulle – ont expliqué les membres du groupe. Cette situation se caractérise donc, dans l'expression des engagements envisagés par le groupe de travail, plus par l'occurrence simultanée de plusieurs interventions de nature différentes que par l'ampleur de ces interventions.

Dans cette situation, nous avons également supposé que l'UE, et à travers elle notre pays, souhaitent jouer un rôle sur la scène internationale. Cette hypothèse découle du fait que nous supposons qu'une stabilisation du contexte géopolitique peut être une conséquence positive de la volonté en puissance de l'UE et des Etats membres qui la composent sur la scène internationale : montée en puissance d'un pôle alternatif à l'hyperpuissance américaine ou contrepoids à une opposition frontale USA/Chine (ou Asie du sud Est). Dans cette configuration, le règlement des différends entre blocs est nécessairement négocié, les acteurs au comportement erratique sont, pour leur part, isolés. Cela a toutefois des conséquences importantes sur un plan capacitaire pour l'ensemble des armées européennes et par la force des choses pour l'armée française puisque la volonté de puissance s'exprime par une capacité d'employer la force armée y compris loin des frontières de l'Union européenne que ce soit pour des opérations de basse intensité (catastrophe humanitaire) ou pour des opérations de maintien de la paix : l'Union européenne se doit de rayonner. En revanche les moyens

financiers sont strictement encadrés dans les limites de cette ambition. Le syndrome « dividende de la paix » est susceptible d'exister.

Deux questions sont successivement posées au groupe de travail pour évaluer l'impact de cette situation de relative stabilité :

- Quels risques pour notre pays et quels types d'engagements peut entraîner une telle situation ?
- Quels besoins pour l'armée de terre ?

A.1 - Risques pour notre pays et types d'engagements dans un contexte de relative stabilité mais où l'UE a une volonté de puissance.

Dans une situation assez stable, les risques restent relativement limités dans le temps et dans l'espace. Par contre, la dimension « volonté de puissance de l'UE » est essentielle ici puisqu'elle entraîne que l'UE puisse se doter des moyens et des capacités pour participer à une grande variété d'engagements. Cette dimension a été clairement prise en compte par les membres du groupe de travail qui ont souligné à plusieurs reprises qu'une Union européenne puissante était le facteur le plus dimensionnant dans cette situation puisque entraînant une volonté et la possibilité d'interventions sur toutes les zones sur lesquelles l'UE veut peser. Cela se traduit par un grand nombre d'engagements possibles malgré la relative stabilité internationale et même si le risque de simultanéité de ces engagements est limité.

L'autre enseignement de cette première séance, basée sur un dialogue interactif, vient du fait que la plupart des participants considèrent, malgré le scénario de stabilité présenté, que les risques liés aux contestations internes (crise des banlieues qu'elle soit d'origine ethnique ou sociale) ou les risques de rupture du développement économique au voisinage de l'Europe subsistent voire s'accroissent.

Formellement, les risques exprimés lors de cette première séance de travail dans le cadre de cette situation de relative stabilité peuvent être classés en quatre grandes catégories :

- les risques liés à des crises à l'étranger (coups d'Etat, crises au voisinage de l'Union européenne), c'est le risque jugé comme le plus fort et conduisant aux engagements les plus fréquents ;
- les risques liés à des crises internes qui, même si leur probabilité diminue dans une

situation de stabilité internationale (réductions des tensions interreligieuses, situation économique meilleure...), peuvent entraîner un engagement des forces terrestres sur ce type de crise justement parce que la situation internationale plus stable réduit les conflits internationaux ;

- les risques de crises infra-étatiques ;
- la situation de relative stabilité enfin peut elle-même générer un certain nombre de risques (réduction des dépenses militaires, des capacités, etc.).

Ces risques conduisent donc à des engagements multiples sur plusieurs théâtres d'opérations de diverses natures même si on peut penser que le risque de simultanéité des événements est limité. Dans une situation de relative stabilité toutefois, ces interventions devraient rester d'intensité relativement basse, avec des opérations de stabilisation ou de maintien de la paix.

1°) Les risques liés à des crises à l'étranger

Ce sont les risques les plus importants dans cette situation et conduisant aux engagements les plus fréquents pour l'armée de terre. Dans l'évaluation qu'il fait de ces risques liés à des crises à l'étranger, le groupe de travail sépare clairement et systématiquement les crises touchant l'un des pays membre de l'UE ou une zone au voisinage de l'UE de celles qui pourraient intervenir dans le reste du monde, y compris sur des zones d'influence de l'un des pays membres. Il est en effet souligné que nos accords de défense (accords bilatéraux) avec nos alliés nous engagent fortement et nous contraignent donc à nous doter des capacités nécessaires pour pouvoir les respecter. Cet aspect de nos engagements est repris de manière récurrente dans toutes les situations étudiées et constituent par conséquent un élément fondamental de la détermination des besoins capacitaires.

Parallèlement, même si l'hypothèse quant à la volonté de puissance de l'UE est prise en compte, les engagements militaires ne sont essentiellement envisagés que sur des zones d'influence, actuelles ou passées, des pays européens. Cette idée est probablement à relier avec l'expression des risques liés à la stabilité du contexte et l'hypothèse exprimée à plusieurs reprises par les participants qu'une telle situation pourrait conduire à une réduction des dépenses militaires (les dividendes de la paix). Ces risques liés à des crises à l'étranger peuvent conduire à plusieurs types d'engagements :

- une crise politique localement forte, type « coup d'Etat » par exemple, dans un pays

étranger, oblige l'armée de terre à assurer l'évacuation de ressortissants ;

- des missions de stabilisation ou de restauration de la sécurité sont énoncées dans trois cas : des mouvements armés "d'indépendantisme" régional en France ou pays frontalier (mais occurrence très faible), des revendications fortes et susceptibles de dégénérer de la part de pays aux marges de l'Europe mais exclus de la communauté ou dans le cas de revendications quant à l'inadéquation des frontières des Etats face aux solidarités ethniques ou linguistiques (Afrique, Balkans, minorités russes dans pays limitrophes).

2°) Les risques liés à des crises internes ou nationales

Sans aborder la question de l'opportunité d'une participation des forces armées à la sécurité intérieure ou au rétablissement de l'ordre public, question que nous avons expressément exclue de nos débats, il est apparu pour les participants que dans une situation de relative stabilité globale, ce risque de crise interne pouvait entraîner une pression pour une implication plus importante de l'armée de terre sur le territoire national et ce alors même que la stabilité internationale devrait conduire à réduire les tensions internes, toutes choses égales par ailleurs. Plusieurs cas sont alors cités :

- les crises sociales ou "ethniques - banlieues", les crises intercommunautaires ou l'émergence de mouvements revendicatifs forts des personnes issues de l'immigration, y compris à l'échelle européenne. Ces crises pourraient également être relayées par des mouvements dans des pays africains d'origine de l'immigration (on peut penser que la pression principale viendrait de politiques d'émigration en direction de la France clairement affichées par ces Etats créant tout à la fois une crise bilatérale et une tension interne) et accroître par voie de conséquence les tensions internes ou les risques menaçant les ressortissants européens dans ces pays ;
- l'exportation du « crime organisé » en provenance des Balkans et des pays de l'ex-URSS a été citée par le groupe ;
- des contestations politiques ou sociales internes fortes qui nécessiteraient un soutien aux services publics ;
- des interventions sur le sol national pour assister les populations dans les cas de catastrophe naturelle, par exemple ;
- enfin, la possibilité que, face à des instabilités internes croissantes, une certaine forme du service militaire et/ou civique soit rétablie pour les populations en perte de repères.

3°) Les risques infra-étatiques

Les risques infra-étatiques cités par le groupe de travail sont de deux ordres totalement différents :

- les risques liés à l'émergence de groupes organisés et dangereux (terroristes, trafiquants) ;
- les risques de catastrophes naturelles ou les risques technologiques.

Les éventuels risques liés à l'épuisement des ressources énergétiques n'ont pas été évoqués. Dans le cas de la situation 1, ce risque était présenté comme limité mais il n'a été que très peu évoqué dans les deux autres situations. Deux hypothèses sont envisageables pour expliquer cela :

- le type d'engagement lié à de tels risques n'est pas défini, voire pas encore envisagé et donc le risque n'est pas abordé ;
- la relative stabilité de la situation étudiée a été interprétée par les participants comme la conséquence, parmi d'autres hypothèses, de l'avènement d'énergies alternatives ayant permis d'éviter une crise énergétique majeure. En tout état de cause, il sera nécessaire de réfléchir aux types d'engagements militaires qui pourraient être rendus nécessaires par une crise énergétique.

L'occurrence des catastrophes naturelles reste indéterminée mais ce type de risques peut avoir des conséquences importantes en terme de nombre d'engagements notamment pour les moyens de projection, de logistique ou tout simplement les moyens humains à mettre en oeuvre. Dans ce cas, l'armée de terre peut participer à la sécurité civile (il est souligné que ce type d'engagement existe déjà et a des conséquences importantes sur les capacités).

Concernant les risques liés à l'émergence de groupes organisés et dangereux, certains ont expliqué que les zones sensibles étaient clairement localisées, en Afrique et en Amérique latine (drogue par exemple) et conduisaient à l'émergence de menaces liées aux activités des mafias, aux trafics de drogue ou aux mouvements migratoires. Parallèlement, la déliquescence de l'Etat dans certains pays face aux réseaux de criminalité organisée (Balkans, pays CEI) amplifie encore ces risques alors même que la montée en puissance du système politique européen, la proximité géographique de certains de ces risques (Balkans, CEI) accroît les actions possibles pour les forces armées européennes. L'engagement des armées pourrait alors être mené en appui des forces de police, de gendarmerie ou des douanes.

4°) Les conséquences négatives qui peuvent découler de la relative stabilité du contexte

La perception que peuvent avoir les opinions publiques d'une situation de stabilité internationale doit être prise en compte. Elle peut, en effet, conduire à des revendications pour bénéficier des dividendes de la paix après une période de relative instabilité et donc à l'émergence de pressions en faveur d'une réduction significative des dépenses militaires. En particulier, on pourrait observer une certaine saturation des opinions publiques face aux demandes faites aux pays riches, et notamment aux pays de l'Union européenne, afin d'intervenir pour subvenir aux besoins de sécurité collective de l'ensemble du continent mais aussi d'autres régions du monde. Une telle situation conduirait alors à un certain essoufflement de la défense européenne malgré la volonté affichée de puissance et donc *a fortiori* de notre pays.

Il est alors souligné que de telles décisions qualifiées de "dividendes de la paix" seraient irréversibles, voire dommageables pour la défense nationale étant donnée la durée nécessaire pour rétablir un outil militaire aux dimensions et aux capacités plus importantes en cas de retour à une situation d'instabilité soulignée par l'un des intervenants. Ainsi, dans l'expression des besoins, certains participants mettront en exergue l'importance des capacités de renseignement et de veille dans une situation jugée stable afin de pouvoir anticiper le mieux possible une résurgence des menaces.

A.2 - Les besoins formulés par famille capacitaire dans le cas d'une situation de relative stabilité

A l'énoncé des risques et des engagements possibles, il est apparu que le paradoxe de cette situation découle du fait que même si le contexte international et stratégique est relativement stable et les engagements essentiellement de faible intensité, toutes les capacités doivent être maintenues. En effet, l'hypothèse d'une volonté de puissance de la part de l'UE est, comme nous l'avons déjà souligné, dimensionnante puisqu'elle entraîne la multiplication des engagements possibles. L'autre facteur de risques qui, dans cette situation, apparaît déterminant des engagements de l'armée de terre est la crainte que les forces terrestres soient sollicitées pour intervenir sur le territoire national étant donné les risques qui ne paraissent pas devoir diminuer pour les membres du groupe de travail même dans une situation de stabilité internationale.

Dans l'expression des besoins face aux risques, il a été souligné que les familles capacitaires sont inévitablement interdépendantes les unes par rapport aux autres et elles supposent donc d'être développées en parallèle les unes des autres. Cette situation de

« stabilité » constitue donc un référentiel *a minima* des besoins des forces terrestres. Parallèlement, la situation de stabilité, parce qu'elle minimise les besoins et présente un risque de réduction des moyens (dividendes de la paix), suppose de penser en terme de prévention d'une part et d'anticipation de l'autre. Les forces doivent être capables de réagir très rapidement à la moindre crise pour en limiter son impact sur la situation globale et de s'adapter si la situation devenait moins favorable. Ainsi, à l'expression des besoins par familles capacitaires, les familles « connaissance de situation » et « protection/sauvegarde » ont été mises en avant. Dans le même temps, pour les quatre autres familles capacitaires, c'est plus la « volonté de puissance » de l'UE qui semble dimensionner les besoins que la situation internationale en elle-même et les risques qu'elle engendre.

Enfin, il est apparu, dans l'exposé des besoins que le classement par famille capacitaire ne semblait pas adapté à l'expression de certains besoins, en particulier, les capacités d'actions civilo-militaires, d'aide aux populations, la reconstruction d'urgence au profit des populations, la coopération avec les ONG ne convenaient qu'imparfaitement à l'une ou l'autre des familles prédéfinies. En réalité, il est nécessaire ici de travailler afin de traduire ce que l'on pourrait qualifier d'effet (stabiliser, reconstruire) en capacités. C'est un axe qu'il est donc nécessaire de développer pour la suite de l'exercice.

1°) Famille capacitaire : « Commandement, appui au commandement »

L'expression des besoins de « commandement, appui au commandement » dans une situation de stabilité est fortement déterminée par la dimension « puissance » de l'UE. Cette dimension suppose en effet le développement de capacités européennes de commandement avec, au minimum des capacités C3I interopérables ou la création d'Etats-Majors européens permanents si l'Europe est intégrée politiquement et dispose donc d'une politique étrangère commune et d'ambitions partagées. La multiplication des crises de différentes natures réclame également de compléter cette dimension européenne par un travail interarmées, voire même interministériel, en mettant éventuellement en place un réseau inter agences cohérent et efficace.

Enfin, se pose la question de savoir si, dans une telle situation de stabilité internationale, l'armée de terre pourrait être sollicitée pour des opérations de maintien de l'ordre au niveau national qu'elle n'a pas vocation à assurer pour le moment. Cela supposerait alors une préparation opérationnelle adaptée, des formations réorientées vers des missions de sécurité intérieure complémentaires avec les forces de police et/ou de gendarmerie.

2°) Famille capacitaire : « Connaissance des situations »

L'expression des besoins quant à la famille capacitaire « connaissance des situations » a été très différente entre les participants. Deux groupes se sont opposés :

- ceux qui jugent que dans une situation de stabilité, la menace est plus prévisible qu'en situation d'instabilité et donc que les besoins de renseignement peuvent être réduits ;
- ceux qui, au contraire, pensent que dans une telle situation, les besoins sont amplifiés pour au moins deux raisons : la nécessité de mettre l'accent sur la veille pour anticiper, le plus tôt possible, un changement de situation et pouvoir très vite adapter un modèle d'armée conçu pour une situation stable ; la multiplication des besoins du fait d'engagements multiples et de diverses natures (systèmes de veille et d'alerte stratégique-militaires, renseignement au plus haut niveau puis cellules décentralisées).

Quel que soit le point de vue, les dimensions européennes, interarmées et interministérielles (coordination du renseignement entre le ministère de la Défense et les autres ministères par exemple, mais aussi à l'échelle européenne, renseignement venant en appui des moyens des forces de police ou de gendarmerie) ont été également mises en avant, soit pour répondre à une réduction des moyens disponibles, soit pour assurer une certaine réactivité de l'armée en cas de changement du contexte international (capacité de veille pour identifier l'émergence de facteurs d'instabilité, suivi de situation, planification interministérielle, éventuellement même pour compenser la diminution possible des capacités de coercition). La connaissance de situations peut également supposer une bonne appréhension des aspects culturels et psychologiques des crises possibles et donc la mise en place de laboratoire de psychologie sociale (aspects culturels et psychologiques des nouveaux engagements).

3°) Famille capacitaire : « Action au contact »

Deux capacités dominent l'expression des besoins pour cette famille :

- l'action au contact pour l'extraction de ressortissants français. Cette action doit être envisagée pour pouvoir être conduite de manière autonome par les seules forces françaises mais elle pourrait également être menée dans un cadre européen (l'urgence commande la formule en fonction des circuits de décision, a expliqué l'un des participants). Une telle intervention est réalisée dans le cas de crises en cours de développement, elle peut donc nécessiter des capacités de contact avec tout le spectre

d'intensité mais avec une dimension limitée ;

- une action au contact sur des théâtres de crise extérieure (cas d'une Europe « puissance »). Dans ce cas, les besoins concernent des forces légères et projetables. Elle peut aussi supposer le développement de capacités d'armes non létales et de contrôle des foules.

4°) Famille capacitaire : « Action à distance »

Tout comme pour la famille « commandement », le cadre européen est ici véritablement dimensionnant tout au moins dans son aspect « intervention extérieure » qui met en avant des capacités de projection et suppose des moyens spécifiques : la capacité de déployer des unités très mobiles et polyvalentes très rapidement et pour tous types de missions (moyens de transports stratégiques aériens et maritimes, capacités pour volume de transport peu important mais d'usage fréquent). L'action à distance nécessite aussi des moyens de neutralisation et de destruction après ciblage.

5°) Famille capacitaire : « Protection, sauvegarde »

Cette famille devient essentielle et « prioritaire » en période de « relative stabilité » internationale puisqu'elle participe à la prévention de crises potentielles ou à l'accélération de leur règlement. A l'étranger, les capacités de protection et de sauvegarde peuvent permettre de compenser les défaillances de certains Etats, de soutenir les populations en détresse, d'appuyer ou de rétablir les services publics et donc d'assurer la continuité de l'Etat. La possibilité d'intervention sur le territoire national accroît, elle aussi, les besoins sur ce type de capacités (participation au contrôle des flux migratoires, assistance aux populations, etc.). Il faut noter que si l'accroissement de la fonction protection correspond à la garantie donnée aux citoyens ou même aux militaires de pouvoir bénéficier d'une sécurité accrue en période de stabilité, le développement de cette fonction n'est pas exclusive d'autres fonctions notamment si les projections extérieures deviennent nombreuses du fait du rôle accru de l'Union européenne.

6°) Famille capacitaire : « Mouvement, soutien »

Tout comme le commandement ou l'action à distance, et dans une moindre mesure le contact, la volonté de puissance de l'UE est plus dimensionnante que la situation en tant que telle puisqu'elle entraîne la nécessité pour les forces françaises de pouvoir se déployer rapidement sur tout théâtre d'intervention et donc pour le soutien logistique des forces, cela

suppose une planification spécifique

A l'issue de l'étude de cette première situation de relative stabilité, deux éléments dominent :

- la volonté de puissance de l'Union européenne qui impose à nos forces de développer certaines capacités de déploiement et de projection ;

- le sentiment que les pressions seront de plus en plus fortes pour que l'on ait recours à l'armée de terre sur le territoire national pour des missions de protection des populations ou de maintien de l'ordre.

Or, face à ces deux facteurs dimensionnant de cette situation, il est probable qu'une stabilité internationale entraînerait également une réduction des moyens mis à disposition des armées, voire une réduction du budget de la défense, obligeant donc les forces armées à une organisation et une gestion de leurs moyens toujours plus rationnelles tant au niveau européen (interopérabilité, partage, mutualisation) qu'à un niveau national (interministériel et interarmées). Le choix d'une hypothèse d'armée sera donc déterminant du format même de l'armée dans une telle situation. Qu'en est-il, à l'inverse, dans le cas d'une très grande instabilité ?

B. SITUATION 3 : SITUATION DE TRES GRANDE INSTABILITE

La situation 3 constitue, à l'opposé de la situation précédente et en référence à une situation 2 d'instabilité qui est celle se rapprochant le plus de la situation internationale actuelle, la situation la plus défavorable. Elle multiplie les menaces possibles (terrorisme, prolifération accrue, risques de crises importantes, risques environnementaux, conflits pour l'accès aux ressources naturelles, repli des blocs économiques et affrontements entre eux) et, face à un déséquilibre des pôles de puissance mondiaux, elle accentue l'ampleur des engagements possibles des forces armées alliées donc par voie de conséquence des forces terrestres. Face à une telle situation d'instabilité, nous avons supposé, *a priori*, que la contrainte financière pesant sur nos budgets militaires et ceux de nos partenaires se réduisait et donc que les moyens et dépenses militaires étaient susceptibles d'augmenter.

B.1 Risques pour notre pays et types d'engagements

Dans cette situation de grande instabilité, les risques sont logiquement beaucoup plus importants que dans une situation de stabilité. L'engagement des forces, y compris sur plusieurs théâtres d'intervention et pour des opérations de forte intensité, est possible. Deux grandes catégories de risques ont été détaillées :

- les risques internationaux découlant de la prolifération des armes de destruction massive, mais aussi les risques liés au terrorisme international ;
- les risques plus proprement nationaux.

1°) Les risques internationaux.

Les risques internationaux envisagés par notre groupe de travail dans le cas d'une situation de très grande instabilité sont de trois ordres :

- les risques découlant de la prolifération des armes de destruction massive et des technologies proliférantes avec la multiplication du nombre d'Etats détenant l'arme nucléaire. Les risques liés à cette prolifération concernent tant le territoire national que des frappes NBC sur certaines de nos forces en opération. Ils peuvent entraîner des frappes répressives contre le pays « source », voire même préventives dans certaines situations ;
- les risques liés au terrorisme international : dans ce cas, les actions terroristes sur le territoire national ou sur le territoire d'un pays allié peuvent conduire à l'utilisation d'armes radiologiques, chimiques et biologiques et comme dans le cas d'un emploi de ces armes par des Etats, elles peuvent donner lieu à des frappes préventives ou répressives ;
- enfin, les risques découlant de « chocs » des civilisations, des cultures ou des religions, d'affrontements interreligieux violents, susceptibles d'avoir pour cible des pays de l'Union européenne peuvent être importants dans une situation de très grande instabilité. En effet, une telle situation combinée à la prolifération et à une amplification des risques terroristes conduit à une montée de mouvements politiques ou religieux de nature extrémiste dans de nombreux pays qui par leur confrontation/opposition peuvent entraîner un véritable affrontement des civilisations, l'opposition de modèles étatiques, religieux ou politiques.

Face à ces trois grandes catégories de risques, la grande criminalité apparaît de manière moins dimensionnante que dans la situation de stabilité. Néanmoins, il est souligné qu'elle peut, dans le cas d'une collusion avec des groupes terroristes ou de prosélytisme religieux, amplifier l'instabilité générale.

2°) Les risques « nationaux ».

Les risques qui ont été énoncés par le groupe de travail en ce qui concerne plus directement notre pays, dans une situation de très grande instabilité, peuvent avoir un impact sur :

- l'intégrité du territoire national en particulier dans les DOM TOM voire en Corse tant par des offensives extérieures que par d'éventuelles sécessions internes, si les communautarismes s'amplifient. Ce risque peut conduire à la perte de territoires jugés stratégiques pour notre sécurité ;
- la sécurité nationale peut être mise à mal tant par des facteurs proprement internes (embrasement généralisé des banlieues, affrontements communautaristes qui peuvent même être soutenus par les Etats d'origine des communautés) que par une atteinte à l'intégrité de notre territoire. Des risques plus nouveaux peuvent également s'amplifier dans une telle situation comme par exemple, de possibles attaques des réseaux informatiques ;
- les intérêts vitaux de notre pays peuvent être touchés (accès aux ressources naturelles, menaces d'interruption des approvisionnements énergétiques, lutte pour le contrôle des sources d'énergie et routes d'accès, etc.).

Dans ces différentes situations, les engagements des forces terrestres peuvent être multiples. Ils peuvent nécessiter un volume conséquent de moyens de coercition pour défendre notre territoire ou nos intérêts vitaux puis assurer une phase de stabilisation longue (cadre d'une coalition). Ils peuvent conduire à des engagements simultanés importants tant pour faire face aux crises internationales que pour garantir la sécurité intérieure et l'affirmation de notre souveraineté : conjonction d'attaques contre nos forces déployées à l'extérieur et notre population à l'intérieur des frontières pouvant conduire à une certaine difficulté pour nos forces à contrer simultanément les menaces. On peut également imaginer une résurgence de conflits régionaux en Europe ou à proximité immédiate, ou une mise en oeuvre plus fréquente d'accords de défense (projection, action, coercition, évacuation des

ressortissants).

Enfin, une autre hypothèse est envisagée comme pouvant être dimensionnante : la redéfinition, dans une situation de très grande instabilité, de nos alliances. On peut ainsi imaginer, un certain délitement du lien transatlantique, voire un éclatement de l'OTAN et la montée de profondes divisions européennes face à une menace majeure. Cela conduirait inévitablement à une redéfinition des capacités nationales (exemple : la limitation des capacités satellitaires stratégiques du fait de dissension entre ex-alliés).

B.2 Besoins formulés par famille capacitaire

Fondamentalement, les familles capacitaires sont interdépendantes les unes par rapport aux autres. Ainsi, en situation de stabilité, les capacités de « connaissance de la situation » se sont avérées très importantes, en particulier pour palier des capacités amoindries en terme de contact par exemple. Toutefois, la conjonction des risques et des engagements possibles dans une situation de très grande instabilité amplifie de manière très significative les besoins des forces armées et par conséquent de l'armée de terre. Elle modifie également l'importance relative des familles capacitaires entre elles. Ainsi, les moyens d'action au contact sont augmentés et avec eux, les capacités de mouvement et de soutien et les capacités de commandement alors même que les capacités de « connaissance des situations » ou, dans une moindre mesure, les capacités de protection, ne changent pas fondamentalement. L'accent a été également mis dans le cadre des échanges sur l'importance des capacités multirôles.

De même, dans une telle situation, les besoins d'autonomie capacitaire au niveau national sont amplifiés pour au moins deux raisons :

- le risque évoqué de remise en cause de nos alliances du fait même de la très grande instabilité ;
- les menaces qui pèsent directement sur le territoire national.

La dimension européenne n'est donc paradoxalement plus aussi dimensionnante que dans le cas d'un contexte international relativement stable. L'un des intervenants a même cité le terme « redondant » pour exprimer l'idée que dans une telle situation, nous devons pouvoir disposer de telle ou telle capacité en propre, une possible coopération européenne qui fournirait également cette capacité ne pourrait être envisagée que comme un surplus capacitaire, sauf peut-être dans un cadre d'intervention où toutes les capacités sont nécessaires

à une intervention multinationale. Ainsi, les besoins cités par le groupe de travail pour les 6 familles capacitaires sont les suivants :

1°) Famille capacitaire : « Commandement, appui au commandement »

Quelle que soit la stabilité ou l'instabilité du contexte, le dimensionnement des capacités de commandement dépend avant tout de l'importance des opérations à mener et des éventuelles coopérations interalliées. Ainsi, avec une hypothèse d'engagement sur un spectre large de missions, y compris dans un cadre multinational, le commandement devra être dimensionné de manière à être capable de diriger une force multinationale ou une intervention des armées sur le territoire national. Il devra être protégé de manière adéquate, en particulier pour les systèmes de commandement globaux (interalliés ou interministériels).

Parallèlement, dans une situation de très grande instabilité, il est apparu très nettement que les capacités de commandement et d'appui au commandement devaient être détenues de manière autonome par les forces françaises. Cela a des implications importantes en terme d'organisation car même si les moyens financiers pourraient augmenter dans ce contexte, ils ne pourront suffire à satisfaire l'ensemble des besoins et à garantir toutes les dotations capacitaires. De fait donc, des capacités interarmées devront être développées face à la multiplication des menaces et de leur intensité mais aussi des capacités autonomes d'évaluation des situations et de liaisons stratégiques, de préparation de la sortie de crise (capacité de communication opérationnelle et stratégique). Cela suppose donc aussi de disposer de moyens de communications et de transmission fiables en cas d'interventions et d'engagements militaires.

Dans le même temps, la possibilité d'actions en coopération n'est pas exclue et elle pourrait conduire, à la différence de la précédente situation, à des engagements de forte intensité de nos forces. Dans ce contexte, outre l'autonomie stratégique, l'interopérabilité des systèmes de C4I est également indispensable, tout au moins, souligne l'un des participants, à des niveaux tactiques convenables (Groupements Tactiques Interarmées en stabilisation).

2°) Famille capacitaire : « Connaissance des situations »

Même si dans une situation de très grande instabilité, l'ensemble des capteurs doit être mobilisé tant en métropole qu'à l'extérieur, le changement de contexte affecte tout particulièrement l'expression des besoins en terme de connaissance des situations. En effet, alors que dans une situation stable, les capacités de veille (stratégique, technologique) et donc d'anticipation et de prévention des crises étaient décrites comme essentielles, dans une

situation de très grande instabilité, les moyens de renseignements apparaissent beaucoup plus prépondérants (renseignements humains, GE, drones). L'importance du renseignement humain est évoquée pour la stabilisation dans la durée (coopération civilo-militaire (CIMIC), communication), de même que les besoins de développer des capacités de traduction simultanée en langue étrangère (P1 anglais - P2 arabe). Ces capacités doivent être acquises à un niveau national, tout en s'assurant d'une grande capacité d'échange interalliés.

3°) Famille capacitaire : « Action au contact »

Dans une situation de très grande instabilité, la capacité des armées à pouvoir combattre dans tout type d'opérations, y compris sur des opérations de forte intensité est essentielle. Dans bien des cas, il sera nécessaire d'ailleurs de combiner différents types de capacités. Ainsi, une opération de haute intensité nécessitera conjointement des moyens relatifs à la connaissance de situation et à la protection des forces aux côtés des moyens d'action au contact. Les besoins et les capacités nécessaires sont donc multiples et amplifiés par rapport à une moindre instabilité :

- une gamme complète des capacités de combat est nécessaire pour toutes les actions de coercition soutenues ou de destruction des points clefs. Il faut donc assurer le rétablissement de l'autonomie nationale pour l'ensemble des capacités de coercition adaptées à cette situation stratégique profondément dégradée (notamment connaissance de situation-renseignement, engagement combat, mouvement de soutien, d'action à distance), contrôle du terrain et des populations, sécurisation des lignes de communication et des approvisionnements ;

- des capacités d'actions par les forces spéciales ;

- des capacités d'intervention sur des sites ADM ;

- des capacités combat en zone urbaine (systèmes d'information opérationnelle, SIOC en particulier) ;

- des capacités amphibies (saisie de zones littorales ou portuaires) ;

- dans une situation très instable, l'action au contact peut également être nécessaire à la protection et à la sauvegarde dans les cas par exemple de défense de points sensibles, de contrôles des frontières, d'assistance aux populations ou d'appui aux forces de sécurité, à la sécurisation et à la protection des voies d'approvisionnement et des infrastructures énergétiques ;

- des capacités de protection des vecteurs et des flux logistiques, y compris en

métropole.

4°) Famille capacitaire : « Action à distance »

Quatre types de besoins capacitaires sont évoqués pour l'action à distance :

- des capacités de frappes stratégiques modulables (ciblage, destruction de masse) ;
- des capacités de frappes à distance et de précision ;
- des capacités de "psycops" et d'information opérationnelle ;
- et face à la prolifération d'armes de destruction massive, l'existence d'une composante de dissuasion (crédibilité) et d'actions préventives.

5°) Famille capacitaire : « Protection, sauvegarde »

Outre les moyens de protection et de sauvegarde évoqués dans le cas de l'action au combat, la situation de très grande instabilité suppose de pouvoir développer des capacités d'action contre-terroriste (lutte contre les IED...). Parallèlement, dans une telle situation, les capacités liées à la fonction stratégique "protection" (sauvegarde terrestre) sont essentielles.

6°) Famille capacitaire : « Mouvement, soutien »

Dans une situation très dégradée et où des capacités de contact très larges sont envisagées, la mobilité stratégique, tant en terme de volume que de disponibilité des forces et le soutien (préparation des forces et déploiement) sont importants. Ils supposent de développer à la fois des capacités de projection stratégique autonomes, des moyens de transport stratégique terrestres, aériens et maritimes (moyens militaires suffisants et réquisitions VF, VR, AIR et mer), tant dans le cas de la projection de moyens lourds sur une période relativement longue, que de la capacité pour le soutien logistique des forces (prévision de logistique en amont importante, retour aux stocks (carburant, munitions, etc.)), des capacités de soutien rustique des populations (hôpitaux de campagne, accueil de réfugiés), l'organisation sanitaire nationale des secours.

Le soutien logistique des forces peut conduire à un retour aux normes d'autonomie initiale des unités opérationnelles en cas d'opération de haute intensité. De même, la situation dégradée supposerait une préparation matérielle importante avec une logistique de production en « amont » pour reconstituer les stocks stratégiques en pièces de rechange par exemple, les capacités de maintenance, les stocks de munitions et d'artillerie ou encore les moyens d'évacuation, de transports tactiques, etc.

III - Synthèse des débats du vendredi 7 avril

Après avoir défini les types d'engagement et les capacités nécessaires pour les situations 1 et 3 (instabilité et très grande instabilité) la deuxième journée a été consacrée à croiser les résultats obtenus, c'est à dire les capacités qu'il était nécessaire de réunir avec les trois hypothèses d'armées retenues : modèle essentiellement national, modèle de capacité maintenue mais dans un cadre européen, ou modèle où la France ne réaliserait plus que des opérations de stabilisation au sein de l'Union européenne.

Cet exercice a été réalisé dans la situation 3, grande instabilité, avec l'hypothèse d'armée 2, celui du partage capacitaire.

Enfin le groupe a défini les engagements et les capacités nécessaires dans la situation 2, celle de l'instabilité, puis a croisé les résultats obtenus avec l'hypothèse d'armée 2, celle où les capacités actuelles seraient maintenues à l'identique dans un cadre européen.

A – Capacités à préserver, partager ou mutualiser dans le cas de la situation 3 (très grande instabilité).

Face à une très grande instabilité, les engagements auxquels devront se préparer les forces terrestres sont nombreux et d'intensité soutenue. Dans ce contexte, même une augmentation des moyens financiers ne suffira pas à couvrir toute la palette des besoins pour développer les capacités nécessaires. Le principe d'une coopération multinationale apparaît donc pour partie incontournable ce qui veut dire que l'hypothèse d'armée 1 ne peut-être une réponse unique. Quant à l'hypothèse d'armée n°3, celle du modèle où les capacités seraient uniquement dédiées à des opérations de stabilisation, elle apparaît d'entrée hors de propos sauf à considérer que l'Union européenne n'est plus maître de son destin.

La première des réponses à une telle question a consisté à souligner la grande interdépendance entre les différentes familles capacitaires et donc la difficulté, surtout dans une situation de très grande instabilité, à partager ou à mutualiser certaines capacités. Ainsi, certains des participants ont indiqué que dans une telle situation d'instabilité, les besoins en terme de renseignement étaient très importants mais aussi très différents de ceux exprimés dans le cas de la situation de stabilité. En effet, alors qu'en situation de relative stabilité, ils consistaient essentiellement en des moyens de veille et de prévention, dans un cas de très grande instabilité, la « connaissance de situations » concerne aussi l'accompagnement des interventions et donc également la famille capacitaire « contact ». Dans la même logique, la

famille « commandement, soutien au commandement », bien que d'un dimensionnement relativement standard quelle que soit la situation, évolue malgré tout en situation de très grande instabilité autour de deux exigences clés : la capacité à pouvoir mener des opérations de manière autonome et, en particulier, à pouvoir assurer la défense de la nation ou de ses intérêts vitaux et la capacité à pouvoir participer à des opérations interalliées.

Dans ce cadre, la question du partage ou de la mutualisation de certaines de nos capacités pose avant tout la question des capacités que nous devons absolument conserver sur un plan national. La nécessité de préserver notre autonomie pour pouvoir mener certaines opérations a été mise en évidence :

- les capacités pour pouvoir intervenir sur le territoire national tout d'abord. Il s'agit donc de préserver certaines des capacités des familles capacitaires « Commandement », « Protection et sauvegarde », « Connaissance de situations », certaines capacités spécifiques à l'armée de terre française (montagne, spécificités aéroportées), les forces spéciales, des forces légères ;
- les capacités pour pouvoir évacuer nos ressortissants dans un pays en crise même si dans ce cas, on peut imaginer de mutualiser ces évacuations, au cas par cas avec certains de nos partenaires.

L'importance de préserver les forces multi-rôles ou les forces spéciales, des capacités autonomes de détection, de luttés et de frappes contre les armes de destruction massive (NRBC) ou les foyers terroristes a été soulignée. De même, il a été expliqué qu'il était essentiel de préserver, dans certaines familles capacitaires, les capacités qui permettaient de mener des opérations de manière autonome dont celles décrites précédemment. Ainsi, dans la famille « Mouvement et soutien », la maintenance, les munitions, le transit et le suivi des ressources mais aussi nos capacités de projection sont indispensables aux opérations sur le territoire national ou à la défense de certains de nos intérêts. De fait, dans une telle situation, nous devons pouvoir nous engager seul dans une opération et donc maintenir certaines de nos capacités de contact, de commandement ou d'appui au commandement ou de connaissance de situations. Nous devons aussi conserver nos capacités de frappes contre des ADM et la possibilité d'utiliser notre force de dissuasion.

Concernant la possible mutualisation de certaines capacités, plusieurs domaines ont été évoqués. Ils concernent pour la plupart les capacités nécessaires pour des opérations

menées en commun avec nos alliés :

- en matière de « mouvement et soutien », la mutualisation a été jugée possible pour le soutien pétrolier, l'évacuation sanitaire aéroportée ou certaines capacités de projection stratégique (achat de matériels communs, location en commun d'heures de vol...), un soutien mutualisé pour les matériels communs à quelques pays (hélicoptères Tigre, ou NH90), l'externalisation d'une partie du soutien auprès d'industriels eux-mêmes "européens", la logistique en opération (ravitaillement, approvisionnement stratégique) ;
- la défense anti-missiles balistique européenne ou dans le cadre de l'OTAN avec les USA ;
- une mutualisation partielle de la fonction action à distance (appui air-sol) et de la fonction protection sauvegarde (défense sol-air) ;
- les forces lourdes en matière de contact ;
- certains systèmes d'information opérationnelle ;
- le commandement ne se partage pas mais l'appui au commandement peut faire l'objet de mutualisations (systèmes d'information et de communication communs, shelters...), de capacités de commandement projetables dans le cadre d'opérations multinationales ;
- la lutte contre la prolifération des armées « NRBC » pourrait également faire l'objet d'une mutualisation partielle en européen, éventuellement le contre minage.

Les domaines de partage de certaines des capacités à un niveau européen sont apparus beaucoup plus restreints que ceux concernant d'éventuelles mutualisations de capacités. Une explication peut être donnée dans la distinction qui a été faite entre « mutualisation » et « partage » avec l'idée que, dans le cas de la mutualisation, on met en commun des moyens et des capacités alors que dans le cas d'un partage, certaines capacités sont abandonnées parce que détenues par nos alliés qui s'engageraient alors à nous les fournir en cas de besoin. Quatre capacités seulement peuvent être partagées : la défense anti-missiles européenne ou, dans le cadre de l'OTAN, le transport de troupes européennes, l'agencement de l'espace terrestre et certaines capacités spécialisées dans le génie (franchissement lourd, déminage lourd par exemple).

B – Synthèse des travaux concernant la situation 2 – Instabilité

La situation 2 « instabilité » est considérée comme la situation la plus proche de la situation actuelle, sorte de situation médiane et donc référence des évolutions possibles du contexte international à l'horizon 2025. Dans le cadre de cette situation, le travail du groupe a consisté à envisager les risques et les types d'engagements pour la France dans un premier temps puis, dans la seconde étape de la réflexion, à confronter ces risques et engagements à l'hypothèse d'armée 2, correspondant à un maintien global des capacités actuelles mais dans un cadre européen.

B.1 Risques pour notre pays et types d'engagements

Dans cette situation en effet, nous avons supposé que les Etats-Unis restaient sur une position unilatéraliste mais se retrouvaient confrontés à l'émergence de nouveaux pôles de puissance (en Asie par exemple) et à la persistance de divergences dans les modèles culturels économiques et sociaux. L'Europe politique se construit très lentement mais la situation économique n'évoluant pas de manière significative, les contraintes financières restent fortes sur le budget de la défense français. Dans ce contexte, les menaces sont multiples, liées à un terrorisme endémique, aux difficultés à enrayer la prolifération, à des risques environnementaux accrus et à des problèmes ponctuels d'accès aux ressources naturelles. Dans cette situation, il n'est pas exclu également que des crises liées à la mondialisation se développent. Dans ce cadre, les membres du groupe ont réfléchi sur les risques que pouvait présenter une telle situation, et sur le type d'engagements qu'elle pouvait supposer pour notre pays. Trois catégories de risques ou de menaces ont été identifiées :

- les risques directs sur le territoire ou contre des intérêts nationaux ;
- les risques liés à l'évolution des équilibres internationaux et l'émergence de nouvelles puissances ;
- les menaces liées au terrorisme et à la prolifération.

1°) Les risques directs sur le territoire ou contre des intérêts nationaux.

La situation d'instabilité est une situation intermédiaire entre la stabilité et la très grande instabilité. De manière générale le sentiment est que cette situation conduit à un engagement accru sur le territoire national du fait de la menace terroriste mais également du fait de la crainte d'être entraînée dans des missions de sécurité intérieure du fait de la

généralisation de troubles ethniques et sociaux. Ces risques constituent même une sorte de « bruit de fond » a expliqué l'un des membres du groupe et doivent par conséquent conduire à un engagement capacitaire durable dans la fonction de protection. Trois catégories de risques justifieraient de tels engagements : des troubles de l'ordre public d'une part (crises des banlieues par exemple si on accepte l'idée que l'armée de terre puisse être impliquée dans ce type de mission du fait d'une décision en ce sens du pouvoir politique), des catastrophes naturelles (inondations) ou technologiques (explosion d'usines, de centrales, etc.) ou une atteinte territoriale par des armes de destruction massive.

A l'extérieur de notre territoire national, les armées pourraient être amenées à intervenir soit pour évacuer nos ressortissants dans le cadre d'une crise dans un pays étranger, soit pour défendre des intérêts stratégiques pour notre pays dont, entre autres, des sources d'approvisionnement énergétiques. Dans ce cadre, les forces devraient pouvoir engager des capacités de coercition, éventuellement dans la durée et pouvoir participer à une opération multilatérale. Les armées pourraient également intervenir dans le cadre des accords de défense qui nous lient à nos alliés.

2°) Les risques liés à l'évolution des équilibres internationaux

Dans le cadre d'une situation d'instabilité la conséquence de l'émergence de nouveaux pôles de puissance face aux Etats-Unis est difficile à déterminer :

- cette émergence de puissances nouvelles peut conduire à l'émergence de nouvelles alliances conduisant à l'apparition de zones d'influence nouvelles. Ce contexte peut entraîner le développement de la coopération militaire voire la signature d'accords bilatéraux avec ces nouvelles puissances (Inde, Chine en l'occurrence) ;
- à l'inverse l'émergence de nouveaux pôles de puissance peut être source de nouveaux conflits. Toutefois il est considéré que cela ne peut entraîner que des confrontations mineures avec ces nouveaux pôles, hors du territoire national.

3°) Les menaces liées au terrorisme et à la prolifération

La menace terroriste et les risques liés à la prolifération des armes de destruction massive restent très importants dans une situation d'instabilité. La différence de ces risques avec la situation de très grande instabilité porte sur la probabilité de réalisation de cette menace et sans doute sur l'ampleur de cette menace.

Concernant le terrorisme, il peut toucher le territoire national, il est donc important d'identifier les zones à risque. Face à de possibles attaques terroristes "non conventionnelles"

(bombe sale, chimique ou bactériologique), des capacités de détection et de décontamination doivent être développées. Dans le cas d'une attaque terroriste à l'étranger, il s'agira d'assurer l'évacuation et le rapatriement de nos ressortissants. Enfin il faut pouvoir être prêt à intervenir sur un foyer terroriste à l'étranger si l'origine de la menace est liée directement à l'identification d'un Etat.

Parallèlement, la prolifération nucléaire induit aujourd'hui un certain nombre de menaces (cf. Iran, Corée du nord) liées à la situation conflictuelle qu'elle entraîne sans certitude de trouver de solutions négociées, de même que la multiplication des Etats défaillants.

Dans ce contexte donc, le type de capacités et la préparation des armées doivent être quasiment les mêmes que dans le cas d'une très grande instabilité allant d'opérations de maintien de l'ordre et de stabilisation ou de maintien de la paix à des opérations de coercition. Toutefois on peut penser, qu'à la différence d'une situation de très grande instabilité qui pourrait légitimer auprès de l'opinion publique une augmentation des dépenses militaires, les moyens financiers resteront limités. La nécessité de coopérer est donc forte alors qu'on peut penser que le type d'engagement se fera essentiellement dans un cadre multilatéral hors maintien d'accords de défense bilatéraux.

B2. Hypothèse 2 - Maintien global des capacités dans un cadre européen dans une situation d'instabilité (S2)

L'expression des risques et des menaces permet de comprendre l'impact du contexte, et en particulier du degré de stabilité internationale, sur l'évolution des engagements des forces armées françaises.

Ainsi dans un contexte stable, l'essentiel de l'action extérieure française consiste dans la prévention des crises potentielles avec des craintes qui restent vives, même dans cette situation, de voir des troubles internes éclatés avec un risque de demande d'engagement de l'armée de terre pour régler ces crises. Fondamentalement toutefois, c'est le rôle que l'Union européenne souhaite jouer sur la scène internationale qui est dans ce cas déterminant puisqu'il est à la fois un vecteur de la stabilité internationale et l'expression de la puissance que l'Union européenne souhaite avoir. Ce facteur détermine les missions et engagements des forces mais aussi les moyens dont les armées pourraient disposer à l'avenir.

A l'inverse, dans une situation d'extrême instabilité, les menaces sont multiples,

intenses et parfois directes et c'est réellement la question des moyens disponibles qui détermine les engagements des forces. Dans ce cas avec des moyens réduits, les engagements se limitent à la défense des intérêts nationaux, dans la mesure du possible puisque dans une telle situation, la défense de ces intérêts peut supposer des moyens lourds pour le contact et le soutien en particulier si la défense de ces intérêts nationaux doit se faire hors du territoire métropolitain. La coopération internationale peut être compliquée par une telle situation, elle apparaît néanmoins incontournable.

La situation 2 constitue donc une situation intermédiaire qui présente la particularité d'ajouter le type de menaces observées dans la situation de très grande instabilité, même si leur occurrence et le degré d'intensité des engagements apparaissent moindres, avec une certaine volonté d'expression de la puissance de l'Union européenne que nous observions dans la situation de stabilité. Dans ces conditions un spectre étendu de capacités semble nécessaire même si naturellement on peut penser que le contrat opérationnel sera moins important que dans une situation de haute instabilité. La répartition capacitaire sera elle variable selon le type d'opérations puisqu'elle empruntera aussi bien aux cas de figure identifiés dans la situation de stabilité que dans la situation de grande instabilité. Nous avons dès lors essayé d'envisager quelle adéquation était envisageable entre cette situation 2, d'instabilité, et l'hypothèse d'armée N°2, le maintien global des capacités dans un cadre européen. En effet il nous a semblé que dans cette situation, l'hypothèse d'armée 3, celui d'une armée pour des opérations de stabilisation, est risqué étant donné le spectre des menaces. Cela voudrait dire à la fois que nous déléguons en réalité notre sécurité à d'autres (l'hypothèse la plus crédible aujourd'hui étant les Etats-Unis) et que nous nous interdisons, la France comme l'Union européenne, de vouloir peser sur le cours des événements internationaux. C'est un risque politique qui nous semble pour le moment exclu en France même si grand nombre de nos partenaires européens partage ce point de vue. A l'inverse l'hypothèse d'armée N°1, maintien global des capacités dans un cadre national, couplée avec la situation N°2 d'instabilité, même si elle est crédible politiquement parlant, néglige les rationalisations envisageables dans un cadre européen. En effet dans ce cas l'Union européenne continue à progresser, même au prix de crise ou d'éclatement du processus à 25 en plusieurs groupes différenciés. Le croisement H1/S2 présente également le risque d'épuisement dans la course à un modèle d'armées trop polyvalent avec un risque d'émiettement des capacités sans qu'aucune n'arrive véritablement au seuil de suffisance ni dans un cadre national ni dans un cadre européen.

La question du partage ou de la mutualisation de certaines capacités doit toutefois être

envisagé de manière prudente dans le futur eu égard à la situation actuelle. D'un côté, les armées nationales n'ont plus les moyens d'envisager de mener une opération de forte intensité de manière autonome sur une large base en projetant seuls nos forces et nos matériels. Aujourd'hui seules la protection de nos intérêts outre-mer et une intervention dans le cadre de nos accords bilatéraux de défense (au demeurant de plus en plus contestés par la représentation politique NDLR) rendent ce cas de figure possible. Cela rend le partage ou la mutualisation d'autant plus justifié notamment pour les capacités liées à un scénario d'engagement régional important en coercition.

D'un autre côté, la vision commune des Européens quant à leur projet politique n'est pas suffisamment avancée pour que nous puissions faire l'impasse de certaines capacités. C'est notamment le cas pour toutes les opérations sur le territoire national : l'intégration européenne ne permet de faire appel à nos partenaires qu'en cas d'attaque terroriste majeure. C'est le cas également pour des opérations françaises hors de la métropole : cas de la mise en jeu des accords bilatéraux ou de la défense de nos intérêts stratégiques à l'étranger. Dans ces deux cas de figure il est nécessaire de maintenir dans un cadre national les capacités concernant les familles commandement (commandement stratégique), contact ou connaissance de situations (renseignement).

Cela nécessite également de conserver au niveau national :

- des forces spéciales ;
- la capacité commandement d'une opération outre-mer ;
- des capacités minimales de transport stratégique (air, mer) ;
- des capacités de renseignement tactique ;
- des capacités de combat multirôle.

Enfin, pour une période provisoire il est nécessaire de conserver dans un cadre national la capacité de soutien logistique du fait de l'hétérogénéité des matériels.

En revanche il est possible de partager :

- des capacités de génie combat lourd (franchissement, déminage)

Et il est possible de mutualiser :

- des capacités de combat lourd (blindés) ;
- une partie des capacités de transport stratégique ;
- les capacités de soutien « santé » ;
- les capacités de sécurité civile.

IV – Conclusions des travaux des assises de l’avenir : les types d’engagements prévisibles et les missions à remplir : comparaisons avec le Livre Blanc de 1994

A la différence des six scénarios définis par le livre blanc de 1994 ou du cadre général de notre politique de défense tel que décrit par la dernière LPM 2003-2008, il apparaît que le cadre et les menaces évoqués par les experts lors du séminaire organisé par l’IRIS en novembre 2005 sont plus diverses donc plus complexes à intégrer dans un modèle d’armées. Les assises de l’avenir ont permis de déterminer avec plus de précision les types d’engagements et les missions qui pourraient être celles de l’armée française dans le futur.

Le terrorisme d’origine extrémiste islamique par exemple est aujourd’hui un risque notable pour notre pays mais dont la probabilité est difficile à mesurer notamment en ce qui concerne le risque touchant directement la métropole. La question de la gestion de ce risque est posée aujourd’hui et se démultiplie à la fois sur le territoire national et dans le cadre des opérations extérieures. Sur le territoire national, les besoins de prévention ou de protection sont évidents. Toutefois, sommes-nous appelés à conduire des engagements de nature contre-terroriste et avec quelle ampleur ? Nous avons refusé d’intervenir en Irak alors que nous sommes présents en Afghanistan aux côtés des Américains. Qu’en sera-t-il à l’avenir ? De même, participerons-nous à des opérations de stabilisation des zones à risques pour prévenir le développement du terrorisme ? Les réponses à ces questions sont à la fois liées à l’évolution de nos rapports avec les Etats-Unis mais également à l’effet des mesures non militaires qui pourraient être prises ou non prises dans le cadre de la lutte anti-terroriste. Au vu de l’évolution actuelle on peut craindre une multiplication des actes terroristes mais avec des effets qui restent, somme toute, limités. Les liens politiques très lâches entre les groupes terroristes et l’organisation centrale comme Al Quaida, qui elle-même n’est pas reliée à un Etat particulier, limitent la portée des menaces mais rendent en revanche les effets de cette lutte totalement aléatoires. Au résultat, si les actions de prévention et de protection peuvent porter leurs fruits il n’est pas certain qu’il en soit de même pour les autres modes d’action. Les réponses restent donc très incertaines dans la situation actuelle, elles ne permettent pas en tout cas de donner un caractère réellement dimensionnant pour nos armées hormis pour la fonction renseignement et pour la protection des populations. Cette note tente malgré tout de fournir des éléments de réponses. Les menaces identifiées sont alors analysées autour de quatre critères :

- 1) Crédibilité/probabilité versus opportunité/ambition ;
- 2) Conséquences en terme de sécurité ;
- 3) Conséquences en terme de types de conflits et d'engagements ;
- 4) Conséquences pour l'Armée de Terre ;

Menaces et risques	Nature	Conséquences en terme de sécurité	Types d'engagements	Conséquences pour l'AdeT
Conflits et instabilités régionales	Probable	<p>La zone de conflit semble se déplacer de la zone balkanique au voisinage de l'UE : Caucase et rive sud de la Méditerranée naturellement proche et Moyen-Orient. A l'Est, ce type de conflit ne peut se régler qu'en accord avec la Russie ou tout au moins en lui concédant une zone d'intervention privilégiée ce qui limite les causes d'intervention. Au Sud, une crise majeure se traduirait d'abord en terme de risque d'immigration massive. En Afrique, les crises apparaissent récurrentes et la question de l'échelle de priorité des actions doit-être posée. En l'absence de règlement politique la crise proche-orientale constitue le scénario dimensionnant. Les tensions en Asie sont importantes mais il est peu probable que dans un avenir prévisible cette région soit une zone d'influence de l'UE.</p>	<p>Maintien de la paix et interposition. La seule crise majeure est la crise proche-orientale mais elle impliquerait nécessairement les Européens aux côtés des Etats-Unis dans un cadre otanien ou ad hoc. Evacuation des ressortissants. Nécessité de déterminer les zones d'intervention et la priorité dans les interventions.</p>	<p>Ces crises correspondent au scénario 1 du livre blanc sur la défense. Seul le conflit proche-oriental peut déboucher sur le scénario 2 du livre blanc. Toutefois, une telle crise supposerait qu'aucune tentative de médiation des Etats-Unis n'ait réellement eu lieu. La France serait donc plus en retrait qu'elle aurait pu l'être il y a quelques années. De manière générale, il n'y aura pas d'intervention uniquement nationale. Les opérations se dérouleront dans un cadre ONU, OTAN, UE ou multilatéral. Engagement systématique de moyens terrestres.</p>
Terrorisme	Fort mais à probabilité difficile à mesurer	Risques internes et possibilité de demande étrangère ou multinationale pour intervenir sur des zones à risques.	Prévention et protection sur le territoire national. Projection pour opérations contre-terroristes nécessitant une doctrine d'engagement et des forces équipées en conséquence (protection importante notamment face aux IED, puissance de feu au niveau du soldat ou de blindés moyens, éventualité d'appui tactique aérien).	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de moyens de renseignement et de projection. - Les risques d'engagement sont limités à court et moyen terme mais peuvent devenir très importants à long terme en cas de généralisation de la menace terroriste. Toutefois, en cas de généralisation de la menace la protection du territoire national deviendrait, dans ce cas, la priorité. En terme de projection la mission afghane paraît aujourd'hui dimensionnante avec la possibilité d'envisager un autre engagement du même type de moindre importance.

Menaces et risques	Nature	Conséquences en terme de sécurité	Types d'engagements	Conséquences pour l'AdeT
				<p>- nécessité de protection du territoire national (sites à risque), développement des moyens de renseignement, développement des moyens de surveillance (patrouilles destinées à rassurer la population).</p>
Crise énergétique	Réel mais modéré	<p>Le risque militaire direct est modéré. En revanche, le risque de renchérissement de la facture énergétique est quasiment certain.</p> <p>Le risque le plus fort apparaît sous la forme d'une politique de chantage ou de contrainte comme l'ont pratiqué récemment la Russie (vis-à-vis de l'Ukraine, et accès au marché de distribution européen) et l'Iran (sous-jacent dans le dossier nucléaire). On peut donc assister à des crises diplomatiques ponctuelles parfois violentes mais qui ne débouchent pas obligatoirement sur des scénarios d'intervention.</p> <p>En revanche, les conflits d'intérêts sur les questions énergétiques peuvent créer des clivages durables avec la résurgence de la notion d'ennemi en temps de paix (résurgence d'un conflit d'intérêt avec la Russie ou avec la Chine, dont les besoins énergétiques ne cessent de s'accroître).</p> <p>La nécessité d'une assistance économique aux pays faisant l'objet de chantage énergétique peut se faire sentir.</p>	Indéterminé sauf crise ponctuelle localisée nécessitant le rétablissement des voies d'approvisionnement.	<p>Les scénarios d'intervention sont trop aléatoires pour être véritablement prévisibles. La situation de dépendance réciproque entre producteurs de pétrole et consommateurs tend naturellement à la recherche de solutions négociées hormis les cas de pure politique impérialiste (Russie/Ukraine) Seule une prise de gage d'un Etat sur un Etat pétrolier (cas improbable) pourrait justifier une intervention militaire.</p> <p>Le conflit majeur avec un Etat pétrolier pratiquant une politique de chantage (Iran ?) est peu probable mais ne peut être totalement écarté. Dans ce cas, on se retrouverait dans le scénario 2 du livre blanc de 1994.</p>

Menaces et risques	Nature	Conséquences en terme de sécurité	Types d'engagements	Conséquences pour l'AdeT
Risques environnementaux	Elevés et croissants	Risque croissant avec le développement économique très rapide des pays émergents et sans véritable régulation mondiale.	Evacuation, search & rescue, opérations de soutien humanitaire et des ONG – protection et sécurisation.	Déploiement de forces mobiles. Possibilité que les besoins de renseignement et surveillance soient accrus. Nécessité d'établir un scénario dimensionnant qui reste néanmoins d'ampleur limitée. La projection a longue distance est possible. La possibilité d'avoir deux interventions simultanées est quasi nulle pour le moment mais se renforce avec le temps.
Crise du processus de mondialisation	Plausible à une échelle de temps indéterminée (le risque peut se révéler à très court terme)	Elle peut être de diverses natures et sur une échelle graduelle de gravité et donc d'implication pour les armées : de la simple montée des inégalités à la crise majeure dans un pays ou une région créant ainsi des zones marginalisées et de non droit. La forme de la menace est elle-même à déterminer : - réactions violentes de minorités socialement rejetées au sein des Etats, - attitude identique sur la scène internationale de certains Etats, le mode d'action relevant soit de la stratégie du chantage (Corée du Nord, Iran) soit d'un développement incontrôlé d'actions terroristes plus ou moins encadrées - risque d'immigration massive des populations des pays écartés de la mondialisation.	Les types d'engagement des armées sur ces risques sont presque à inventer : - sécurité intérieure ; - stabilisation et maintien de la paix ; - soutien au développement ou encadrement et protection d'ONG ; - contrôle des flux migratoires.	Déploiement de forces mobiles et de sécurité (sécurité intérieure). Développement des moyens de renseignement (terroristes). Dissuasion face aux stratégies de chantage. Moyens de la lutte contre l'immigration clandestine décuplés.

Bilan Global

Par rapport à 1994, la menace est très diversifiée mais devient également incertaine. On sent néanmoins se dégager trois grandes tendances :

- Le développement d'un triptyque très déstabilisant constitué par la crise énergétique, dont l'implication est avant tout budgétaire, couplé avec l'accélération de la pression migratoire sous les effets de la mondialisation et ce alors que certaines classes sociales de notre pays subissent elles-mêmes les effets négatifs de cette mondialisation. La pression pour que l'armée de terre soit impliquée pour des actions de sécurisation sur le territoire national sera donc de plus en plus forte bien qu'une telle évolution ne soit pas souhaitable.

- La menace terroriste est la plus certaine, elle n'est en même temps pas dimensionnante sauf pour les actions de protection du territoire national, en matière de renseignement et en cas d'alignement sur la politique américaine ce qui n'est que partiellement le cas pour le moment.

- Les conflits régionaux, même si les motifs apparaissent différents de ceux de 1994 et que la zone géographique de ces conflits tend à se déplacer à l'Est, restent une source d'engagement militaire potentielle. La question est ici d'établir une priorité et un niveau d'engagement qui soient compatibles avec nos disponibilités financières. Le niveau d'engagement se décompose lui-même en deux : le niveau d'engagement européen et le niveau d'engagement français, c'est à dire le rôle que la France veut tenir dans l'Union européenne. Cette priorité peut être soit géographique : on n'interviendra pas en Asie par exemple ; elle peut être déterminée également en fonction de nos intérêts propres : des pays africains peuvent retrouver un certain intérêt pour la France du fait de l'enjeu de l'accès à certaines matières premières. Ainsi, il est de moins en moins probable que le scénario 4 du livre blanc soit mis en œuvre ce qui ne veut pas dire que les interventions en Afrique n'auront plus lieu. Simplement les zones géographiques se déplaceront alors que le cadre de ces opérations sera plus européen que national. Au final, le bilan coût/avantage apparaîtrait alors meilleur qu'il ne le semble aujourd'hui. Un tel raisonnement « bilan coût/avantage » pourrait conduire à mettre fin à la politique du « tout interventionnisme » en cas de crise politique qui est parfois plus motivée par la volonté « de tenir notre rang » que par de véritables impératifs de sécurité.

On peut également décider d'une répartition des zones d'intervention entre pays européens mais ce schéma ne permet pas de mutualisation capacitaire sauf si les matériels utilisés sont à la disposition de l'UE et non des pays qui la composent.

Hormis certains cas spécifiques (Etat très faible militairement, pas de guérillas organisées) l'exemple irakien montre que l'on ne contrôle pas l'accès aux matières premières même avec un déploiement de 120 000 hommes et que donc ce type d'opération est illusoire sauf pour des crises très ponctuelles.

Au total, il est nécessaire d'établir une hiérarchisation des crises régionales dans lesquelles nous sommes susceptibles d'intervenir à l'aide de scénarios de crises très précis. Ces scénarios de crises seront dimensionnants tant en terme de contrats opérationnels que pour l'équilibre des forces et les capacités à rechercher. Le cas de crise majeure étant *a priori* écarté, une des questions qui se posera sera celui du nombre d'opérations simultanées et de la durée de ces opérations. Rien ne semble aujourd'hui devoir remettre en cause la tendance à voir les opérations de petite ou moyenne importance prévaloir sur les autres types d'opérations mais en nombre plus élevé et avec une durée d'engagement supérieure à ce que l'on pouvait envisager en 1994.

Les éléments d'incertitude :

- L'amplification très probable des décalages entre les moyens des différentes armées européennes. Pour le moment, le discours, surtout politique, est plutôt à une harmonisation des besoins et des moyens mais aussi à une recherche des complémentarités pour combler les lacunes capacitaires. Il faudra très certainement accélérer cette démarche en Europe à moyen terme face à des Etats dont la contrainte budgétaire ne cessera de s'accroître. Cette démarche dépendra toutefois, non plus seulement d'une ambition nationale mais de l'ambition de tous les pays européens si la démarche est européenne. Cet objectif peut notamment être contrarié par des politiques de préservation des outils industriels nationaux de défense.
- La Chine deviendra-t-elle une menace majeure ? Pour le moment, ce pays agit globalement en marge de la communauté internationale (politique de ventes d'armes, politique de non prolifération, stratégie de tension sur son voisin taiwanais) sans pour

autant constituer une menace majeure tant du fait de sa puissance militaire que de ses actions concrètes. Toutefois, la Chine constitue déjà un élément perturbant pour la France avec sa politique africaine. Toute la question est donc de savoir si l'accroissement de la puissance chinoise pourrait conduire à une attitude plus responsable de ce pays ou à l'inverse à accroître ses tendances unilatéralistes.

- L'évolution de la politique étrangère et stratégique des Etats-Unis pèse indiscutablement sur l'unité européenne comme on a pu le voir en Irak. Toute la question est donc de savoir si l'Union européenne fera de nouveau son unité pour ou contre les Etats-Unis ou si elle est appelée à se diviser durablement sur ce sujet.

Le cadre d'évolution possible de notre politique de défense et les marges de manœuvre

Plusieurs évidences mais aussi plusieurs incertitudes peuvent être évoquées. Concernant les évidences,

- il est presque certain que plus aucune intervention des armées françaises ne se fera sans que l'armée de terre ne soit, à un moment ou à un autre, engagée ;
- l'interarmisation des interventions devrait se systématiser (ce qui est déjà en grande partie le cas mais pourrait conduire, en retour d'expérience, à une intégration plus nette de certaines fonctions : commandement, renseignement et soutien prioritairement, mais aussi choix capacitaires spécifiques) tant pour des raisons d'efficacité que de rationalité budgétaire ;
- notre pays ne pourra plus, ou de moins en moins, pour des raisons certes financières mais aussi politiques, s'engager seul sur des missions à l'étranger, y compris sur des opérations « resecac » ou « search & rescue ». Au moins deux conséquences à cela, tout d'abord la nécessité d'envisager de plus en plus de travailler avec nos alliés, en second lieu, harmoniser nos besoins et nos moyens d'action ;
- la menace est de plus en plus diffuse et imprévisible (on le voit très nettement dans l'évolution de la définition donnée de la menace entre le livre blanc, la LPM 1997-2002 et la LPM 2003-2008), les armées doivent donc apprendre à s'adapter à l'évolution de la menace avec des matériels qui ont été parfois conçus pour être employés dans des

conditions différentes. Cela implique tout à la fois une grande versatilité dans l'emploi des matériels et dans le type d'actions militaires ;

- les moyens financiers disponibles pour les armées ne devraient pas s'accroître et risquent même très probablement de se réduire à l'avenir. En effet, pour tous les pays industrialisés, va se poser dans les prochaines années un vrai problème de financement des retraites (y compris, et peut-être surtout, pour les Etats-Unis dont le déficit public est aujourd'hui très important). Cela a plusieurs conséquences pour la défense nationale. Tout d'abord, la nécessité de réduire nos ambitions mais aussi de développer le « travail » en coopération. Autre conséquence, plus nationale cette fois, l'amplification des rationalisations de l'outil de défense. La démarche capacitaire va aujourd'hui dans ce sens, sans pour autant conduire encore à des arbitrages sur le volume et sur les différents moyens de fournir une capacité donnée, ce qui pourrait être le cas à l'avenir. Ceci entraînera inévitablement la perte de certaines capacités pour certaines armées et suppose donc la mise en place d'une organisation et d'une méthode permettant d'assurer que cette capacité sera disponible soit dans un cadre interarmées national soit dans un cadre européen.

Les moyens financiers ne devant donc pas s'accroître, sauf brusque dégradation de la situation internationale ayant des répercussions directes sur notre pays, il faudra, face à une menace toujours plus diffuse, que les armées, et en particulier l'armée de terre, s'adaptent pour pouvoir intervenir sur des engagements de nature toujours plus diverses avec des moyens qui resteront contraints.

Ainsi, le risque d'instabilité régionale évoqué par les deux premiers scénarios du livre blanc, respectivement « **Conflit régional ne mettant pas en cause nos intérêts vitaux** » et « **Conflit régional mettant en cause nos intérêts vitaux** », est probable mais il ne conduit pas forcément à une réponse conventionnelle. Les puissances régionales dotées de moyens conventionnels et supposées menaçantes en 1994 s'avèrent des risques bien moins probables aujourd'hui de conflits régionaux de haute intensité que les menaces plus asymétriques (terrorisme, risques NRBC et prolifération), que des crises ponctuelles mais sans affrontement militaire direct avec ces puissances régionales ou que des interventions de moyenne intensité (type Afghanistan) contre des Etats faillis.

Parallèlement, un affrontement entre deux puissances régionales peut nous conduire à intervenir mais dans un cadre très certainement européen et même multilatéral et pour des missions spécifiques de type « restauration ou maintien de la paix », « évacuation des ressortissants », « stabilisation », etc. Ce type d'intervention peut être lourd dans deux cas de figure : la généralisation d'une guerre pour la conquête du territoire entre Israël et ses voisins, ou une politique de chantage sur les ressources énergétiques qui deviendrait inacceptable. Toutefois, il faut être conscient que le renchérissement des produits pétroliers, s'il devait se poursuivre sur plusieurs années, modifierait certainement le rapport de force à notre désavantage avec un certain nombre de pays (Iran, Russie).

Le scénario 3, « **Atteinte à l'intégrité du territoire national hors métropole** », est maintenu même si une agression directe, hormis terroriste, apparaît tout aussi peu probable qu'en 1994.

La « **mise en œuvre des accords bilatéraux de défense** » qui constitue le scénario 4 du livre blanc devra être réaménagée dans le nouveau contexte tant du fait du caractère de moins en moins opportun de ces accords de défense qu'eu égard aux progrès de la PESD. L'intervention de nos forces dans des conflits régionaux de faible intensité se fera de plus en plus dans un cadre européen, voire multinational, y compris et peut-être surtout en Afrique sub-saharienne et sera certainement de plus en plus lié à la défense de nos intérêts économiques (accès aux matières premières). Parallèlement, nos autres alliés engageant très certainement le même type de redéfinition, il est possible que cela élargisse les zones d'intervention possibles, en particulier sur le continent africain. Dans un premier temps, la redéfinition de cette politique devrait nous conduire à alléger notre dispositif mais il n'est pas certain que cette tendance se confirme sur le long terme : la prévention de ce type de crise peut, par contre, revêtir un aspect plus prioritaire à l'avenir. Elle n'engage toutefois pas uniquement des moyens militaires (développement économique, prévention des ruptures liées à la mondialisation).

Les opérations conduites dans le cadre du scénario 5, « **Opérations en faveur de la paix et du droit international** », devraient perdurer même si elles se rapprocheront progressivement de celles liées aux instabilités régionales. Il est donc probable que nos engagements soient beaucoup plus limités que par le passé et toujours plus inscrits dans un cadre global ou multilatéral.

Enfin, le dernier scénario de « **Résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale** » ne peut jamais être totalement écarté mais reste très improbable dans les vingt prochaines années de la même manière qu'en 1994.

C'est dans ce contexte que les contrats opérationnels devront être redéfinis. Ainsi, l'hypothèse d'une opération conduisant à projeter « plus de 50 000 hommes, sans relève, pour prendre part à un engagement majeur dans le cadre de l'Alliance Atlantique » semble tout à la fois plus improbable qu'en 1994 alors qu'en même temps les schémas pouvant donner lieu à ce type d'interventions sont mieux définis (éventualité d'un dérapage du conflit israélo-palestinien, Iran).

La tendance est donc aujourd'hui à l'intervention de forces plus réduites, mobiles et modulables en fonction des situations. La question qui doit se poser à ce niveau est multiple. Elle va du niveau d'engagement maximum à un instant T donné, du nombre d'opérations qui peuvent être conduites simultanément et de la modularité de ces opérations : comme on l'a vu ces dernières années, il est peu probable qu'il soit nécessaire de disposer de 10 000 à 12 000 hommes pour une opération mais plutôt de 3 000 hommes pour une opération conjointement à 8 000 hommes pour une autre opération. Le volume de ces contingents ne pourra de même pouvoir être définis que dans un cadre européen soit par rapport à l'ambition européenne soit du fait du rôle que la France veut jouer au sein de l'Union européenne. Il est possible que, dans certains cas, il soit plus aisé pour l'Europe de déléguer à un pays le soin de devoir conduire une opération. De même, se pose la question de la durée de ce type d'opérations (faut-il fixer une durée maximale pour ce type d'opérations ?) ainsi que de la hiérarchisation des opérations en fonction des intérêts français et européens : il faut offrir à ce niveau une grille de lecture qui permette au pouvoir politique de mesurer le coût de ses ambitions, savoir ce qu'il peut faire et où il doit s'arrêter. C'est cette grille de lecture et le nombre maximum d'engagements simultanés qui seront dimensionnants pour l'armée de terre de 2025.

Même si elles ne sont pas dimensionnantes, les opérations de sécurité dans un cadre national et les opérations humanitaires que ce soit à l'occasion de crises ou du fait de risques

environnementaux ne pourront que s'accroître à l'avenir. D'ores et déjà, il est important de planifier la ressource et les équipements nécessaires pour ce type d'opérations.

Chapitre 3 – Quelles évolutions pour le modèle d’armées 2015 et quelles perspectives à l’horizon 2025 ?

Cette étude avait pour objet dans un premier temps d’essayer de déterminer l’environnement global à l’horizon 2025, l’évolution et la hiérarchisation des menaces et les conséquences possibles sur les capacités militaires de la France, ce qui fut réalisé avec des experts français et étrangers lors d’un séminaire organisé en novembre 2005. Dans une deuxième étape, l’étude avait pour objectif de débattre des moyens nécessaires pour pourvoir aux engagements futurs en fonction d’hypothèses d’armées prédéfinies (Assises de l’avenir, avril 2006). Enfin, ce dernier chapitre synthétise les travaux d’un dernier séminaire, organisé le 24 octobre 2006, ayant pour but de confronter les conclusions des travaux menés sur les menaces et risques possibles à l’horizon 2025 avec les scénarios du Livre blanc sur la défense de 1994, le modèle d’armée 2015 défini dans la loi de programmation militaire 1997-2002 et adapté dans la loi de programmation militaire 2003-2008. Il s’agissait alors :

- de définir précisément les liens entre les scénarios du Livre blanc sur la défense de 1994 et le modèle d’armées 2015 annexé à la loi de programmation militaire 1997-2002 puis a été adapté dans le cadre de la loi de programmation militaire 2003-2008.
- de déterminer, à partir des résultats du séminaire du 29 novembre 2005 et des travaux réalisés lors des assises de l’avenir en avril 2006, une hiérarchie possible des types de crises, des conséquences de ces crises et menaces sur les engagements futurs de l’armée de terre (types d’engagements et de missions, nombre et volume des interventions) en fonction des ambitions française et européenne et des modèles d’armées possibles et donc de définir des perspectives d’évolution des besoins capacitaires à l’horizon 2025.

Ce chapitre reprend les principales réflexions issues de ce séminaire et tente d’en déduire un certain nombre de propositions concrètes relatives à l’organisation et aux types de capacités dont devrait disposer l’armée de terre dans les années à venir. Deux paragraphes détaillent toutes ces analyses : un premier dresse le bilan de l’existant axé en particulier sur les évolutions des

risques et menaces depuis 1994 à partir des éléments d'analyse tirés de la synthèse des travaux des assises de l'avenir mais aussi des hypothèses et de la hiérarchisation des menaces ayant conduit à l'élaboration du modèle d'armée actuel. Le but est de définir les facteurs déterminants des évolutions de ce modèle, les scénarios qui ont été structurants. Un deuxième paragraphe propose ensuite une approche plus prospective des besoins futurs de l'armée de terre en fonction des scénarios structurants identifiés. Il tente de détailler les conséquences possibles de ces évolutions sur les capacités, le type de capacités et la répartition optimum entre les types de capacités ainsi que les évolutions structurelles possibles (format des brigades, spécification des équipements, etc.).

I - Les menaces, les risques et les scénarios structurants du modèle d'armée 2015 : quelles perspectives d'évolution ?

Le Livre blanc de 1994 prévoyait six scénarios d'intervention possibles pour l'armée française : le scénario 1 consistait en un conflit régional ne mettant pas en cause nos intérêts vitaux ; le scénario 2, un conflit régional pouvant mettre en cause nos intérêts vitaux ; le scénario 3, une atteinte à l'intégrité du territoire national hors métropole ; le scénario 4, la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux ; le scénario 5, les opérations en faveur de la paix et du droit international ; le scénario 6, la résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale. Les lois de programmation militaire ont fait évoluer ces scénarios, en incluant par exemple la menace terroriste ou en définissant un modèle d'armées à l'horizon 2015.

De fait, aujourd'hui, tant les menaces que les conditions d'engagements des forces sont très différentes de ce qu'elles pouvaient être en 1994 ou même en 1996, lorsque ce modèle a été défini. Et, même si la dernière loi de programmation militaire (LPM 2003-2008), puis les contrats fixés aux armées et révisés tous les trois ans ont progressivement aménagé ce modèle 2015, le cadre général reste assez fidèle à ce qu'il était à son origine alors même que plusieurs facteurs nouveaux semblent en remettre en cause les fondements :

- les menaces sont certes plus diffuses qu'auparavant mais, plus de 15 ans après la disparition de la menace majeure, ces nouvelles menaces sont probablement un peu mieux définies qu'au début des années 1990 et peut-être un peu mieux appréhendées⁹ ;
- les stratégies et les politiques de défense des pays alliés, France incluse, ont mûri dans ce nouveau contexte et plus aucun pays n'accepterait aujourd'hui d'intervenir de façon unilatérale pour résoudre une crise hormis les Etats-Unis. Certes, cet état de fait résulte en grande partie d'un manque de moyens pour mener des opérations sur une base nationale mais cela ne suffit pas à expliquer ce phénomène. Les raisons de nature politique sont également déterminantes pour expliquer cela et notamment la nécessité de légitimer de mieux en mieux les interventions : même en Irak les Etats-Unis ont essayé de passer par les Nations-Unies afin de réunir la coalition la plus large possible ;
- l'évolution des engagements et des missions conduit aussi à un développement de l'interarmées ;
- enfin, le retour d'expérience fournit également des éléments de compréhension des engagements militaires dans ce nouveau contexte stratégique tant en terme de coûts et de moyens nécessaires que sur la manière de mener telle ou telle opération et sur les capacités à développer ;
- parallèlement, les dividendes de la paix revendiqués par les opinions publiques après plusieurs décennies de courses aux armements, ont contraint les pays occidentaux à réduire, parfois de manière drastique, les budgets militaires.

De fait donc, il en résulte que les contrats opérationnels fixés aux armées, et en particulier à l'armée de terre, doivent être repensés en fonction de la nouvelle situation stratégique mais aussi des choix politiques que feront les gouvernants français dans les prochains mois. Deux types de facteurs contraignent aujourd'hui l'évolution du modèle d'armées : des facteurs endogènes, sortes de contraintes internes, qui bornent la politique de défense possible pour notre pays ; des facteurs exogènes, liés à l'évolution du contexte stratégique depuis 15 ans. Ce premier paragraphe analyse ces deux types de facteurs en détaillant les moyens de l'armée de terre dans

⁹ Il est difficile de considérer que l'on connaît mieux la menace à laquelle nous avons affaire tant elle est multiforme et changeante mais, à la lecture des documents stratégiques publiés par les principaux pays développés, on observe des descriptions qui s'affinent au cours des années : cf. les Strategic Defense Review des principaux pays membres de l'Otan.

un premier temps et l'évolution de la menace et des missions des forces terrestres dans un second point.

1°) Les évolutions en sens inverse de notre politique de défense et des moyens mis à la disposition des armées : quelles conséquences ?

Les évolutions des besoins et des moyens de notre politique de défense n'ont pas été convergentes depuis 15 ans. Et, si on pose la question de ce qui manque aujourd'hui aux armées pour assurer le respect des contrats opérationnels, il est probable que la première réponse qui vienne à l'esprit est le manque de moyens tant financiers qu'humains. Cette raréfaction des moyens est un fait et doit être intégré dans les perspectives d'évolution des armées. Elle découle non seulement de la professionnalisation pour ce qui est des moyens humains mais aussi de la stagnation des budgets de défense qui se déroule dans un contexte général de désengagement de l'Etat (libéralisation) et ce alors même que les dépenses de redistribution ne cessent (et ne devraient pas cesser) d'augmenter depuis presque un demi-siècle.

Dans cette perspective, il faut penser un outil de défense déterminé au plus juste des besoins et des moyens. Diverses démarches de rationalisation des fonctions organiques du ministère de la Défense ont d'ailleurs été engagées, nous n'y reviendrons pas dans ce paragraphe. En matière d'opérations, la nécessité de mettre en adéquation les moyens disponibles avec les besoins est également un enjeu central surtout dans un contexte où l'engagement des forces a beaucoup évolué en 15 ans et où les équipements devront être en grande partie renouvelés dans les prochaines années¹⁰. La prospective stratégique et le retour d'expérience sont deux moyens pour appréhender au mieux ce que seront les missions. Deux autres facteurs d'évolution sont également et seront toujours plus structurants des forces armées dans le futur : le développement de l'interarmées et la coopération interalliée.

- Le développement de l'interarmées ne répond pas *a priori*, dans le cadre des engagements extérieurs, à une volonté de rationalisation des coûts mais plus à une logique de besoins et d'efficacité opérationnelle. Toutefois, toute la démarche interarmées qui en a résulté,

¹⁰ Cf. l'allocution du général d'armée Bruno CUCHE, Chef d'état-major de l'armée de Terre à l'Université d'été de la Défense, les 11 et 12 septembre 2006 – Carpiagne et Aix-En-Provence

en particulier en matière organique, peut permettre de gérer plus efficacement les besoins et les moyens. On peut alors imaginer que dans le domaine opérationnel, l'interarmées aidera de plus en plus à définir des contrats opérationnels plus précis et plus complémentaires entre les trois armées permettant ainsi, dans un certain idéal, de limiter autant que possibles les éventuelles duplications, de recentrer chaque armée sur la maîtrise de son milieu lui permettant de repenser la préparation des missions et l'entraînement des hommes mais aussi la définition des besoins et des spécifications des équipements. La démarche interarmées enfin, dirigée par le chef d'Etat-major des armées pourrait progressivement permettre d'améliorer la cohérence d'ensemble des armées et générer d'éventuelles synergies entre les différentes forces, les différentes démarches capacitaires et les différentes planifications.

Du point de vue de chacune des armées et en particulier de l'armée de terre, cette interarmisation influe déjà et influera de plus en plus sur la définition des besoins et la nature des missions à mener.

- La coopération interalliées est également un élément assez déterminant de ces besoins. Quasiment plus aucune opération ne sera, à l'avenir, menée par une seule nation pour des raisons politiques mais aussi parce que les missions sont de plus en plus nombreuses, qu'elles peuvent durer et sont donc très coûteuses. Dans ce contexte, la question peut être d'établir une priorité et un niveau d'engagement qui soient compatibles avec nos disponibilités financières (engagement européen versus niveau d'engagement français et rôle que la France veut tenir dans l'Union européenne)*. Un tel raisonnement « bilan coût/avantage » pourrait conduire à mettre fin à la politique du « tout interventionnisme » en cas de crise politique qui est parfois plus motivée par la volonté « de tenir notre rang » que par de véritables impératifs de sécurité. On peut également décider d'une répartition des zones d'intervention entre pays européens mais ce schéma ne permet pas de mutualisation capacitaire sauf si les matériels utilisés sont à la disposition de l'UE et non des pays qui la composent.

* Comme nous l'expliquions à la fin du chapitre précédent, cette priorité peut être géographique : on n'interviendra pas en Asie par exemple ; elle peut être déterminée également en fonction de nos intérêts propres : des pays africains peuvent retrouver un certain intérêt pour la France du fait de l'enjeu de l'accès à certaines matières premières. Simplement les zones géographiques se déplaceront alors que le cadre de ces opérations sera plus européen que national. Au final, le bilan coût/avantage apparaîtrait alors meilleur qu'il ne le semble aujourd'hui.

Le dimensionnement passera alors par la prise en compte de divers éléments dont entre autres choses :

- 1) une meilleure rationalisation des opérations entre les alliés. C'est cette idée qui conduit à envisager des éventuels partages ou mutualisations de capacités en Europe par exemple, mais aussi qui a inspiré les démarches capacitaires engagées à l'Otan et au sein de la PESD ;
- 2) une interopérabilité plus globale et plus systématique ;
- 3) des structures logistiques et de soutien, de commandement voire de renseignements de plus en plus interarmées et interalliés.

Pour synthétiser ces idées, il s'agira alors de penser :

- en interarmées : recentrage sur le métier de l'armée de terre et la maîtrise de son milieu avec une adaptation et une préparation des forces adéquates et une capacité à utiliser les moyens des autres armées pour des actions spécifiques et pouvoir fournir des moyens à l'EMA pour les mêmes raisons ;
- en interalliés : même si lors des opérations on reste encore plus sur un principe de répartition des zones à contrôler que sur une véritable coopération dans une zone donnée avec un partage des tâches, etc. De même, ce qui détermine aujourd'hui le nombre d'hommes à envoyer en fonction c'est avant tout l'ambition politique ou stratégique plutôt que les besoins militaires (nombre d'hommes à projeter pour pouvoir assurer le commandement de l'opération par exemple).

2°) L'évolution de la menace et des risques et les missions de l'armée de terre

Par rapport à 1994, la menace est très diversifiée mais devient également incertaine même si la « crise régionale » apparaît être une sorte de « standard » des interventions présentes et futures. La définition de ce scénario « crise régionale » est toutefois à affiner par rapport à la définition qu'en donne le Livre blanc. En effet, le cœur des missions envisagées pour les forces armées était une intervention de type « contact » contre un ennemi conventionnel,

potentiellement dissymétrique et sur un théâtre relativement ouvert. Or, il apparaît de plus en plus :

- que l'ennemi n'est pas toujours identifié. La menace est certes souvent dissymétrique mais elle peut également être asymétrique ;
- que le théâtre est de plus en plus souvent en zones urbaines ou peuplées ;
- que les missions et les interventions se multiplient et apparaissent de plus en plus spécifiques (cf. Afghanistan, Irak, Liban).
- que parallèlement, l'urgence d'un déploiement est finalement assez rare. Les américains ont eu presque une année pour se déployer en Irak et les forces onusiennes plusieurs semaines au Liban. Et dans les cas d'urgence avérés, ce sont souvent des forces plus réduites qui sont nécessaires et ce pour des missions spécifiques (forces spéciales).
- qu'à l'inverse les contingents doivent être de plus en plus préparés et entraînés spécifiquement pour chacune des missions car elles sont toutes différentes et complexes, engageant des moyens multiples, souvent multinationaux. Ils doivent donc être très mobiles, adaptables voire multi-métiers ;
- que ces instabilités multiples, éloignées du territoire national mais qui, dans un contexte de plus en plus global, peuvent plus ou moins directement influencer sur la stabilité nationale (cf. le conflit Israël/Palestine) et sont donc toujours considérées comme des crises régionales affectant nos intérêts ou, tout au moins, où il est nécessaire d'intervenir faute de ne plus pouvoir tenir notre rang.

Tout cela oblige donc à repenser la guerre et les modalités d'intervention des forces terrestres. En quoi le scénario de la crise régionale structure-t-il l'évolution des forces ? Le RETEX fournit de ce point de vue plusieurs éléments de réponses :

- l'intervention, qui est aujourd'hui l'élément le plus dimensionnant de ce scénario, est certes essentielle mais elle doit prendre en compte plus largement la période post intervention initiale avec la phase de stabilisation ;
- les missions des forces lors de crises régionales se sont multipliées ces dernières années. Relativement mal anticipée, cette multiplication des missions a nécessité une

- augmentation importante des moyens de commandement et de soutien, au détriment des autres fonctions opérationnelles¹¹ ;
- de plus en plus de missions sont aujourd'hui soit interarmées, soit en coopération, soit interarmées et interalliées ;
 - l'urgence d'un déploiement, tel qu'envisagé par le Livre blanc en 1994 ou les deux lois de programmation qui ont suivi, ne s'est pas avérée systématique et n'est probablement pas dimensionnante. Au contraire même, la nécessité de préparer de mieux en mieux et de plus en plus en amont l'intervention et la phase de stabilisation apparaît de plus en plus fortement ;
 - le scénario dimensionnant aujourd'hui, c'est à dire la crise régionale, n'est peut être pas avéré en terme militaire mais il correspond à un affichage essentiel en terme politique : la capacité à assurer le commandement de cette opération, à être nation cadre.

Même si elles ne sont pas dimensionnantes, les opérations de sécurité dans un cadre national et les opérations humanitaires, que ce soit à l'occasion de crises ou du fait de risques environnementaux, ne pourront que s'accroître à l'avenir. D'ores et déjà, il est important de planifier la ressource et les équipements nécessaires pour ce type d'opérations. Les crises énergétiques à l'inverse peuvent avoir des conséquences très rapidement dimensionnantes.

Recommandations :

Actualiser la définition de la menace et préciser les objectifs de la politique de défense de manière à déterminer les théâtres d'engagement et les conséquences militaires des ambitions politiques :

- ce qu'on veut faire et la menace à laquelle on veut avoir les moyens de répondre afin de déterminer par opposition ce qu'on ne veut pas ou qu'on ne veut plus faire ;
- centrer les analyses sur les crises régionales mais en détaillant plus finement les scénarios possibles quant aux différentes phases de l'intervention.

¹¹ « La cohérence capacitaire des forces terrestres », document de travail du BCSF n°22/DEF/EMAT/BCSF/CB, 14 avril 2004

II – Evolution du contexte stratégique, scénarios structurants : quelles conséquences pour l’armée de terre ?

La LPM 2003-2008 prévoit pour l’armée de terre de pouvoir engager « soit jusqu’à 20 000 hommes, simultanément et sans limitation de durée sur plusieurs théâtres, que ce soit dans le cas d’une opération nationale (1 000 à 5 000 hommes) ou dans celui d’une opération européenne (12 à 15 000 hommes). Ce niveau peut être porté jusqu’à 26 000 pour une période limitée à une année, pour tenir compte d’un taux d’activité moyen des unités n’excédant pas 4 mois de déploiement annuels ; soit plus de 50 000 hommes, sans relève, pour prendre part à un conflit majeur dans le cadre de l’Alliance atlantique. Le séminaire posait la question de la validité des contrats opérationnels et de leur évolution possible. Plusieurs observations ont été faites :

1/ le scénario T1 (conflit régional majeur) qui prévoyait une grosse opération de coercition est de moins en moins probable et ce, d’autant plus que ce type d’opérations est de moins en moins accessibles, eu égard à son coût financier, pour la plupart des pays développés. On peut considérer, à la lecture des stratégies et des politiques de défense des grands pays, qu’aujourd’hui seuls les Etats-Unis peuvent encore envisager ce type d’opérations. Encore, constate-t-on dans la dernière *Quadriennial Defense Review*, que les armées américaines doivent pouvoir être relevées par des armées alliées pour les phases de stabilisation et que la présence prolongée de 120 000 hommes en Irak leur pose problème ;

2/ le scénario intermédiaire (deux crises simultanées) souvent qualifié de T2 (T21, T22, T23) et qui a permis de dimensionner les choix des armées et de définir les contrats opérationnels n’est plus tout à fait, au moins en partie, adapté : les missions peuvent être plus nombreuses mais aussi plus longues que ce qu’envisagent initialement les contrats opérationnels, par contre, elles devront être de mieux en mieux préparées en amont (pour mieux gérer la phase de stabilisation), y compris avec les ONG, les acteurs sur place, etc., et donc seront moins fréquemment des projections en urgence (ou en tout les cas, il faudra éviter cela) ;

3/ la fonction « soutien » devient de plus en plus essentielle tant avec la multiplication des missions qu’avec la systématisation de la projection des forces, l’allongement de la durée des missions. Aujourd’hui encore, insuffisamment rationalisée elle est une grande consommatrice de moyens financiers : un document de travail publié par BCSF en 2004 estimait qu’elle représentait

prés de 30% des moyens engagés sur une mission. Il est donc essentiel de repenser ce soutien. Plusieurs idées ont été évoquées durant le séminaire dont en particulier la possibilité de gérer le soutien, autant que possible, depuis la métropole. Cela pourrait permettre de regrouper certains aspects de cette fonction de plusieurs missions.

Il a également été évoqué la nécessité de créer une 5^{ème} fonction stratégique pour le soutien ;

4/ la multiplication du nombre de missions fait exploser les budgets et les moyens en hommes mais d'un autre coté, elle doit permettre de rationaliser certaines fonctions qui pourraient être en grande partie gérées depuis la France comme le soutien par exemple ;

5/ les engagements dans le cadre de crise régionale se subdivisent en trois phases : l'intervention, la stabilisation et la normalisation. Il apparaît indispensable de préparer ces trois phases en toute cohérence entre elles et dans une logique globale : de la bonne préparation de l'intervention en dépendra la réussite mais aussi celle de la phase de stabilisation...

Deux questions sont alors posées : celle de l'évolution des engagements extérieurs et les leçons à en tirer pour adapter les armées ; la répartition des moyens et les choix capacitaires.

1°) Evolution des engagements et des missions : quelles conséquences pour l'armée de terre ?

La question même de la méthode de la planification stratégique a été posée lors du séminaire. La méthode des scénarios reste-elle aujourd'hui adaptée à l'évolution des menaces et des risques donc des besoins ? Peut-être faut-il passer à une méthode plus flexible qui déterminerait la palette de moyens et de capacités dont on veut disposer et qu'on adapte au fur et à mesure de l'évolution du contexte et des retours d'expérience. En effet, le scénario dimensionnant est aujourd'hui la crise régionale hors métropole, qu'elle menace ou non des intérêts nationaux. Ce scénario n'est toutefois pas suffisant pour dimensionner et structurer les armées car il conduit à l'énumération d'un grand nombre de crises possibles et donc à la définition de besoins quasi « illimités » donc inaccessibles sans qu'aucune hiérarchie entre ces besoins ne soit possible. Parallèlement, la méthode de planification par la définition de scénarios fournit une réponse peut-être trop

uniforme face à des crises et des menaces de plus en plus différentes et variées, face à un ennemi qui peut être asymétrique ou à des phases de plus en plus importantes de stabilisation.

Parallèlement, cette méthode conduit, lorsque les scénarios structurants sont redéfinis, à des adaptations assez radicales et de moins en moins compatibles avec les moyens disponibles surtout dans un contexte très évolutif. Ainsi, naît l'idée d'un cadre stratégique général dont les scénarios ne seraient que des hypothèses de travail et de préparation des armées, cadre qui serait adapté au fur et à mesure de l'évolution du contexte et des missions et de la connaissance liée au retour d'expérience. Cette démarche pourrait alors permettre des adaptations plus graduelles et plus progressives (évolution en spirale plutôt que par sauts) que dans le cas de la définition de scénarios structurants. Le contrat opérationnel de l'armée de terre, en définissant des objectifs de moyens face à trois scénarios d'engagements possibles des forces terrestres est un peu dans cette logique. Cela pourrait encore être affiné et peut-être mis en cohérence entre les trois armées et les moyens que chacune peut engager sur tel ou tel type de missions.

Comme nous l'avons déjà précédemment souligné c'est la crise régionale, gérée par une opération en trois étapes (intervention, stabilisation, normalisation), qui structure et dimensionne aujourd'hui nos forces. Dans ce contexte, le retour d'expérience de ces dernières années semble indiquer qu'il est de moins en moins probable qu'il sera nécessaire de disposer de contingents numériquement très importants pour une opération majeure et de grande intensité mais de plus en plus de contingents de moindre importance, mobiles et modulables en fonction de la nature de l'opération ou des opérations en question. De plus, le volume de ces contingents sera de plus en plus souvent défini dans un cadre multilatéral, soit européen par rapport à l'ambition européenne ou au rôle que la France veut jouer au sein de l'Union européenne.

L'intervention est l'élément le plus dimensionnant. Sa réussite est certes essentielle mais elle doit prendre en compte plus largement la période post intervention et en particulier la phase de stabilisation. Ainsi, on peut penser que cette intervention nécessitera des contingents « armées de terre » peut-être de moindre importance puisque cette phase sera de plus en plus systématiquement gérée en coalition et en interarmées. A l'inverse, la phase de « stabilisation » doit être repensée et améliorée. Plusieurs observations ont été faites : ce sont les mêmes forces qui gèrent l'intervention et la stabilisation car la stabilisation nécessite des moyens de protection, de sécurisation ou de soutien, voire de dissuasion très importants et tout aussi essentiels que dans

le cas de l'intervention en tant que telle. Toutefois, la réussite de cette phase ne dépend pas uniquement de moyens militaires. Elle résulte d'un long travail de préparation en amont. Préparation des soldats mais aussi contact avec des acteurs sur place (politiques, économiques, etc.), avec les ONG, les organisations internationales... Il est d'ailleurs probable qu'une prise de conscience de ces nécessités entraînera un besoin plus important en hommes et en matériels sur cette phase de stabilisation.

2°) Choix capacitaires et évolutions des forces au sein de l'armée de terre.

L'intervention, nous l'avons souligné dans le précédent paragraphe, reste un élément essentiel et dimensionnant pour les forces terrestres. Toutefois, la réussite d'une opération dépend aussi largement et de plus en plus de la gestion qui est faite de la phase de stabilisation. Or, on sait aujourd'hui qu'il serait erroné de constituer des forces de stabilisation distinctes des forces engagées initialement et que ce sont ces premières forces déployées sur place qui devront gérer la stabilisation. Cette situation a et aura inévitablement des conséquences dans les choix capacitaires de l'armée de terre mais aussi en terme d'organisation des forces, de préparation des missions et d'entraînement des hommes.

a- L'approche capacitaire.

Il est probable que l'inadaptation de certaines capacités ou les lacunes capacitaires sont aussi en grande partie la conséquence d'évolutions non maîtrisées ou mal maîtrisées. Depuis 15 ans, le contexte stratégique a radicalement changé, et les moyens mis à la disposition des armées ont été réduits du fait de la disparition de la menace majeure alors même que les opérations extérieures se multipliaient et que les besoins se diversifiaient, entre autres choses pour s'adapter à ce nouveau contexte. La démarche capacitaire, engagée par la plupart des pays occidentaux, constitue d'une certaine manière une prise de conscience de cet état de fait et une volonté d'y répondre en identifiant au mieux les besoins et les lacunes de leurs armées. Dans ce contexte, les premières démarches engagées ont consisté à tenter d'améliorer les capacités de projection, de commandement et de maîtrise de l'information et du renseignement. Les progrès réalisés sont importants, en particulier dans les pays européens. Concernant les familles capacitaires, tout cela

suppose une nouvelle répartition des capacités : sans doute faut-il plus de capacités de stabilisation et de contrôle du milieu aéroterrestre avec le maintien de certaines capacités de coercition, auxquelles il faut intégrer l'élargissement du spectre d'intervention par rapport aux fonctions de coercition classique et une plus grande évolutivité et polyvalence des forces. Dans le détail, plusieurs observations peuvent être faites :

- le contact est la fonction prioritaire des forces terrestres et cela ne devrait pas changer eu égard au milieu dans lequel agit l'armée de terre. Lors du séminaire, un intervenant a souligné qu'il faudrait dans ce cadre que les forces terrestres françaises apprennent à se désengager ;
- parallèlement, il semblerait que les fonctions opérationnelles « commandement » et « soutien » mobilisent des moyens très (trop ?) importants qui, même s'ils sont essentiels, pénalisent la fonction « contact ». Il faut donc, cela a déjà été évoqué précédemment dans ce chapitre, penser à rationaliser ces deux fonctions ;
- la famille « protection » devient également essentielle en particulier dans la gestion de la phase de stabilisation : la sécurité de la zone et le sentiment de sécurité, tant pour les forces que pour la population locale, est un élément clé du succès de cette phase et donc de la mission dans son ensemble (cf. le contre-exemple irakien). Il faut donc réfléchir en amont aux moyens de garantir cette sécurité et la protection des forces. Lors du séminaire, plusieurs interventions ont abordé la question de la dissuasion avec l'argument que cette fonction avait peut-être été abandonnée un peu trop vite par l'armée de terre et qu'il pourrait être nécessaire de repenser une fonction dissuasion qui s'exercerait au niveau tactique, aux côtés de la prévention et de la protection . C'est un peu par défaut que l'on a trouvé ainsi une nouvelle fonction au char Leclerc en opération ;
- la connaissance des situations et le renseignement constitue une fonction majeure dans un environnement de plus en plus diffus. Le renseignement doit être à la fois technologique et humain. La gestion et l'utilisation de l'information est une ligne majeure pour être actif et ne plus seulement subir.

b- L'approche organisationnelle.

Dans ce cadre, le milieu d'engagement évolue de manière assez radicale depuis plus de 10 ans. Les zones urbaines et, plus généralement, les zones cloisonnées deviennent des milieux d'engagements préférentiels car c'est là que tout se décide, c'est un environnement humain donc très peuplé et plus délicat en terme d'intervention qu'un théâtre ouvert. De fait, la population est un enjeu central, un vrai acteur dans le nouveau contexte tant un acteur à gérer mais aussi un acteur avec lequel on agit. L'implication des individus va croissante car on joue dans un environnement humain, surtout en phase de stabilisation. Il faut donc développer les outils nécessaires pour cela, structurer et préparer les forces en conséquence. Ce cloisonnement du milieu pose également la question de l'identification de l'ennemi au sein de la population. Il génère aussi des contraintes nouvelles liées à l'existence de règles juridiques, de contraintes politiques spécifiques notamment quant à l'engagement armé, etc.

Cela entraîne plusieurs conséquences et pose plusieurs questions:

- une première question porte sur la répartition entre les forces lourdes et les plus légères. La répartition telle qu'elle est actuellement est-elle adaptée ? En effet, eu égard à l'évolution du contexte et des missions, les moyens lourds apparaissent parfois surdimensionnés par rapport aux besoins de forces modulables et adaptables, de plus en plus flexibles dans des théâtres d'opérations de plus en plus cloisonnés et face à un ennemi parfois difficile à identifier sur ces théâtres. Malgré tout, les besoins de protection mais aussi de dissuasion demeurent, voire sont plus que jamais, essentiels. Il faut donc probablement repenser l'articulation entre forces lourdes et légères sans pour autant négliger cet aspect « dissuasion » que peut constituer la présence dans certaines circonstances de forces lourdes. Il est également possible, qu'à l'instar du développement de l'interarmées et de l'interalliés, le travail et la coopération interarmes soit encore amplifiés et donc repensés au sein de l'armée de terre au fur et à mesure de l'évolution de la doctrine des engagements. C'est un travail que pourrait mener le BCSF en collaboration avec le CDEF, voire aussi le CICDE dans une perspective interarmées ;

- parallèlement, des travaux précédemment menés par BSCF quant à la nature des brigades qui serait le mieux adaptée au nouveau contexte stratégique semblaient donner la préférence à des brigades d'emploi plutôt que des brigades réservoirs de forces ;

- en terme d'équipements, on s'oriente vers un modèle capacitaire capable d'engendrer un certain nombre de postures avec des équipements dont on sait qu'ils ne seront jamais exactement employés pour ce pour quoi ils ont été pensés et conçus. Il ne faut donc pas vouloir l'engin à une spécification très précise et idéalement adaptée à une situation donnée mais à celui qui a une capacité d'évolution et une capacité de modularité et de polyvalence afin de pouvoir s'adapter au mieux au contexte. Lors du séminaire, l'idée de plate-formes opérationnelles dont l'adaptation pourrait être réactive et accompagner l'évolution de la mission a été évoquée. Ce concept doit être appliqué dès la définition des besoins et comme une spécification possible lors du renouvellement des équipements. Il n'est toutefois pas une panacée, les équipements ainsi pensés pourraient s'avérer très coûteux ;

- concernant le niveau technologique des armées, une première intervention a souligné que la suprématie technologique pouvait nourrir la violence asymétrique et qu'elle oblige à une course permanente pour s'adapter à cela. En effet, il apparaît qu'aujourd'hui, la notion même de symétrie a disparu : les forces alliées se battent soit contre des forces conventionnelles mais sur lesquelles elles ont un avantage (dissymétrie), soit dans le cadre d'opérations moins conventionnelles et face à une menace asymétrique- les opérations tendent à glisser de plus en plus vers cette asymétrie. La conséquence est double, d'une part, elles doivent apprendre à gérer cette dissymétrie et asymétrie mais d'autre part, elles doivent conserver malgré tout une certaine supériorité opérationnelle tout en développant des moyens de lutte contre l'asymétrie ;

- enfin, la question de la préparation et de l'entraînement des forces a également été évoquée lors du séminaire. Il a en particulier été souligné que face à la nature du cœur du contact qui est de plus en plus hétérogène, la formation du soldat doit être de plus en plus multi-qualifications et la préparation opérationnelle adaptée aux différentes natures de crises. Le domaine de la formation et de l'entraînement est donc à adapter face à tous les changements décrits tout au long de ce chapitre. Un travail en amont a déjà été réalisé mais doit être poursuivi pour permettre aux militaires de suivre des formations pluridisciplinaires, communes entre les

brigades de l'armée de terre mais aussi avec les aviateurs ou les marins (et pas seulement pour les officiers dans le cadre du collège interarmées de défense) et même avec les autres armées alliées.

Recommandations :

Un débat doit s'engager quant au rééquilibrage possible entre les différentes familles capacitaires pour gérer au mieux l'articulation entre la phase d'intervention à proprement parlé et la stabilisation. La phase « stabilisation » doit devenir le cœur de la réflexion stratégique quant à la politique de défense – elle conduit inévitablement non seulement à penser l'intervention en terme militaire tant interarmées qu'en coopération mais aussi dans tous les autres domaines et avec les différents acteurs de cette stabilisation (ONG + politiques, en matière économique et sociale...) – elle conduit également à repenser la protection des soldats mais aussi des civils, voire même une certaine forme (à définir) de dissuasion (pour éviter les violences) – cf le char Leclerc au Liban

La gestion du temps devient également essentielle. Les forces doivent avoir une capacité à agir dans l'urgence mais également à pouvoir anticiper et préparer correctement certaines missions afin de gérer au mieux la deuxième phase, la stabilisation, les pics de capacité etc (idées de rapidité, de rusticité et de flexibilité mais aussi de durabilité ce qui suppose une gestion totalement différente de la durée mais aussi de l'emploi des forces par rapport aux objectifs fixés).

Annexe 1 – Programme du séminaire du 29 novembre 2005

« *Quelles capacités militaires de la France à l'horizon 2030 ?* »

8h30 - Table ronde 1 – Analyse de l'environnement global jusqu'en 2030

Modérateur : **M. Frédéric Tiberghien**, membre du Conseil d'administration de l'IRIS, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat et Commissaire adjoint au Plan

Intervenants :

- **M. Michel Ferrier**, Président, Comité national d'évaluation de la recherche
- **M. Daniel Keohane**, Senior Research Fellow, Centre for European Reform
- **M. Brian Nichiporuk**, Chercheur, RAND Corporation

10h45 - Table ronde 2 - Analyse, évolution et hiérarchisation des menaces jusqu'en 2030

Modérateur : **M. Frédéric Tiberghien**, membre du Conseil d'administration de l'IRIS, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat et Commissaire adjoint au Plan

Intervenants :

- **Col (G.S.) Andreas Berg**, Chef de section responsable de l'ESDP et des relations bilatérales entre l'Allemagne et la France, Ministère allemand de la Défense
- **Gal. S.A. Vincenzo Camporini**, Président, Centro Alti Studi Della Difesa (CASD)
- **Mme Nicole Gnesotto**, Directeur, Institut d'études de sécurité de l'Union européenne

14h00-Table ronde 3 - Analyse et évolution du rôle de la France sur la scène internationale

Modérateur : **M. Jean-Pierre Maulny**, Directeur adjoint, IRIS

Intervenants :

- **Général de brigade Heinrich Brauss**, Chef de la Cellule civilo-militaire, Etat-major de l'Union européenne
- **M. Martin Koopmann**, Chercheur, DGAP
- **M. Marcin Zaborowski**, Chercheur, Institut d'Etudes de sécurité de l'Union européenne

16h15-Table ronde 4 – Conséquences sur les capacités militaires de la France à l'horizon 2030

Modérateur : **M. Jean-Pierre Maulny**, Directeur adjoint, IRIS

Intervenants :

- **Vice-amiral Richard Cobbold**, Directeur, RUSI
- **Capt(Navy) Paul Collins**, Head Development Support Unit, Capabilities Directorate, Agence Européenne de Défense
- **M. Gavin Kitchingham**, Directorate of Force Development, UK Ministry of Defence
- **M. Stefano Silvestri**, Président, Istituto Affari Internazionali (IAI)

18h15-Fin du séminaire

Conclusion :

L'objectif de cette étude était de faire le point sur la pertinence du modèle d'armée 2015 et des contrats opérationnels au regard des mutations de l'environnement géostratégique et humain et de l'évolution des technologies afin de déterminer les adaptations nécessaires pour l'armée de terre tant en terme de contrats opérationnels que dans la définition des besoins et des capacités. Dans ce cadre, l'étude a été construite autour de trois axes qui ont donné lieu à l'organisation de trois séminaires dont les trois chapitres de l'étude sont des synthèses :

- le premier chapitre abordait la question de l'environnement stratégique en 2030 : quelles conséquences pour notre outil de défense ?
- le deuxième proposait une tentative de définition des capacités nécessaires en fonction des différents modèles et de schémas d'évolution de la situation internationale ;
- enfin, le troisième et dernier chapitre analysait les évolutions pour le modèle d'armée 2015 et quelles perspectives à l'horizon 2025.

A l'issue et en conclusion de cette étude, plusieurs recommandations peuvent être faites :

Recommandation 1 - Une hiérarchisation des crises régionales dans lesquelles nous sommes susceptibles d'intervenir doit être établie. Cela doit nous permettre de construire un outil de décision, une sorte de grille de lecture qui permette au pouvoir politique de mesurer le coût de ses ambitions, savoir ce qu'il peut faire et ce qui est impossible à réaliser.

Recommandation 2 - La nature et la structure des interventions doivent être repensées. Elles n'entraîneront pas forcément une redéfinition des contrats en tant que telle (les forces de stabilisation étant de fait les mêmes que lors de l'intervention) mais doivent conduire à mieux prendre en compte et à mieux préparer en amont les deux phases qui suivent l'intervention : la stabilisation et la normalisation.

On observe dans ce cadre une disparition de la différence entre un engagement d'intervention et un engagement de stabilisation. Cette évolution conduit à préconiser une plus

grande souplesse et une certaine modularité des forces. En même temps cette adaptabilité en temps réel semble privilégier une structure de brigade plus uniformisée et non le système du réservoir de forces.

Recommandation 3 – La prise en compte du retour d’expérience doit devenir plus systématique au coté de la réflexion stratégique de l’armée de terre et dans sa démarche de planification et de définition des besoins.

Recommandation 4 - L’interarmées et l’interalliés caractérisent de plus en plus l’engagement et la projection des forces. Ils doivent être aussi pensés et intégrés dans une démarche rationnelle de développement des capacités.

Recommandation 5 – Un rééquilibrage des moyens entre les fonctions opérationnelles doit être réalisé. Il peut être facilité par une meilleure rationalisation de certaines fonctions : il est probablement important de réorganiser les fonctions de « soutien » et de « commandement ». Le « soutien » peut, par exemple, probablement être réorganisé en prévoyant un socle commun à plusieurs missions, organisé depuis le territoire national. Il est également essentiel de repenser la « protection » (et la « dissuasion » ?) en fonction des besoins opérationnels identifiés par le RETEX et dans un souci de cohérence de l’ensemble.

Recommandation 6 – L’adaptabilité et la modularité des forces conduit également à préconiser des équipements dont les spécifications opérationnelles soient moins pointues et qui puissent s’adapter rapidement à un changement de situation. Le principe de la plate-forme transformable pourrait-être retenu. Cette solution aurait également pour mérite de contenir le coût des équipements dans des limites raisonnables. Il apparaît également que, quel que soit le stade de l’opération, intervention ou stabilisation, la nécessité d’une protection des forces de combat embarqué apparaît plus importante qu’elle ne l’est aujourd’hui.